

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

RULES, PROCEDURES
AND THE RIGHTS
OF PARLIAMENT

Chair:

The Honourable JOAN FRASER

Tuesday, April 12, 2016
Tuesday, May 10, 2016 (in camera)
Tuesday, May 17, 2016
Tuesday, May 31, 2016
Tuesday, June 14, 2016
Tuesday, June 21, 2016 (in camera)

Issue No. 2

Consideration of a draft agenda (future business)

and

*First, second, third, fourth
and fifth meetings:*

Case of privilege relating to the leaks of the Auditor
General's report on the audit of the Senate

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent du*

RÈGLEMENT, DE LA
PROCÉDURE ET DES
DROITS DU PARLEMENT

Présidente :

L'honorable JOAN FRASER

Le mardi 12 avril 2016
Le mardi 10 mai 2016 (à huis clos)
Le mardi 17 mai 2016
Le mardi 31 mai 2016
Le mardi 14 juin 2016
Le mardi 21 juin 2016 (à huis clos)

Fascicule n° 2

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

et

*Première, deuxième, troisième, quatrième
et cinquième réunions :*

Cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du
vérificateur général sur son audit du Sénat

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING COMMITTEE ON RULES, PROCEDURES
AND THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable Vernon White, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Martin
* Carignan, P.C. (or Martin)	McInnis
Frum	Ogilvie
* Harder, P.C. (or Bellemare)	Seidman
Jaffer	Tkachuk
Joyal, P.C.	Wallace
Lankin, P.C.	Wells

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Cools was removed from the membership of the committee, substitution pending (*June 15, 2016*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Oh (*June 1, 2016*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Tkachuk (*May 30, 2016*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Ngo (*May 11, 2016*).

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Tkachuk (*May 9, 2016*).

The Honourable Senator Doyle was removed from the membership of the committee, substitution pending (*March 22, 2016*).

COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT, DE LA
PROCÉDURE ET DES DROITS DU PARLEMENT

Présidente : L'honorable Joan Fraser

Vice-président : L'honorable Vernon White

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Martin
* Carignan, C.P. (ou Martin)	McInnis
Frum	Ogilvie
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	Seidman
Jaffer	Tkachuk
Joyal, C.P.	Wallace
Lankin, C.P.	Wells

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Cools a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 15 juin 2016*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 1^{er} juin 2016*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 30 mai 2016*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Ngo (*le 11 mai 2016*).

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 9 mai 2016*).

L'honorable sénateur Doyle a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 22 mars 2016*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, March 9, 2016:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., seconded by the Honourable Senator Fraser:

That this case of privilege, relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for an independent inquiry be ordered and a report publicly released without delay.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 9 mars 2016 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P., appuyée par l'honorable sénatrice Fraser,

Que ce cas de privilège, qui concerne les fuites du rapport du vérificateur-général sur son audit du Sénat, soit renvoyé au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour qu'une enquête indépendante soit ordonnée et un rapport rendu public dans les meilleurs délais.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 12, 2016
(6)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:36 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Cools, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, P.C., Martin, McInnis, Ogilvie, Seidman, Smith (*Cobourg*), P.C., Tkachuk, Wells and White (14).

In attendance: Sebastian Spano and Dara Lithwick, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 9, 2016, the committee began its examination of the case of privilege relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate.

WITNESS:

The Honourable Senator Céline Hervieux-Payette, P.C.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., made a statement and answered questions.

At 10:30 a.m., the committee suspended.

At 10:32 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider its draft agenda (future business).

At 10:45 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière suppléante du comité,

Danielle Labonté

Acting Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 12 avril 2016
(6)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à 9 h 36, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Cools, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, C.P., Martin, McInnis, Ogilvie, Seidman, Smith (*Cobourg*), C.P., Tkachuk, Wells et White (14).

Également présents : Sebastian Spano et Dara Lithwick, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 mars 2016, le comité entreprend l'examen du cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat.

TÉMOINS :

L'honorable sénatrice Céline Hervieux-Payette, C.P.

La présidente prend la parole.

L'honorable sénatrice Hervieux-Payette, C.P., fait un exposé, puis répond aux questions.

À 10 h 30, la séance est suspendue.

À 10 h 32, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 10 h 45, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, May 10, 2016
(7)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met in camera this day at 9:32 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Cools, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, P.C., Martin, McInnis, Ngo, Ogilvie, Seidman, Wells and White (13).

Other senators present: The Honourable Senators Lankin, P.C. and McCoy (2).

In attendance: Till Heyde, Deputy Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office, Sebastian Spano and Dara Lithwick, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to rule 12-16 (1)(d), the committee considered its draft agenda (future business).

At 10:25 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Charles Robert

Clerk of the Committee

OTTAWA, le mardi 10 mai 2016
(7)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Cools, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, C.P., Martin, McInnis, Ngo, Ogilvie, Seidman, Wells et White (13).

Autres sénatrices présentes : Les honorables sénatrices Lankin, C.P., et McCoy (2).

Également présents : Till Heyde, greffier principal adjoint, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, Sebastian Spano et Dara Lithwick, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 10 h 25, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, May 17, 2016
(8)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:31 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Bellemare, Cools, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, P.C., Martin, Ogilvie, Tkachuk, Wells and White (12).

Other senator present: The Honourable Senator Lankin, P.C. (1).

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 9, 2016, the committee continued its consideration of the case of privilege relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate.

OTTAWA, le mardi 17 mai 2016
(8)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Bellemare, Cools, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, C.P., Martin, Ogilvie, Tkachuk, Wells et White (12).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Lankin, C.P. (1).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 mars 2016, le comité poursuit son examen du cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat.

*WITNESSES:**Office of the Auditor General of Canada:*

Michael Ferguson, Auditor General of Canada;
 Clyde MacLellan, Assistant Auditor General of Canada;
 Jean-Charles Parisé, Principal;
 Susan Gomez, Director.

Mr. Ferguson made a statement and, with Mr. Parisé and Mr. MacLellan, answered questions.

At 10:47 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, May 31, 2016
 (9)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:35 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Cools, Fraser, Joyal, P.C., Martin, McInnis, Ogilvie, Oh, Seidman, Wells and White (11).

In attendance: Sebastian Spano and Dara Lithwick, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 9, 2016, the committee continued its consideration of the case of privilege relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate.

*WITNESSES:**Senate of Canada:*

Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services;
 Mike McDonald, Director, Corporate Security.

The chair made a statement.

Mr. Duguay and Mr. McDonald made a statement and answered questions.

At 10:52 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:**TÉMOINS :**Bureau du vérificateur général du Canada :*

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada;
 Clyde MacLellan, vérificateur général adjoint du Canada;
 Jean-Charles Parisé, directeur principal;
 Susan Gomez, directrice.

M. Ferguson fait un exposé puis, avec MM. Parisé et MacLellan, répond aux questions.

À 10 h 47, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 31 mai 2016
 (9)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Cools, Fraser, Joyal, C.P., Martin, McInnis, Ogilvie, Oh, Seidman, Wells et White (11).

Également présents : Sebastian Spano et Dara Lithwick, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 mars 2016, le comité poursuit son examen du cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat.

*TÉMOINS :**Sénat du Canada :*

Gilles Duguay, directeur général, Services de la cité parlementaire;
 Mike McDonald, directeur, sécurité institutionnelle.

La présidente prend la parole.

MM. Duguay et McDonald font un exposé et répondent aux questions.

À 10 h 52, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier suppléant du comité,

Till Heyde

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, June 14, 2016
(10)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:32 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Cools, Fraser, Jaffer, Joyal, P.C., Martin, Ogilvie, Seidman, Tkachuk, Wells and White (11).

Other senator present: The Honourable Senator Lankin, P.C. (1).

In attendance: Charles Robert, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments, Sebastian Spano and Dara Lithwick, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 9, 2016, the committee continued its consideration of the case of privilege relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate.

WITNESS:

The Honourable Senator Serge Joyal, P.C.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Joyal, P.C. made a statement and answered questions.

At 10:50 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière suppléante du comité,

Shaila Anwar

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, June 21, 2016
(11)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met in camera this day at 9:32 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Fraser, Frum, Joyal, P.C., Lankin, P.C., Martin, McInnis, Ogilvie, Seidman, Tkachuk, Wallace, Wells and White (13).

OTTAWA, le mardi 14 juin 2016
(10)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Cools, Fraser, Jaffer, Joyal, C.P., Martin, Ogilvie, Seidman, Tkachuk, Wells et White (11).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Lankin, C.P. (1).

Également présents : Charles Robert, greffier du Sénat et greffier des Parlements, Sebastian Spano et Dara Lithwick, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 mars 2016, le comité poursuit son examen du cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat.

TÉMOIN :

L'honorable sénateur Serge Joyal, C.P.

La présidente prend la parole.

L'honorable sénateur Joyal, C.P., fait un exposé et répond aux questions.

À 10 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 21 juin 2016
(11)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Fraser, Frum, Joyal, C.P., Lankin, C.P., Martin, McInnis, Ogilvie, Seidman, Tkachuk, Wallace, Wells et White (13).

In attendance: Till Heyde, Deputy Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure Office, Sebastian Spano and Dara Lithwick, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 9, 2016, the committee continued its consideration of the case of privilege relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate.

Pursuant to rule 12-16 (1)(d), the committee considered a draft report.

At 10:49 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du sénat et greffier des Parlements,

Charles Robert

Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments

Également présents : Till Heyde, greffier principal adjoint, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre, Sebastian Spano et Dara Lithwick, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 mars 2016, le comité poursuit son examen du cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour.

À 10 h 49, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 12, 2016

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:36 a.m. to examine the case of privilege relating to the leaks of the auditor general's report on the audit of the Senate.

Senator Joan Fraser (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, everyone. May I remind everyone that this concerns a question of privilege raised on two occasions by Senator Hervieux-Payette, last spring and again during the new session of Parliament. On two occasions, the Speaker ruled that there was a prima facie case of privilege, and on two occasions, the file was referred to this committee.

Senator Hervieux-Payette appeared last spring to discuss the question of privilege, but it seems appropriate to invite her here again, since we are in a new session. The members of the committee are not exactly the same as they were during the previous session.

Senator Hervieux-Payette, I invite you to explain your position. We all have, of course, the transcript of what you said the last time, but for the purposes of the committee and the record, we would like to hear you a second time.

Hon. Céline Hervieux-Payette: Dear colleagues, I did not expect that we would review all of the dialogue I had with my colleagues, some of whom are still here. The first reason for my intervention is the fact that the reputation of our institution has been adversely affected. This weighs on our shoulders. Some of my colleagues said that we should turn the page and that the case is closed. I am sorry, but I think we have to establish guidelines and ensure that the incident will not be repeated. There are people who worked closely with Senator Housakos who even testified that they were aware of the situation and had advised Senator Housakos against releasing the documents. So although I can only rely on hearsay, these are people who were close to him. These people have not been named, but various media published their testimony, and they said that they were outraged by this action taken by our colleague.

I must say that the whole situation and the way it played out has been very damaging, and the necessary clarifications have not been made. As I told you, I wrote to the Auditor General regarding the document he sent us, especially concerning the reply he had prepared for us. I mention it because at the time I questioned the confidentiality of the report. In his statement — and this is in the public domain — that is to say in the letter of the Auditor General, it says that all of the documents in the file or the information he intended to send us would not be made public, unless it was included in a public

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 12 avril 2016

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 36, pour examiner le cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat.

La sénatrice Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonjour à tous. Je vous rappelle tous qu'il s'agit d'une question de privilège que la sénatrice Hervieux-Payette a soulevée à deux reprises, au printemps dernier et de nouveau au cours de la nouvelle session du Parlement. À deux reprises, le Président a jugé qu'il y avait un cas de privilège à examiner, et à deux reprises, le dossier a été renvoyé à ce comité.

La sénatrice Hervieux-Payette est parue au printemps dernier pour parler de la question de privilège, mais il nous a semblé approprié de la réinviter, puisqu'il s'agit d'une nouvelle session. Les membres du comité ne sont pas exactement les mêmes qu'à la dernière session du Parlement.

Sénatrice Hervieux-Payette, je vous invite à expliquer votre position. Nous avons tous, évidemment, la transcription de ce que vous avez dit la dernière fois, mais aux fins du comité et des formalités, nous aimerions bien vous écouter une deuxième fois.

L'honorable Céline Hervieux-Payette : Chers collègues, je ne m'attendais pas à ce qu'on reprenne tout le dialogue que j'ai eu avec mes collègues, dont certains sont toujours ici. La raison première de mon intervention est surtout le fait que la réputation de notre institution en a pris pour son rhume. On traîne cela sur nos épaules. Certains de mes collègues disaient qu'on tourne la page et que l'affaire est close. Je regrette; je pense qu'il faut établir des balises et veiller à ce que cet événement ne se répète pas. Il y a des gens qui travaillaient très près du sénateur Housakos qui ont même témoigné qu'ils étaient au courant et qu'ils avaient déconseillé au sénateur Housakos de diffuser les documents. Donc, dans mon cas, ce ne sont que des oui-dire, mais dans leur cas, ce sont des gens qui étaient près de lui. Ces gens ne sont pas nommés, mais il reste qu'on a publié dans différents médias les témoignages de ces personnes qui ont dit avoir été tout à fait outrées de cette action prise par notre collègue.

Je dois préciser que tout le déroulement de la situation a été plus que dommageable et, en même temps, il n'a pas apporté les clarifications nécessaires. Je vous avais dit que j'avais écrit au vérificateur général au sujet du document qu'il nous avait envoyé, surtout en ce qui concerne la réponse qu'il nous avait préparée. Je le précise, parce que j'avais remis en question la confidentialité du rapport. Dans son énoncé — et cela est public —, soit dans la lettre du vérificateur général, il est indiqué que tous les documents au dossier ou les renseignements qu'il allait nous communiquer ne seraient pas rendus publics, à moins qu'ils soient inclus dans un

report on the results of our audit. I said to myself: “Either the information is confidential, or it is not”. Once made public, it is no longer confidential.

As far as I am concerned, I think all of this matter has to be fully aired by the committee. You must look at the definition of a confidential document, and the consequences of releasing such a document.

The last time I was invited before the committee, we did some research, and we asked the Library of Parliament to do some research. I do not know if the results of that research were given to the committee, as to whether there were any precedents concerning this question. For my part, I think it is extremely important, first, to maintain a certain tradition, and I am talking about parliamentary tradition, be it in the House of Commons or the Senate. I think that when it comes to confidentiality, Canadians are quite capable of understanding its definition.

When I appeared on June 16, I said that to my mind this was comparable to attorney-client privilege, and this privilege is rarely waived, even at the Supreme Court. The same applies to journalists. As you may remember, in certain cases, even in very grave cases of murder, terrorism or the like, reporters were not forced to reveal their sources. And so confidentiality is to me something extremely important.

If I agreed to come back before the committee, given that we had reviewed the question rather thoroughly before the elections, it is because I believe it is important that the file be closed within a reasonable time period. I know that this will not be done in 15 days, but I think it has to be settled before the end of the session. We have to propose a policy that will be adopted by the committee, one that will adequately define the elements as well as the sanctions.

In my opinion, all documents do not have the same importance. The fact remains however that when we are dealing with the Auditor General’s report. . . Unfortunately, there have been leaks in the past of the Auditor General’s report, several years ago. In this case it would seem that the Senate was at the origin of the leak of the report, even though I have questioned the level of confidentiality on the part of the Auditor General; the leak ultimately caused enormous problems for my colleagues and me, even though I was not mentioned, since we all bear the title of senator. As an aside, I want to specify that I am still a *sénateur*, and not a *sénatrice*. So that you may understand this, in my culture, as in France, a *sénatrice* is the wife of a *sénateur*. So when one travels, it is useful for people to know what position one occupies here, and I am very proud of it.

In my opinion, this incident has had an adverse effect on the entire institution and on all senators. Even though we are anxious to turn the page, I regret that the process is not yet complete, and that it is taking so much time for our colleagues who have to face different problems in this context. It is as though we were living in a democracy that is not quite well organized.

rapport public sur les résultats de notre audit. Je me suis dit : « soit les renseignements sont confidentiels ou ils ne le sont pas ». Une fois rendus publics, ils ne sont plus confidentiels.

En ce qui me concerne, je crois que toute cette question doit être vidée par le comité. Vous devez vous pencher sur la question de ce qu’est un document confidentiel et sur les conséquences liées à la diffusion d’un document confidentiel.

La dernière fois que j’ai été invitée au comité, nous avons cherché et demandé à la Bibliothèque du Parlement de faire une recherche. Je ne sais pas si cette recherche a été remise au comité, à savoir s’il y avait des précédents concernant cette question. En ce qui me concerne, je crois qu’il est extrêmement important, tout d’abord, de conserver une certaine tradition, et je parle de tradition parlementaire, que ce soit du côté de la Chambre des communes ou du Sénat. Je pense que les Canadiens, en matière de confidentialité, sont en mesure d’en comprendre la définition.

Pour ma part, je vous ai dit, lors de ma comparution du 16 juin, que je l’assimilais à la question du privilège du client d’un avocat, à savoir que ce privilège a rarement été levé, même au niveau de la Cour suprême. Or, il en est de même pour les journalistes. Si vous vous souvenez, dans certains cas, même dans des cas graves de meurtre, de terrorisme ou autres, les journalistes n’ont pas été tenus de citer leurs sources. Donc, la confidentialité, pour moi, c’est quelque chose d’extrêmement important.

Si j’ai accepté de revenir au comité, étant donné que nous avons tout de même bien examiné la question avant les élections, je crois qu’il est important de conclure le dossier dans un temps raisonnable. Je sais que cela ne sera pas fait d’ici 15 jours, mais je crois que ce doit être réglé d’ici la fin de la session. Nous devons proposer une politique qui sera adoptée par le comité, et qui définira adéquatement les éléments, de même que les sanctions.

Selon moi, tous les documents n’ont pas la même importance. Cependant, il reste tout de même que, lorsqu’il s’agit du rapport du vérificateur général ... Malheureusement, il y a eu des fuites dans le passé relativement au rapport du vérificateur général, il y a plusieurs années. Dans ce cas-ci, il semblerait, bien que j’aie remis en question le niveau de confidentialité du côté du vérificateur général, que le Sénat soit à l’origine de la fuite du rapport, qui a finalement causé énormément de problèmes à mes collègues, et à moi aussi, même si je n’étais pas mentionnée, vu que nous portons tous le titre de sénateur. En aparté, je dois préciser que je suis toujours un sénateur, et non une sénatrice. Pour que vous compreniez bien, dans ma culture, comme en France, une sénatrice est la femme du sénateur. Donc, lorsqu’on voyage, il est utile de savoir quel est le poste qu’on occupe ici, et j’en suis très fière.

Selon moi, cet incident a porté atteinte à toute l’institution, et à tous les sénateurs. Même si nous avons hâte de tourner la page, je regrette que le processus ne soit pas encore complété, et que cela prenne autant de temps pour nos collègues qui doivent faire face à différents problèmes dans ce contexte. C’est comme si nous vivions dans une démocratie pas tout à fait bien organisée.

Stretching out complaints made about certain colleagues over years, colleagues who are reputed to have done things that were not acceptable, affects the entire institution. I ardently hope that as colleagues, you will bring pressure to bear so that this whole matter will be cleared up as soon as possible. It makes no sense; this goes back to 2011-2012, and we are in 2016. I cannot believe that this will be stretched out until 2020. This is not the Hells Angels' trial, and we should make sure that this matter is dealt with expeditiously.

I am simply proposing that the term “confidential” be well defined, well explained, and that related penalties be much more precise, because at this time, the vagueness around this whole issue has caused me to come back to tackle this again, despite the fact that the committee was dissolved. To get to the bottom of the matter, you already have the documents I have filed, and you will probably have the research done by the Library of Parliament, which could enlighten you on this question. I have nothing else to add; I think that my testimony in June was complete.

Senator Fraser: Thank you, and I will not say *sénatrice* — and I too have always preferred *sénateur*, but I comply with Senate formalities. Good for you! May I remind senators that we have no proof as to the persons who are behind the leaks. As Ms. Hervieux-Payette has just reminded you, journalists are entitled to keep their sources confidential. As a former journalist, I think this is an extremely important element in our democratic system. So we need to look at the question differently. However, that does not mean that there are not some issues that have to be studied very seriously by this committee.

[English]

Senator White: Thank you very much to the witness for being here today. Having listened to you over the last few minutes, I am left with a little understanding that there's a belief that not everyone fully understands the importance of confidentiality when it comes to a number of things we see here. Would you agree with that?

Senator Hervieux-Payette: When you say it is confidential and it's related to a letter between you and your mother-in-law, I do not think it has the same weight as a report from the Auditor General dealing with the expenditures of a public institution. There are various degrees. I know that very often, as I mentioned before, we receive notice when a report from a committee is to go out that we should keep the report confidential. Often we have a numbered copy to ensure that it's not circulated.

In fact, it is based on the honour system. Even if we talk about “honour,” there is a degree of evidence, which you should know from your past experience. In this case, we were dealing with a most sensitive matter. We were dealing with the reputations of

Le fait d'étirer pendant des années les plaintes faites à l'égard de certains collègues, qui auraient fait des choses qui n'étaient pas acceptables, affecte toute l'institution. Je souhaite et j'espère que vous ferez, comme collègues, pression pour que la question de ce dossier soit vidée le plus tôt possible. Cela n'a pas de sens, il est question de 2011-2012, et nous sommes en 2016. Je ne peux pas croire que cela sera étiré jusqu'en 2020. Il ne s'agit pas du procès des Hells Angels, alors, nous devrions nous assurer que cette question soit traitée rapidement.

Je propose tout simplement que le terme « confidentiel » soit bien énoncé, bien expliqué, et que les sanctions qui s'en suivront soient beaucoup plus précises, parce qu'à l'heure actuelle, le flou autour de cette question m'a poussée à revenir à la charge, surtout que le comité avait été dissous. Pour aller au fond de la question, vous avez déjà les pièces que j'ai versées au dossier, et vous aurez probablement la recherche faite par la Bibliothèque du Parlement qui pourra vous éclairer sur cette question. Je n'ai pas autre chose à ajouter; je pense que mon témoignage du mois de juin était complet.

La sénatrice Fraser : Merci, je ne dirai pas « sénatrice » — moi-même, j'ai toujours préféré « sénateur », mais je me plie aux formalités du Sénat. Bravo pour cela! Je rappelle aux sénateurs que nous n'avons aucune preuve des personnes qui sont à l'origine des fuites. Comme Mme Hervieux-Payette vient de nous le rappeler, les journalistes ont le droit de garder leur source confidentielle. En tant qu'ancienne journaliste, je trouve que c'est un élément très important de notre système de démocratie. Donc, nous devons nous pencher sur la question différemment. Cependant, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des questions à étudier de façon très sérieuse au sein de ce comité.

[Traduction]

Le sénateur White : J'aimerais remercier notre témoin d'être ici aujourd'hui. Après vous avoir écoutée ces dernières minutes, je comprends qu'on croit qu'il y a des gens qui ne comprennent pas tout à fait l'importance de la confidentialité en ce qui concerne plusieurs questions dont nous sommes saisis. Êtes-vous d'accord?

La sénatrice Hervieux-Payette : Si on parle d'une chose confidentielle, mais qu'il s'agit d'une lettre entre votre belle-mère et vous, je ne crois pas que cette situation ait le même poids qu'un rapport du vérificateur général sur les dépenses d'une institution publique. Il y a divers degrés de confidentialité. Comme je l'ai mentionné plus tôt, lorsqu'un rapport d'un comité est sur le point d'être publié, on nous envoie très souvent un avis nous demandant d'en préserver la confidentialité. Souvent, nous recevons un exemplaire numéroté pour veiller à ce qu'il ne soit pas en circulation.

En fait, il s'agit d'un système fondé sur l'honneur. Même si nous parlons « d'honneur », il y a un degré de preuve, ce que vous devriez savoir compte tenu de votre expérience. Dans ce cas-là, il s'agissait d'un sujet très délicat. La réputation de dizaines de

dozens of people, something that in fact has damaged our reputation as an institution and, of course, the face of a democracy.

I guess there should be some guidelines so that we know where we are to go. I tried to find a set of measures that could be taken against people who violate these rules, depending on the quality of the report, but I didn't see any. As far as I am concerned, we should be able to say that when someone does something that damages the whole institution, and is clear and evident, there might also be a case for asking the senator to resign. As far as I am concerned, when you are not loyal to your colleagues and your institution, you have betrayed everyone.

I think people have suffered a lot. Some people were "in the ditch" for over a week. I do not accept that kind of treatment of anybody. I remember that you supported going ahead with examining the questions — questioning witnesses. There are many people around that could be questioned and should be part of the inquiry. As far as I am concerned, it is a very serious breach of trust.

Senator White: As a number of people have expressed with regard to the opportunity to provide clarity and education, we came here at different times, and the level of information provided to everyone as they arrived is important. We have to get to that level of clarity so we do understand the weight of the breach. I think you would agree that that should be one of our focuses as well.

Senator Hervieux-Payette: Sometimes it could be something that hurts one person. Now it hurts everyone.

Senator White: I agree.

Senator Hervieux-Payette: That is where I stand. It has to be addressed and a way found so that it is not repeated in the future. Those who would be tempted to do it in the future should know the consequences.

Senator Batters: Senator Hervieux-Payette, I want to return to the day that the first leaks really came into our purview, and that was the day that I think I referred to before as having media, on Thursday, June 4, 2015, perched everywhere we were that day — outside the chamber, outside every meeting room. Everywhere we were, they were all trying to elicit confidential information, things about which we had signed confidentiality agreements with the Auditor General because they had information. This all occurred even before the report was received at the Senate. The Auditor General hadn't even deposited this report at the Senate.

When you testified here in June of last year, I asked you if you recalled whether you were in attendance in the Senate chamber that day. You indicated that you were. I did check the Senate attendance register online for that day, and it doesn't have you listed as attending the Senate at any point that day. There were

personnes était en jeu, ce qui a nui à la réputation de toute l'institution et, manifestement, à celle de la démocratie.

Je présume qu'il devrait exister certaines directives pour nous indiquer la démarche appropriée. J'ai tenté de trouver en ensemble de mesures qui pourraient être prises contre les personnes qui enfreignent ces règles, selon la qualité du rapport, mais je n'en ai trouvé aucune. En ce qui me concerne, lorsqu'un sénateur pose un geste qui nuit à l'ensemble de l'institution, et que c'est clair et évident, il pourrait être justifié de demander sa démission. Selon moi, lorsqu'une personne est déloyale à l'égard de ses collègues et de son institution, elle a trahi tout le monde.

Je crois que les gens ont beaucoup souffert. Certaines personnes étaient « dans le trouble » pendant plus d'une semaine. Je n'accepte pas que quiconque soit traité de cette façon. Je me souviens que vous avez appuyé l'examen des questions — l'interrogation des témoins. De nombreuses personnes pourraient être interrogées et devraient faire partie de l'enquête. En ce qui me concerne, c'est un abus de confiance très grave.

Le sénateur White : Comme plusieurs personnes l'ont exprimé en ce qui concerne l'occasion de fournir des éclaircissements et de l'information, nous sommes arrivés ici à différents moments, et le niveau d'information fourni à chacun à son arrivée est important. Nous devons atteindre ce niveau de clarté, afin d'être en mesure de comprendre l'importance de l'abus. Je crois que vous conviendrez que cela devrait également être l'un des éléments sur lesquels nous nous concentrons.

La sénatrice Hervieux-Payette : Parfois, la situation nuit à une personne. Dans ce cas-ci, elle nuit à tout le monde.

Le sénateur White : Je suis d'accord.

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est mon opinion. Il faut régler la question et il faut trouver une façon d'éviter que cela se reproduise à l'avenir. Les personnes qui seraient tentées d'agir de cette façon à l'avenir devraient connaître les conséquences de leurs actes.

La sénatrice Batters : Madame Hervieux-Payette, j'aimerais revenir au jour où la première fuite nous a été communiquée, c'est-à-dire le jeudi 4 juin 2015, le jour où, je pense, j'ai dit que les médias nous cernaient de toutes parts; ils nous attendaient à l'extérieur du Sénat et de chaque salle de réunion. Partout, les journalistes tentaient de nous soutirer des renseignements confidentiels, des renseignements pour lesquels nous avions signé des ententes de confidentialité avec le vérificateur général, car ils avaient des renseignements à cet égard. Tout cela s'est produit avant le dépôt du rapport au Sénat; le vérificateur général n'avait même pas encore remis son rapport au Sénat.

Lorsque vous avez comparu devant notre comité en juin dernier, je vous ai demandé si vous vous souveniez avoir été présente au Sénat ce jour-là. Vous avez indiqué que vous étiez présente. J'ai vérifié le registre des présences au Sénat en ligne pour ce jour-là, et selon ce registre, vous n'êtes pas venue au Sénat

votes later that day, and you weren't there to vote either that day. I'm just wondering if that's an error. Were you in the Senate Chamber that day, or did you leave particularly early that day.

Senator Hervieux-Payette: I would share the same record as you because where I was on June 4 of last year, I cannot tell you. I don't know. I haven't checked, first of all, and, if I was not questioned, there might be a possibility that I was not there, too.

Senator Batters: Do you recall being there earlier that day? Perhaps you were just in your office and left earlier that day?

Senator Hervieux-Payette: No, no, I don't recall.

Senator Batters: I am assuming you went home to Quebec that weekend. When did you return to Ottawa the next week? Do you remember?

Senator Hervieux-Payette: Normally I'm here on Tuesday, Wednesday and Thursday. This is my routine. Because of personal problems at home, I have had to reduce to two days since the beginning of this year, and I am coming here, I must tell you, always very anxious because things have not been cool at home. So just to say that, last year, it was not paradise; now, it's worse.

Senator Batters: I'm sorry to hear that. Would you mind just checking that?

Senator Hervieux-Payette: I will check, but, as I say, the record is available to all of you.

Senator Batters: It is, and that is what it indicates.

Many of us had reporters contact us that day and ask about this confidential information that we were not allowed to release. I'm wondering if you could tell us which particular journalist contacted you to ask about that issue that week.

Senator Hervieux-Payette: I don't remember either.

Senator Batters: Would you have notes that could refresh your memory?

Senator Hervieux-Payette: You know that they are in the corridor, and they don't wear a badge with their name. So most of the time, especially the English speaking — the French speaking I know more — but most of the English speaking I don't even know their names, so it would be hard for me to tell you.

Senator Batters: So if any of them contacted you, it was just a matter of seeing you in the corridor. It wasn't other contact with your office.

Senator Hervieux-Payette: That is it.

Senator Batters: Could you refresh your memory by looking at your notes from that time frame?

pendant la journée. Des votes ont eu lieu plus tard ce jour-là, et vous n'y avez pas participé. Je me demande seulement s'il s'agit d'une erreur. Étiez-vous présente au Sénat ce jour-là ou êtes-vous partie particulièrement tôt?

La sénatrice Hervieux-Payette : Je consulterais le même registre, car je ne peux pas vous dire où j'étais le 4 juin de l'an dernier. Je ne sais pas. Tout d'abord, je n'ai pas vérifié, et si on ne m'a pas interrogée, il est possible que je n'étais pas présente.

La sénatrice Batters : Vous souvenez-vous avoir été présente plus tôt ce jour-là? Vous étiez peut-être dans votre bureau et êtes partie tôt?

La sénatrice Hervieux-Payette : Non, je ne m'en souviens pas.

La sénatrice Batters : Je présume que vous êtes rentrée chez vous, au Québec, cette fin de semaine-là. À quel moment êtes-vous revenue à Ottawa la semaine suivante? Vous en souvenez-vous?

La sénatrice Hervieux-Payette : Habituellement, je suis ici le mardi, le mercredi et le jeudi. C'est ma routine. En raison de problèmes personnels à la maison, j'ai dû réduire ma présence ici à deux jours par semaine au début de cette année, et lorsque je suis ici, je dois dire que je suis toujours très anxieuse, car les choses ne vont pas très bien à la maison. L'an dernier, ce n'était pas le paradis, mais maintenant, c'est pire.

La sénatrice Batters : Je suis désolée d'entendre cela. Pourriez-vous seulement vérifier?

La sénatrice Hervieux-Payette : Je vais vérifier, mais comme je l'ai dit, vous pouvez tous consulter le registre.

La sénatrice Batters : Oui, et c'est ce qu'il indique.

Les journalistes ont communiqué avec un grand nombre d'entre nous ce jour-là et nous ont posé des questions sur ces renseignements confidentiels que nous n'étions pas autorisés à diffuser. Pourriez-vous nous dire quel journaliste en particulier a communiqué avec vous pour vous poser des questions sur ce sujet pendant cette semaine-là?

La sénatrice Hervieux-Payette : Je ne m'en souviens pas.

La sénatrice Batters : Auriez-vous des notes qui pourraient vous aider à vous en souvenir?

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous savez qu'ils sont dans le corridor, et qu'ils n'ont pas de porte-nom. Donc, la plupart du temps, surtout en ce qui concerne les journalistes anglophones... je connais un peu mieux les journalistes francophones, mais je ne connais pas le nom de la plupart des journalistes anglophones, et il m'est donc difficile de vous répondre.

La sénatrice Batters : Donc, si l'un d'entre eux a communiqué avec vous, il vous a seulement vue dans le corridor. Personne n'a communiqué avec votre bureau.

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est cela.

La sénatrice Batters : Pourriez-vous vous rafraîchir la mémoire à l'aide des notes que vous avez prises à ce moment-là?

Senator Hervieux-Payette: I don't take notes when I have a phone call. As far as I'm concerned, for over twenty years, I have answered — I am probably one of the most open people in this institution, so normally I don't hide anything. You have probably known that for some time. I am one that in fact is not only proud but transparent about what we are doing and where we are going.

Senator Batters: So it doesn't bring to your mind any particular reporters that you did speak to about this issue?

Senator Hervieux-Payette: No.

Senator Batters: The last time you were here, you spoke about how you wrote to the Auditor General to express your displeasure about how the Auditor General had commented to the media about this report prior to the report being released. At that point, the chair asked you to provide the documents that you spoke about in these proceedings that day, and you agreed to do that. Did you provide those documents to this committee?

Senator Hervieux-Payette: I presume, but I would have to ask the clerk if they received them. If not —

The Chair: Colleagues, you will notice that we have a wonderful but substitute clerk, so we will take that under advisement. I know we did receive some documents, but I can't give you chapter and verse as we speak, senator.

Senator Batters: If those documents weren't yet received by the clerk, could you provide them?

Senator Hervieux-Payette: Yes, no problem.

Senator Batters: Thank you.

Senator Wells: Thank you, Senator Hervieux-Payette. While you suggest that this committee or the Senate clearly defines what confidentiality means, I think in general we all have an idea or perhaps know what it means. I know that if I have a confidential document, I may share it with my staff in an advisory capacity, but I won't necessarily share it with the media. So I think we all have a general idea of what confidentiality means.

In a forward looking way, how would you suggest we stop people from speaking or sharing confidential documents? What are some measures? Some of this is human nature in a political environment. How would you suggest we stop people from sharing information, whether by voice or by document?

Senator Hervieux-Payette: Maybe we should look at other parliaments as well, what they are doing when people are not complying with the most basic rules. Maybe the House of Lords has a way of dealing with this.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je ne prends pas de notes lorsque je réponds à un appel téléphonique. En ce qui me concerne, pendant plus de 20 ans, j'ai répondu — je suis probablement l'une des personnes les plus ouvertes dans cette institution et il s'ensuit qu'habituellement, je ne cache rien. Vous savez probablement cela depuis un certain temps. Je suis non seulement fière, mais transparente à l'égard de ce que nous faisons et d'où nous allons.

La sénatrice Batters : Vous ne vous souvenez donc pas avoir parlé de cet enjeu à un journaliste?

La sénatrice Hervieux-Payette : Non.

La sénatrice Batters : Lors de votre dernière comparution, vous avez dit que vous aviez écrit au vérificateur général pour exprimer votre mécontentement quant au fait qu'il avait formulé des commentaires dans les médias au sujet de ce rapport avant sa publication. À ce moment-là, le président vous a demandé de fournir les documents dont vous aviez parlé pendant les délibérations, et vous avez accepté de les fournir. Avez-vous fourni ces documents au comité?

La sénatrice Hervieux-Payette : Je présume, mais il faudrait que je demande au greffier s'il les a reçus. Sinon...

La présidente : Chers collègues, vous avez sûrement remarqué que nous avons un greffier formidable, mais c'est un greffier suppléant, et nous tiendrons donc compte de cela. Je sais que nous avons reçu certains documents, mais je ne peux pas vous donner plus de détails, madame.

La sénatrice Batters : Si le greffier n'a pas encore reçu ces documents, pourriez-vous les fournir?

La sénatrice Hervieux-Payette : Oui, sans problème.

La sénatrice Batters : Merci.

Le sénateur Wells : Merci, madame Hervieux-Payette. Même si vous laissez entendre que le comité ou le Sénat devrait définir le terme confidentialité, je crois qu'en général, nous avons tous une idée de ce que cela signifie ou nous le savons peut-être. Si j'ai des documents confidentiels, je peux les montrer à mon personnel à titre consultatif, mais je ne les enverrai pas nécessairement aux médias. Je crois donc que nous avons tous une idée générale de la signification du terme confidentialité.

À l'avenir, comment, à votre avis, pourrions-nous empêcher les gens de parler des documents confidentiels ou de les diffuser? Quelles mesures pourrait-on prendre? Certains éléments de ce problème sont liés à la nature humaine dans un environnement politique. Selon vous, comment pouvons-nous empêcher les gens de diffuser des renseignements, que ce soit oralement ou par l'entremise de documents?

La sénatrice Hervieux-Payette : Nous devrions peut-être examiner ce que font d'autres parlements, et ce qu'ils font lorsque les gens ne respectent pas les règles les plus fondamentales. La Chambre des lords a peut-être une façon de régler ce genre de problème.

As far as I'm concerned, I've mentioned before that there is a level of confidentiality and a level of, I would say, damages that could be created. If you are on a committee and a report is issued that has an impact on the stock exchange, I think it would be very damaging to release that document. If the other one is about subject matter related to sickness or whatever, it is important, but maybe it is not having the same type of damage to society. So we have to think in terms of the public being hurt by releasing these documents.

I feel that we have bright jurists working for us. We probably can do research and have some kind of two or three levels in terms of the consequences for releasing a document, which is related to the damages. Just think of our colleagues who were falsely accused of this and that, and at the end, after the discussion and so on, they were finally told that they were complying and settling the matter. Well, their reputation has been attacked quite dramatically. As far as I am concerned, in any other trade in society, when you damage the reputation of someone, you are liable.

I can tell you that, last summer, on the last days of the Senate, there was a false report that was released to a newspaper in Montreal, page 7, the whole page, with my picture that big. It took me 30 or 40 hours with a lawyer to reply to that, and it was essential for me to correct the situation. I had to hire a lawyer. I was attacked.

There was a complaint that was filed to a Senate committee on this question, and I felt very hurt about that. Of course, I was totally exonerated, but I can tell you that, when your reputation is at stake, you have to take the means to correct it. These people will never have and will never take — because do you see all of our colleagues who were quoted in that report going to civil court trying to sue whoever has done the release?

So the damage can also be quantified because — the same thing with the confidentiality — it could hurt the family. It could hurt the person. In what we are doing here, I think we should not be exempt from the same rule as any other citizen in this country.

Senator Wells: Do you have specific measures that could be taken to prevent this? Correct, there could be numbered documents, but that won't prevent anyone or can't prevent anyone from, in the corridor, saying, "Look, this is what I have. This is what I've read. This may be politically damaging, and, therefore, I will tell you." That's the hard reality of what we are dealing with.

Senator Hervieux-Payette: It is as if you are giving a blank cheque to everybody to tell anything. I don't say that we don't have people lacking judgment sometimes, but their lack of judgment should have some consequences. For me, it is a lack of

En ce qui me concerne, j'ai déjà mentionné qu'il y a un degré de confidentialité et un niveau de préjudice, si l'on peut dire, qui pourraient être créés. Si vous faites partie d'un comité qui rédige un rapport pouvant avoir des répercussions sur le marché boursier, je pense que sa publication pourrait entraîner des préjudices importants. Si vous avez un autre document concernant un enjeu lié à une maladie ou à autre chose, c'est aussi important, mais cela ne sera peut-être pas aussi préjudiciable à la société. Nous devons nous demander dans quelle mesure la publication de ces documents causera un préjudice à la population.

J'ai l'impression que des juristes très intelligents travaillent pour nous. Nous pouvons probablement mener des recherches et établir deux ou trois niveaux de conséquences liées à la publication d'un document, et cela dépendrait des préjudices potentiels. Pensez seulement à nos collègues qui ont été faussement accusés d'une chose ou d'une autre et, au bout du compte, après plusieurs discussions, et cetera, on leur a dit qu'ils étaient conformes et que l'affaire était réglée. Eh bien, leur réputation a été attaquée de façon assez dramatique. Dans n'importe quel autre métier exercé dans la société, lorsqu'on cause un préjudice à la réputation d'une personne, on est tenu responsable.

Je peux vous dire que l'été dernier, pendant les derniers jours du Sénat, un faux rapport a été communiqué à un journal de Montréal, qui lui a consacré toute la page 7, avec une très grande photo de moi. Il m'a fallu de 30 à 40 heures et l'aide d'un avocat pour répondre à cela, et je tenais absolument à corriger la situation. J'ai dû embaucher un avocat, car on m'avait attaquée.

Une plainte concernant cette affaire a été déposée au comité du Sénat, et cela m'a causé un grand préjudice. Manifestement, j'ai été complètement innocentée, mais je peux vous dire que lorsque votre réputation est en jeu, il faut prendre les moyens nécessaires pour la protéger. Ces gens n'auront jamais et ne prendront jamais... voyez-vous tous nos collègues qui ont été cités dans ce rapport se rendre devant les tribunaux civils pour tenter de poursuivre en justice les personnes qui ont publié ce document?

Le préjudice peut donc également être quantifié, car — c'est la même chose avec la confidentialité — cela pourrait nuire à la famille. Cela peut nuire à la personne. Dans le cadre de nos activités, je crois que nous ne devrions pas être exemptés des règles qui s'appliquent aux autres citoyens de notre pays.

Le sénateur Wells : Pouvez-vous penser à des mesures précises qui pourraient être prises pour empêcher cela? Vous avez raison, on pourrait utiliser des documents numérotés, mais cela n'empêchera personne de dire, dans le corridor, « Voici ce que j'ai, voici ce que j'ai lu, cela pourrait être préjudiciable sur le plan politique et je vais donc vous le raconter. » C'est la dure réalité de notre situation.

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est comme si vous autorisiez tout le monde à dire n'importe quoi. Je ne dis pas que certaines personnes ne manquent pas de jugement à l'occasion, mais leur manque de jugement devrait entraîner des conséquences. À mon

judgment to do something for political gain and, at the same time, attack other colleagues, which is a reflection on the institution as well. Every time we do that, the Senate is being hurt. As far as I am concerned, we should all be proud to be here and should not bear the consequences of somebody who is not reasonable and doesn't have the right judgement to say that you cannot do that.

Senator Wells: I agree with that last statement.

Senator Jaffer: Senator Hervieux-Payette, thank you very much for appearing today. This is certainly not of any benefit to you but to our institution. I would personally like to thank you for being so persistent, especially with the challenges that you're facing at this time. I really admire your persistence.

Senator, I want you to clarify that you're not saying this leak came from the Auditor General, but that there was a leak. Am I correct in what you're saying?

Senator Hervieux-Payette: During the course of the whole process that the Auditor General went through, we knew that some information was released, and we were all very uncomfortable about the release of that information. It may not be addressed to one specific person, but we felt that the communications team around the Auditor General was not doing their work properly.

I'm the first one to defend this institution. As I say, I didn't come here to get rid of this place and make sure to do it by damaging its reputation. I've worked on several committees. I've been here for over 20 years, and I'm very proud of my track record. I came here knowing that my family, my husband and everybody around me had to support me, and I also missed them. We all do that. We are leaving our homes, staying in a different town, and we make sacrifices to be here to serve the Canadian public.

As far as I'm concerned, we have to have that protection, and confidentiality should be a major item to protect us and the institution. I think there can be some kind of a definition, depending on the scope of the damages. But at the same time, there should be rules that bear some consequences. No consequences — so far, this is what we have seen.

If you work for a large company and you release information — there aren't many people who would keep their jobs for long if they released information that is sensitive to their companies.

In our case, I don't think we should be allowed to damage the institution, damage the reputation of other colleagues — more than one — and have no consequences. As far as I'm concerned, you will have to dig into your brain to figure out how it should be dealt with.

avis, poser un geste en vue d'obtenir un gain politique représente un manque de jugement et, en même temps, attaquer d'autres collègues, car cela se reflète également sur l'institution. Chaque fois que nous le faisons, cela nuit au Sénat. En ce qui me concerne, nous devrions tous être fiers d'être ici et nous ne devrions pas avoir à subir les conséquences des gestes posés par une personne déraisonnable qui n'a pas la capacité de jugement nécessaire pour se rendre compte que son comportement est inapproprié.

Le sénateur Wells : Je suis d'accord avec votre dernière phrase.

La sénatrice Jaffer : Madame Hervieux-Payette, je vous remercie de comparaître aujourd'hui. Vous n'en tirez certainement aucun avantage, mais c'est très utile pour l'institution. J'aimerais personnellement vous remercier d'être aussi persévérante, surtout avec les défis auxquels vous faites face en ce moment. J'admire beaucoup votre persévérance.

J'aimerais que vous apportiez des éclaircissements sur un point, et que vous précisiez que vous ne dites pas que le vérificateur général est responsable de cette fuite, mais qu'il y a eu une fuite. Est-ce bien ce que vous dites?

La sénatrice Hervieux-Payette : Pendant tout le processus par lequel est passé le vérificateur général, nous savions que certains renseignements avaient été diffusés, et nous étions tous très mal à l'aise à cet égard. Cela ne visait peut-être pas une personne en particulier, mais nous avons l'impression que l'équipe des communications du vérificateur général n'avait pas bien fait son travail.

Je suis la première à défendre cette institution. Comme je le dis, je ne suis pas venue ici pour détruire cet endroit et m'assurer de le faire en minant sa réputation. J'ai fait partie de plusieurs comités. Je suis ici depuis plus de 20 ans, et je suis très fière de mes antécédents. Je suis venue ici en sachant que je devais avoir l'appui des membres de ma famille, de mon mari et de tous ceux qui m'entourent, et je m'ennuie également d'eux. Nous le faisons tous. Nous quittons nos foyers, nous déménageons dans une autre ville, et nous faisons les sacrifices nécessaires pour être ici et servir la population du Canada.

En ce qui me concerne, nous devons profiter de cette protection, et la confidentialité devrait être l'un des éléments principaux des mesures qui visent à nous protéger et à protéger l'institution. Je crois qu'on peut établir une définition qui se fonde sur l'étendue du préjudice causé. Toutefois, en même temps, on devrait établir des règles qui prévoient des conséquences. Il n'y a aucune conséquence — c'est ce que nous avons constaté jusqu'ici.

Si vous travaillez pour une grande entreprise et que vous diffusez des renseignements — peu de gens pourraient garder leur emploi pendant longtemps après avoir diffusé des renseignements de nature délicate sur leur entreprise.

Dans notre cas, je ne crois pas que nous devrions être autorisés à nuire à l'institution, à miner la réputation de nos collègues — plus d'un — sans en subir les conséquences. En ce qui me concerne, il vous faudra réfléchir à fond pour trouver une façon de régler ce problème.

Senator Jaffer: Senator, if I remember clearly, the report of the Auditor General was given to the administration or our leadership on a certain date, and then there were four or five days — I forget; I may be wrong on that — but there were certainly several days before it was released to all of us.

In other news, there is the suggestion that Senate resources were behind some of the leaks. Do you have any comments in this regard?

Senator Hervieux-Payette: I just read the report in the media, like any one of you, except that after one report, there was another report and another report.

[Translation]

It was like a house of cards. Things just went on and on, and we were in the dark during all that time. If we had all received the report the next morning, that would have minimized the damage, but in this case, people saw their name being bandied about publicly even though they had seen no official document that concerned them. That is totally unacceptable. We supposedly had a flawless process, we had taken all kinds of precautions, and I am not talking about the period that preceded the production of the report, but about the moment when the report was produced. And I did not, in fact, agree that we should send the Prime Minister a copy. The Senate does not report to the Prime Minister, I am sorry. It was an error at the core of the process.

[English]

Senator Jaffer: You've been a senator and a member of Parliament before that for a very long time. I also agree with you that the Prime Minister should not have received this report before we did. Have you, in your experience, ever seen that happen before?

Senator Hervieux-Payette: No.

[Translation]

Senator Joyal: Thank you, Senator Hervieux-Payette, for your presentation this morning.

[English]

I have two points. In June when we heard from you the first time, I raised the issue of a Public Accounts Committee report of May 2007. The report was titled *The Premature Release or "Leaking" of Reports of the Auditor General to the Media Before Their Presentation in the House of Commons*. The chair will remember that, at that time, the committee took upon itself — and I quote the chair on page 14 of the transcript:

I noted that the library clerk will take that under advisement as well and will gather up the information from 2007.

La sénatrice Jaffer : Madame, si je me souviens bien, le rapport du vérificateur général a été remis à l'administration ou à notre leadership à une certaine date et ensuite, il s'est écoulé quatre ou cinq jours — je ne m'en souviens plus, je peux me tromper —, mais plusieurs jours se sont certainement écoulés avant que nous le recevions.

De plus, certaines sources laissent croire que des ressources du Sénat étaient responsables de certaines de ces fuites. Avez-vous des commentaires à formuler à cet égard?

La sénatrice Hervieux-Payette : Je viens de lire le rapport dans les médias, comme tout le monde ici, sauf qu'après un rapport, il y avait un autre rapport, et un autre.

[Français]

C'était comme un château de cartes. On n'en finissait plus, et nous restions dans le noir pendant tout ce temps-là. Si nous avions tous reçu le rapport le lendemain matin, cela aurait minimisé les dommages, mais dans ce cas-ci, les gens voyaient leur nom exposé sur la place publique alors qu'ils n'avaient vu aucun document officiel qui les concernait. C'est tout à fait inacceptable. Nous avions supposément un processus impeccable, nous avions pris toutes sortes de précautions, et je ne parle pas de la période qui a précédé la production du rapport, mais du moment où le rapport a été produit. Je n'étais d'ailleurs pas d'accord pour que le premier ministre en reçoive une copie. Le Sénat ne relève pas du premier ministre, je regrette. C'était une erreur au sein de tout le processus.

[Traduction]

La sénatrice Jaffer : Vous avez été sénatrice et députée pendant très longtemps avant tout cela. Je suis également d'accord avec vous lorsque vous dites que le premier ministre ne devrait pas avoir reçu ce rapport avant nous. Selon votre expérience, cela s'est-il déjà produit auparavant?

La sénatrice Hervieux-Payette : Non.

[Français]

Le sénateur Joyal : Merci, sénateur Hervieux-Payette, de votre présentation ce matin.

[Traduction]

J'aimerais aborder deux points. En juin dernier, lorsque nous vous avons entendue pour la première fois, j'ai mentionné un rapport du Comité des comptes publics de mai 2007, dont le titre était *La diffusion prématurée des rapports de la vérificatrice générale dans les médias avant leur présentation à la Chambre des communes*. La présidente se souviendra qu'à l'époque, les membres du comité avaient décidé — et je cite les mots du président à la page 14 de la transcription :

J'ai noté que la personne de la Bibliothèque va s'en occuper et recueillir toute l'information de 2007.

It seems to me that this report from the Public Accounts Committee of the House of Commons makes specific recommendations in relation to leaks. I'll read that recommendation again:

The Treasury Board of Canada, in consultation with the Auditor General of Canada, adopts a strong policy regarding security requirements for ending draft audit reports of the Auditor General, including, but not limited to, sanctions

It seems to me that if the library has taken up the recommendation of the chair, we should be able to get some kind of information on the policy that was put in place by the Treasury Board following leaks that happened from the Office of the Auditor General in relation to reports in the past.

I want to remind members of the committee that when leaks happen in the Office of the Auditor General, when Sheila Fraser was the Auditor General of Canada, she called in the Mounties. That was very serious in relation to a breach of trust that was felt to exist between the Auditor General and the administration that is under investigation.

As all senators will remember, our audit was not a performance audit; it was a forensic audit. I stood up in the Senate and stated that plainly and clearly to all senators that they were under a forensic audit. We know what happened with it.

So my first point with you is to help the committee move forward and come to a conclusion with this issue. I think we should look into the policy that was put in place by Treasury Board, imposing some guidelines to deal with the confidentiality of reports issued by the Auditor General.

My second point is in relation to sanctions. As Senator White has said quite appropriately, there will be 27 new senators. I would be very surprised if any of them would be familiar with the responsibility that they have and the task they are entering into when they have access to privileged information in committees or in other capacities in our Senate functions.

It seems to me that, in relation to breach of privilege, the *Rules of the Senate* should be amended and there should be sanctions specifically mentioned in the Rules. I have reminded honourable senators that in the *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators*, we have added sanctions. The list includes a reprimand and an apology. A senator could be excluded for a period of time, either from a committee or from the Senate Chamber itself in the most serious breach.

So it seems to me that one of the issues we could deal with in our report is the issue of sanctions, and that it should be clear that a person who does that is susceptible to being found wanting and be the object of a sanction by the institution. Otherwise, it's too easy to hide behind the curtain and just run away with impunity

Il me semble que ce rapport du Comité des comptes publics de la Chambre des communes formule des recommandations précises relativement aux fuites. Je vais lire la recommandation à nouveau :

Le Conseil du Trésor du Canada, en consultation avec la vérificatrice générale du Canada, adopte une politique ferme concernant les exigences de sécurité liées au traitement des ébauches de rapports de vérification de la vérificatrice générale, y compris des sanctions...

Il me semble que si la Bibliothèque a mis en œuvre la recommandation du président, nous devrions être en mesure d'obtenir des renseignements sur la politique qui a été mise en œuvre par le Conseil du Trésor à la suite des fuites liées à des rapports précédents qui se sont produites au Bureau du vérificateur général.

J'aimerais rappeler aux membres du comité que lorsque des fuites se produisent au Bureau du vérificateur général — lorsque Sheila Fraser était la vérificatrice générale du Canada, elle a appelé la GRC. C'était une affaire très grave liée à un abus de confiance qu'on pensait exister entre la vérificatrice générale et l'administration qui fait l'objet d'une enquête.

Tous les sénateurs se souviendront que notre audit n'était pas un audit de gestion, mais un audit juricomptable. Je me suis levé au Sénat et j'ai déclaré clairement et sans détour à tous les sénateurs qu'ils faisaient l'objet d'un audit juricomptable. Nous savons ce qui s'est produit dans ce cas.

J'aimerais donc, tout d'abord, que vous aidiez le comité à progresser et à régler cette question. Je crois que nous devrions examiner la politique mise en œuvre par le Conseil du Trésor qui impose certaines directives liées au traitement confidentiel des rapports publiés par le vérificateur général.

Mon deuxième point concerne les sanctions. Comme l'a dit, à juste titre, le sénateur White, nous accueillerons 27 nouveaux sénateurs. Je serais très surpris qu'ils connaissent bien la responsabilité et la tâche qu'ils assument lorsqu'ils ont accès à des renseignements confidentiels à titre de membre d'un comité ou dans d'autres fonctions que nous exerçons au Sénat.

Il me semble qu'en ce qui concerne l'atteinte au privilège, il faudrait modifier le Règlement du Sénat du Canada et prévoir des sanctions qui seraient clairement mentionnées dans ce Règlement. J'ai rappelé aux honorables sénateurs que nous avons ajouté des sanctions au *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs*. La liste comprend notamment une réprimande et la présentation d'excuses. Un sénateur ou une sénatrice pourrait être suspendu, pendant une certaine période, soit d'un comité, soit du Sénat dans le cas d'un manquement plus grave.

Il me semble donc que dans notre rapport, nous pourrions notamment aborder la question des sanctions, et que nous devrions exprimer clairement qu'une personne qui pose un tel geste pourrait être accusée de manquement et être visée par une sanction imposée par l'institution. Autrement, une personne qui

of breach of confidentiality. Especially in the case Senator Hervieux-Payette has raised, it is very serious, because it's the reputation of an individual senator.

I will quote Voltaire, that famous French philosopher: "*Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.*" To paraphrase, it means you can lie and lie but always something will remain in people's minds about you. In fact, the reputation of a senator is his greatest asset. It is the credibility. When you intervene, it's on the basis of your credibility. When a senator intervenes, the first thing that comes to mind is, "Is he honest? Is she honest? Is he grabbing public money? What is he doing? I heard his or her name somewhere." We live in the age of electronic media. I see it on the table all around the place here. It's easy to put down, "Senator X, the press has mentioned something; we don't know, but the press has mentioned it," and the damage is done.

We live in an age where the rules have to be very stringent on how to protect confidentiality, especially with the case at hand, where the reputation of some senators were at stake; there's no doubt about it.

Those are the two points I wanted to raise to try to help the committee move forward with this issue.

[Translation]

The Chair: Thank you, Senator Joyal. Did you want to comment?

Senator Hervieux-Payette: This aligns with the suggestion I made earlier, regarding the fact that there is no specific measure on the books to protect the institution and individuals. I would say that it is almost useless to talk about confidentiality if any confidential document can be disclosed and there are no consequences for doing that. That makes no sense. In my opinion, that would be the first element.

There is also another element that seems important to me, and I would have a suggestion to make to you. In order to examine the issue in depth, I suggest, Madam Chair, that you get the help of people who are used to conducting this kind of inquiry. It could be people from the RCMP, or other experts who are used to this type of investigation. There is a question, from the legal perspective, as to the validity of evidence. I am not only talking about this case, but about all of the other cases as well. The committee has to call on technical assistance if necessary, because basically, this work cannot be done by amateurs. None of us here has the training to conduct investigations and get to the bottom of things. We have very good journalists in Canada who do this type of work, but the investigation has to remain within our group. So, if we go forward with my motion, I suggest that the committee authorize you to obtain some expert assistance.

commet un manquement à la confidentialité peut s'enfuir trop facilement et en toute impunité. Le cas soulevé par la sénatrice Hervieux-Payette est très grave, car il s'agit de la réputation d'un sénateur.

J'aimerais citer Voltaire, le célèbre philosophe français : « *Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.* » Cela signifie évidemment que vous pouvez mentir et mentir, mais que les gens se souviendront toujours de quelque chose à votre sujet. En fait, la réputation d'un sénateur est son plus grand atout. C'est sa crédibilité. Lorsque vous intervenez, vous vous fondez sur votre crédibilité. Lorsqu'un sénateur intervient, on se demande immédiatement s'il ou si elle est honnête, s'il s'approprie l'argent du public, ce qu'il fait, et si on a déjà entendu son nom quelque part. Nous vivons à l'époque des médias électroniques. Je les vois partout sur la table. Il est facile de dire « *Sénatrice X, la presse a mentionné quelque chose; nous n'en sommes pas certains, mais la presse l'a mentionné* », et le mal est fait.

Nous vivons à une époque où les règles visant à protéger la confidentialité doivent être très sévères, surtout dans le cas qui nous occupe, car la réputation de certains sénateurs était en jeu; cela ne fait aucun doute.

Ce sont les deux points que je tenais à soulever pour tenter d'aider les membres du comité à régler cette question.

[Français]

La présidente : Merci, sénateur Joyal. Voulez-vous faire un commentaire à ce sujet?

La sénatrice Hervieux-Payette : Cela répond à la suggestion que j'ai proposée plus tôt, à savoir qu'aucune action précise n'est prévue pour protéger l'institution et la personne. Je dirais qu'il est presque inutile de parler de confidentialité si on peut divulguer n'importe quel document confidentiel et n'avoir à en subir aucune conséquence. Cela n'a pas de sens. Selon moi, c'est le premier élément.

Il y a aussi un autre élément qui me paraît important, et j'aurais une suggestion à vous faire. Lorsqu'il s'agit d'examiner une question en profondeur, je proposerais, madame la présidente, que vous vous adjoigniez des personnes qui sont habituées à mener ce genre d'enquête. Il pourrait s'agir de gens de la GRC, ou de gens qui sont habitués à faire ce type d'enquête. En fin de compte, il y a une question, du point de vue juridique, de la valeur des preuves qui sont apportées. Je ne parle pas seulement dans ce cas-ci, mais de tous les autres cas également. Le comité doit faire appel à une aide technique si nécessaire, parce que, dans le fond, ce travail ne peut être fait avec des méthodes d'amateur. Personne d'entre nous, ici, n'a fait une formation pour mener des enquêtes et aller au fond des choses. Nous avons de très bons journalistes, au Canada, qui font ce travail, mais il faut que l'enquête demeure à l'intérieur du cadre de notre groupe. Donc, si nous allons de l'avant avec ma motion, je suggère que le comité vous donne l'autorité de vous adjoindre de l'aide technique.

[English]

Senator Tkachuk: Senator Hervieux-Payette, as you know, because of you raising this issue with the Auditor General we've had quite a bit of discussion on this. This is not new to the Senate. It's sort of like the broken window theory: If you let them get away with the little stuff, then it's no problem doing the big stuff.

We've had leaked reports, Senate reports, since I've been here the last 23 years. We've had them many times. I don't know who's leaking them, but it's always to someone's advantage or they're personally ingratiating themselves with the media or some reason like that.

In my experience with Internal Economy, we had leaks on confidential information on Senator Wallin. We had leaks on confidential information on Senator Duffy. In camera Internal Economy meetings were leaked to the press. I didn't see anybody getting up, except me, complaining about it. I certainly didn't see anybody on your side complaining about it.

I agree with you that this is a problem, and I'd love to see a solution. I'm not sure whether I want to spend my time trying to investigate a leak — because this has happened before — that's never going to be resolved or whether we should get on with the process of finding a way. I think we should have a Senate debate and a Senate committee, all the Senate, talking about this issue so that we come to some resolution on it, because it is problematic and it makes it very difficult to do our work. What happened with the Senate report was a horrible thing.

I'm not sure how you'd like to see us move forward, but I'm going to allow you the opportunity to tell us.

Senator Hervieux-Payette: It's very easy. Those who are permanent members should — as I say, if you don't know where to start, maybe have some people who have more expertise on this. I guess there is a big legal thing behind that because how do you determine that something is confidential? What would be the consequences? As I say, every day you have people going to court to protect their reputations because this and that ended up in the public arena and they are being damaged.

Just think of the people who appeared before the Charbonneau commission in Quebec. I can tell you that some of these people will never be charged with anything, but I can tell you, they hardly go out in the street anymore and they have damages for the rest of their lives. They were part of the public inquiry even though they were charged with nothing.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk : Madame Hervieux-Payette, comme vous le savez, depuis que vous avez soulevé cette question liée au vérificateur général, nous en avons beaucoup discuté. Ce n'est pas nouveau pour le Sénat. C'est un peu comme la théorie de la fenêtre brisée, c'est-à-dire que si vous laissez les gens s'en tirer avec les petites choses, ils n'auront aucun problème à poser des gestes plus graves.

Nous avons eu affaire à des fuites liées à des rapports, à des rapports du Sénat, depuis que je suis ici, c'est-à-dire 23 ans. Elles se sont produites à de nombreuses reprises. Je ne sais pas qui est à l'origine de ces fuites, mais c'est toujours à l'avantage de quelqu'un ou une personne tente de gagner la faveur des médias ou une autre raison semblable.

Selon mon expérience avec le Comité de la régie interne, il y a eu des fuites de renseignements confidentiels sur la sénatrice Wallin. Il y a eu des fuites de renseignements confidentiels sur le sénateur Duffy. Des renseignements confidentiels concernant des réunions à huis clos du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ont été communiqués à la presse. Personne ne s'est levé, sauf moi, pour s'en plaindre. Je n'ai certainement vu personne se plaindre de votre côté.

Je suis d'accord avec vous, il s'agit d'un problème, et j'aimerais beaucoup qu'on trouve une solution. Je ne sais pas si je souhaite passer mon temps à tenter d'enquêter sur une fuite — parce que c'est arrivé auparavant — qui ne sera jamais résolue et je ne sais pas si nous devrions continuer de tenter de trouver une façon de résoudre ce problème. Je pense que nous devrions avoir un débat au Sénat et qu'un comité du Sénat et tous les sénateurs devraient en parler, afin que nous puissions régler la question, car la situation est problématique et nous avons beaucoup de difficulté à faire notre travail. Dans le cas du rapport du Sénat, c'était horrible.

Je ne sais pas ce que vous attendez de nous, mais je vais vous donner l'occasion de nous le dire.

La sénatrice Hervieux-Payette : C'est très facile. Les membres permanents devraient — comme je l'ai dit, si vous ne savez pas par où commencer, vous pourriez peut-être faire appel à des gens qui ont une plus grande expertise dans le domaine. Je présume qu'il y a de nombreux éléments juridiques en jeu, car comment peut-on déterminer qu'une chose est confidentielle? Quelles seraient les conséquences? Comme je l'ai dit, chaque jour, des gens se présentent devant les tribunaux pour protéger leur réputation parce que des renseignements préjudiciables ont été rendus publics.

Pensez seulement aux gens qui ont comparu devant la Commission Charbonneau, au Québec. Certaines de ces personnes ne seront jamais accusées de quoi que ce soit, mais je peux vous dire qu'elles se présentent rarement en public maintenant et qu'elles auront des problèmes pour le reste de leur vie. Ces personnes ont fait partie de l'enquête publique, même si on ne les accusait de rien.

The consequences, as I say, are not the same for everything. In some cases it addresses the public confidence in general and sometimes it's individual. You start with that, individual and the public in general.

I remember when Banking Committee held coast to coast consultations and made major changes to the Bank Act. It was a very comprehensive exercise. I'm telling you, when we did that, if the report had been released before, there could have been a lot of damage to financial institutions.

In this case, if we could find one senator giving up the said report to the media — and there are ways of finding it. I'm not an expert in that, but maybe we can consult Senator White and he may know how to do it. I think some actions could have very wide public negative consequences and some others related to individuals.

As far as I'm concerned, to come back to your assessment, I haven't name a percentage of people who would address this question and say it's important. I'm here; we are all here. Of course, now we are independent, but I've been independent all my life. I always say that we have a duty to protect this place and we have a duty to protect documents that we produce. It's part of our responsibility. If you are not a responsible individual, I don't know what that person is doing here.

It's never fun to come and raise a question that is so sensitive. Why do I do that? I've done that all my life. I've done that in the house, I've done that under a Chrétien government and I've done that under a Harper government. I'm here to serve the public, and as far as I'm concerned, I am dealing with my conscience.

Yesterday, on the first page of the *Globe and Mail*, there was a degrading picture of Mr. Mulcair that was absolutely offensive. I saw the pictures and I just couldn't accept it. He went through a democratic process, but you don't have to hit somebody on the head. I reacted. I went to Facebook and to Twitter and said, "You don't hit somebody when he's on his knees. You treat them with respect."

Sorry to go around the question, but just to say that you have the conviction that this place is very important and is of the utmost importance to the democratic system.

Senator Tkachuk: I'm sure we all feel that way, senator.

The Chair: Senators, we are running short on time. I have two senators left on the list. After that, the list will be closed. They are Senators Ogilvie and Cools. I'm going to ask the questioners and Senator Hervieux-Payette to be as concise as they can be. The subject is extremely important, but brevity is also very important.

Comme je le dis, les conséquences ne sont pas les mêmes dans tous les cas. Dans certains cas, il s'agit de la confiance du public en général, et dans d'autres cas, il s'agit d'une personne en particulier. Il faut commencer par cela, c'est-à-dire les particuliers et le public en général.

Je me souviens lorsque le Comité permanent des banques et du commerce a organisé des consultations d'un océan à l'autre et a apporté des modifications importantes à la Loi sur les banques. C'était un exercice assez complet. Dans ce cas-là, si le rapport avait été publié à l'avance, cela aurait pu causer un grand préjudice aux institutions financières.

Dans ce cas, si nous pouvions découvrir quel sénateur communique le rapport en question aux médias — et il y a des façons de le découvrir. Je ne suis pas experte dans ce domaine, mais nous pouvons consulter le sénateur White; il connaît peut-être la réponse. Je crois que certaines actions pourraient entraîner des conséquences négatives très étendues pour la population et d'autres limitées à certaines personnes.

En ce qui me concerne, pour revenir à votre évaluation, je n'ai pas parlé d'un pourcentage de gens qui régleraient cette question et qui diraient que c'est important. Je suis ici; nous sommes tous ici. Manifestement, nous sommes indépendants maintenant, mais j'ai été indépendante toute ma vie. Je dis toujours que nous avons le devoir de protéger cet endroit et de protéger les documents que nous produisons. Cela fait partie de nos responsabilités. Si vous n'êtes pas une personne responsable, je ne sais pas ce que vous faites ici.

Ce n'est jamais amusant de soulever une question aussi délicate. Pourquoi fais-je cela? Je l'ai fait toute ma vie. Je l'ai fait à la Chambre des communes, je l'ai fait sous le gouvernement Chrétien et je l'ai fait sous le gouvernement Harper. Je suis ici pour servir la population, et en ce qui me concerne, je m'arrange avec ma conscience.

Hier, en première page du *Globe and Mail*, on pouvait voir une photo dégradante et parfaitement choquante de M. Mulcair. J'ai vu ces photos et je ne pouvais tout simplement pas les accepter. Il est passé par un processus démocratique, mais il n'est pas nécessaire de frapper quelqu'un sur la tête. J'ai réagi. Je suis allée sur Facebook et sur Twitter où j'ai dit qu'il ne fallait pas frapper une personne qui était déjà par terre. Il faut la traiter avec respect.

Je suis désolée d'avoir contourné votre question, mais je tenais seulement à dire qu'il faut avoir la conviction que cet endroit est très important et qu'il est essentiel au système démocratique.

Le sénateur Tkachuk : Je suis sûr que nous pensons tous de cette façon, madame.

La présidente : Mesdames et messieurs, notre temps est presque écoulé. Il reste deux sénateurs sur la liste des intervenants. Ensuite, la liste sera fermée. Ce sont les sénateurs Ogilvie et Cools. Je vais demander à ces intervenants et à Mme Hervieux-Payette d'être aussi brefs que possible. C'est un sujet extrêmement important, mais il est tout aussi important d'être bref.

Senator Ogilvie: Senator, I want to acknowledge your sense of responsibility in bringing this important issue before the committee. I agree with the thrust of most of your comments. Many of the things I would have said have been covered by what Senator Joyal said earlier, and I want to associate myself with his comments.

I disagree with you on one point, however: The issue is the privilege of Parliament and not the quality of the violation of that in the first instance. There should be some very clear penalty for an identified deliberate breach of the privilege of Parliament, regardless of the severity of the issue. The consequences may lead to other damages that can be dealt with separately. It's my opinion that the privilege of Parliament is paramount and that all privilege in respect of the issues of Parliament is absolutely critical.

I can give you a recent situation of a committee I co-chaired. It was agreed and the committee at the outset had been advised of the privilege of Parliament and that there should be no leaks from the committee whatsoever. The night before the committee was going to introduce, through its co-chairs, the report in the two houses of Parliament at exactly the same time, I was called by a journalist from a major Canadian national newspaper who was able to quote items directly in the report and, indeed, even referred to the individuals who had provided the information. Of course, I was incensed internally but said absolutely nothing and could not comment at all.

The next morning, the news, well before the 10 a.m. introduction of the report in Parliament, had quoted three committee members in different quotes with regard to what was in the report. There was probably no national damage to the finances of the country, no ex-communication of individuals or loss of life immediately, but I would say that I consider that an absolute serious breach of the privilege of Parliament, in this case two houses of Parliament.

The next day I pursued this issue with some relatively high authorities in the Parliament of Canada with regard to what action could be taken, given that the individuals were quoted and appeared in the national media. I was told that nothing could be done. I was personally offended by that situation. I accepted it as being real, given the sources I was inquiring of. However, I consider it an absolute tragedy in terms of my view of the privilege of Parliament and the responsibility of individuals within Parliament in respect of any confidential matter prior to the agreed time when it would be released.

I'll just end by saying that this is a very important issue. I compliment you for having the courage to bring this forward to the committee. I want to repeat that I associate with a number of your comments and those of Senator Joyal.

Senator Hervieux-Payette: I totally agree with you.

Le sénateur Ogilvie : Madame, j'aimerais reconnaître votre sens des responsabilités et le fait que vous ayez soumis cette importante question au comité. Je suis d'accord avec l'essentiel de vos commentaires. Un grand nombre des points que j'avais l'intention de soulever ont été abordés par M. Joyal, et j'aimerais donc m'associer à ses commentaires.

Toutefois, je suis en désaccord avec vous sur un point. La question concerne le privilège parlementaire, et non le degré de violation de ce privilège dans le premier exemple. Il devrait exister une pénalité clairement établie dans le cas d'une atteinte délibérée et prouvée au privilège parlementaire, peu importe la gravité du problème. Les conséquences peuvent mener à d'autres préjudices qui peuvent être traités séparément. À mon avis, le privilège parlementaire est primordial, et le privilège lié aux questions parlementaires est d'une importance extrême.

Je peux vous parler d'une situation qui s'est produite récemment dans un comité dont j'étais coprésident. On avait convenu — et on avait avisé les membres du comité dès le départ — que le privilège parlementaire s'appliquait, et que le comité ne devait faire l'objet d'aucune fuite. La veille du jour où les deux coprésidents devaient présenter, simultanément, un rapport produit par le comité aux deux Chambres du Parlement, un journaliste d'un grand journal national canadien m'a téléphoné et m'a cité des éléments directement issus du rapport et il a même fait référence aux personnes qui lui avaient fourni l'information. Manifestement, je bouillais intérieurement, mais je ne lui ai absolument rien dit et je n'ai fait aucun commentaire.

Le matin suivant, bien avant la présentation du rapport au Parlement, prévue à 10 heures, différents bulletins de nouvelles avaient déjà cité les paroles de trois membres du comité relativement au contenu du rapport. Cela n'a probablement causé aucun préjudice aux finances nationales, et personne n'a perdu son emploi ou ne s'est retrouvé en danger de mort, mais selon moi, il s'agit absolument d'une grave atteinte au privilège parlementaire, et dans ce cas, à celui des deux Chambres du Parlement.

Le lendemain, j'ai parlé de ce problème avec certains hauts responsables au Parlement du Canada afin de connaître les mesures qui pouvaient être prises, étant donné que ces personnes avaient été citées dans les médias nationaux. On m'a répondu que rien ne pouvait être fait. J'ai été personnellement offensé par la situation. Je considérais qu'il s'agissait d'une situation réelle, étant donné les sources. Toutefois, si je me fonde sur mon interprétation du privilège parlementaire et de la responsabilité des parlementaires à l'égard des questions confidentielles avant leur publication officielle, je considère que c'est une tragédie.

Je terminerai en disant qu'il s'agit d'un enjeu très important. Je vous félicite d'avoir eu le courage d'en parler au comité. J'aimerais répéter que je suis d'accord avec plusieurs de vos commentaires et avec ceux du sénateur Joyal.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Senator Cools: I'd like to thank Senator Hervieux-Payette for her good work in general and also her good work on this particular file.

The question I want to ask Senator Hervieux-Payette is respecting my recollection. Could you confirm or tell me I'm having wrong memories? My recollection was that the Auditor General was busy doing media commentary on the information reported in the newspapers on these leaks. I'm wondering if you recall that or if you have any newspaper clippings to help me with that.

Senator Hervieux-Payette: Well, I don't remember that. If he made comments about the report that did not reach us, it would be very strange for somebody who is releasing a confidential report. I cannot confirm that he talked to go the media about the report. He sent it to four people, including the Prime Minister. We were talking about the representatives: Senator Housakos, Senator Cowan and Senator Furey.

Senator Cools: Finally, I want to make the point that the interception of communications intended for parliamentarians and Parliament has always been treated as a question of privilege. There's no doubt about that. It has always been a breach, and there is a lot of precedence on that. I think we should move ahead with this study in the confidence that we're standing, I believe, on very sound ground. That is a bundle of principles and a bundle of law that we should begin by having our researchers look at.

I would like to concur with the senator in one regard. It seems to be the fashion nowadays that because a person is in public life, anyone or many people can simply curse them, violate them, ridicule them or shame them. I've noticed everywhere that this notion of naming and shaming individuals seems to be taking the form of being a right. We're all open and available for good and fair criticism, but there's no principle whatsoever that any human being has to put up with being violated. In addition, the common law has always assured us that human beings have a right to their lives, their security and their reputations.

Senator Hervieux-Payette: When we adopted the Charter of Rights, the right to reputation was in there. It's a fundamental right of all Canadians, and I suppose also of all senators. I start with that.

These were questions of privilege, and I have raised more than one during my term in the Senate. When I was aware that something was breaching my privilege, I did not make an inquiry to see if all other senators agreed with me. I just proceeded to denounce it.

All of you who were offended under certain circumstances should be proud now that this question will be addressed. The chair will make sure that some homework will be done so that something can be presented to the committee and, of course, some kind of procedure so that this will not fall away. Otherwise, it will continue forever. As Senator Joyal said, the other committee

La sénatrice Cools : J'aimerais remercier Mme Hervieux-Payette du bon travail qu'elle accomplit en général et du travail qu'elle a accompli dans ce dossier en particulier.

La question que j'aimerais poser à Mme Hervieux-Payette est liée à mes souvenirs. Pourriez-vous me confirmer ou m'indiquer si mes souvenirs sont exacts? Selon mes souvenirs, le vérificateur général était occupé à formuler des commentaires pour les médias sur les renseignements publiés dans les journaux au sujet de ces fuites. J'aimerais savoir si vous vous souvenez de cela ou si vous avez des extraits de journaux qui pourraient m'aider.

La sénatrice Hervieux-Payette : Eh bien, je ne me souviens pas de cela. S'il a fait des commentaires sur le rapport qui ne nous avait pas été envoyé, ce serait très étrange pour une personne qui publiait un rapport confidentiel. Je ne peux pas confirmer s'il a parlé de s'adresser aux médias au sujet du rapport. Il l'a envoyé à quatre personnes, y compris le premier ministre. Nous parlions des représentants, à savoir le sénateur Housakos, la sénatrice Cowan et le sénateur Furey.

La sénatrice Cools : Enfin, j'aimerais faire valoir que l'interception des communications à l'intention des parlementaires et du Parlement a toujours été traitée comme étant une question de privilège. Cela ne fait aucun doute. Cela a toujours représenté une atteinte à ce privilège, et il y a de nombreux précédents. Je crois que nous devrions progresser dans cette étude en toute confiance, car à mon avis, nous sommes sur des bases très solides. Nous devrions commencer par demander à nos analystes d'examiner cette série de principes et de lois.

J'aimerais manifester mon accord avec la sénatrice sur un point. Il semble qu'aujourd'hui, c'est la mode de simplement maudire, attaquer, ridiculiser ou humilier les personnalités publiques. J'ai remarqué que partout, on pense avoir le droit de nommer et d'humilier certaines personnes. Nous sommes tous ouverts aux critiques justes et bien formulées, mais aucun principe ne soutient qu'un être humain doit accepter de subir ces attaques. De plus, la common law a toujours veillé à ce que les êtres humains aient le droit à la vie, à la sécurité et au respect de leur réputation.

La sénatrice Hervieux-Payette : Lorsque nous avons adopté la Charte canadienne des droits et libertés, elle contenait le droit à la réputation. C'est un droit fondamental de tous les Canadiens, et je présume que cela s'applique également à tous les sénateurs. Je commence avec cela.

Il s'agissait de questions de privilège, et j'en ai soulevé plus d'une pendant mon mandat comme sénatrice. Lorsque je me rendais compte que quelque chose portait atteinte à mon privilège, je ne consultais pas tous les sénateurs pour savoir s'ils étaient d'accord avec moi; je dénonçais simplement la situation.

Tous ceux d'entre vous qui ont été offensés dans certaines circonstances devraient être fiers que cette question soit maintenant abordée. La présidente veillera à ce que certains travaux soient effectués, afin qu'on puisse présenter quelque chose au comité et, évidemment, qu'on puisse adopter une procédure pour éviter que cela s'effondre. Autrement, la situation se

dealing with individuals is proceeding with measures, and it should be the same here. In this case, the whole institution is at stake.

I wish you inspiration in the second step.

The Chair: Colleagues, I remind us all that this is the last occasion we shall have to have a discussion with Senator Hervieux-Payette because unfortunately she is retiring.

Senator Hervieux-Payette: No. It's not unfortunate.

The Chair: Perhaps from our point of view it is unfortunate. I would like to thank her very much for her dedication to the public interest on this matter and on so many others through her long parliamentary career. Thank you very much.

Senator Hervieux-Payette: My pleasure.

The Chair: Colleagues, we shall suspend for a few moments to prepare for a brief in camera discussion of future business.

Senator Tkachuk: That hopefully will not be leaked.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Tuesday, May 17, 2016

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:31 a.m. for the consideration of the case of privilege relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate.

Senator Joan Fraser (*Chair*) in the chair.

The Chair: Thank you all for making it to what is not our normal meeting room. We thought it would be a little easier to have the meeting in this room, because it's a bit bigger and less cramped than the one in which we normally meet.

We are very pleased to have with us today the Auditor General of Canada, Mr. Michael Ferguson, and members of his staff, namely Susan Gomez, Director; Clyde MacLellan, Assistant Auditor General of Canada; and Jean-Charles Parisé, Principal. They are here, as you know, in light of the question of privilege submitted by former Senator Hervieux-Payette about leaks of the Auditor General's report a year ago, and the ruling by two Speakers that there was a *prima facie* case of privilege.

We have heard from Senator Hervieux-Payette, and now we have invited the Auditor General to be with us. As you know, he did write a letter to us, in addition to the remarks that he's going to make now.

prolongera indéfiniment. Comme l'a dit le sénateur Joyal, l'autre comité qui s'occupe des particuliers adoptera des mesures, et nous devrions faire la même chose ici. Dans ce cas-ci, c'est toute l'institution qui est touchée.

Je vous souhaite l'inspiration nécessaire pour la deuxième étape.

La présidente : Chers collègues, j'aimerais vous rappeler que c'est la dernière occasion que nous aurons de discuter avec Mme Hervieux-Payette, car malheureusement, elle prendra sa retraite.

La sénatrice Hervieux-Payette : Non, ce n'est pas malheureux.

La présidente : Peut-être que de notre point de vue, c'est malheureux. J'aimerais la remercier sincèrement de son dévouement à l'égard de l'intérêt public dans cette situation et dans de nombreuses autres situations au cours de sa longue carrière parlementaire. Merci beaucoup.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je vous en prie.

La présidente : Mesdames et messieurs, nous allons suspendre les travaux pendant quelques instants afin de nous réunir à huis clos pour discuter brièvement des travaux futurs.

Le sénateur Tkachuk : Espérons qu'ils ne feront l'objet d'aucune fuite.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mardi 17 mai 2016

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, pour examiner le cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat.

La sénatrice Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Bravo à tous d'avoir réussi à se rendre ici, dans cette salle qui n'est pas notre lieu habituel de réunion et merci. Nous avons pensé qu'il serait un peu plus facile de nous réunir ici, à cause de ses plus belles dimensions et qu'on s'y sent moins à l'étroit que dans notre salle habituelle.

Nous sommes très heureux d'accueillir le vérificateur général du Canada, M. Michael Ferguson, et des membres de son personnel, plus précisément la directrice Susan Gomez, le vérificateur adjoint du Canada Clyde MacLellan, le directeur principal Jean-Charles Parisé. Nous les avons convoqués, comme vous le savez, consécutivement à la question de privilège posée par l'ex-sénatrice Hervieux-Payette sur les fuites du rapport du vérificateur général, il y a un an, et à la décision rendue par deux Présidents, selon laquelle, à première vue, il y avait là un cas de privilège.

Nous avons entendu la sénatrice Hervieux-Payette et nous recevons maintenant le vérificateur général, que nous avons convoqué. Comme vous le savez, il nous a écrit une lettre et il nous fait maintenant une déclaration.

So we will ask him to make an opening statement. The floor is yours, sir.

Michael Ferguson, Auditor General of Canada, Office of the Auditor General of Canada: Madam Chair and honourable senators, thank you for inviting me today to take part in the committee's study of the leaks of audit information and excerpts of my office's report on the audit of senators' expenses.

[Translation]

I would like to begin by emphasizing to senators that protecting the confidentiality of the information we collect over the course of an audit, as well as that of our reports until they are tabled, is a matter of significant importance to our office.

My office follows a set of established precautions for all of the audits we undertake in order to safeguard against the public release of audit information before our reports are tabled. These precautions are spelled out in our security policies, guidelines and audit manuals, and our employees and contractors are reminded of them regularly, as well as at the outset of every audit.

[English]

Madam Chair, the details of the safeguards in place for all of our audits are outlined in the letter we sent to the committee on April 6. This letter was issued in response to the committee's questions about the way we manage and safeguard information throughout our audits. We are keenly aware of the sensitivity of the audit of senators' expenses.

For this reason, in addition to our established precautions, we implemented enhanced information management and security measures specifically for this audit. For example, to protect the privacy of individual senators, we implemented a numbered coding system, instead of using people's names, to refer to our files. Any hard copy files we received from senators were kept at the Chambers Building at 40 Elgin Street. We also added security measures at the Chambers Building, including installing card readers to monitor access, motion detectors and alarms, and by requiring that computers and papers be stored in locked cabinets at the end of each work day.

All staff assigned to the audit of senators' expenses received specific training on security. At the beginning of the audit, the office's security team presented two awareness sessions on security to the audit team. These sessions covered the team's responsibilities relating to information management, access to information and privacy. Reminders of the need for added vigilance were provided to staff throughout the audit.

Nous lui demandons donc, pour ce faire, de prendre la parole.

M. Michael Ferguson, vérificateur général du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada : Madame la présidente, honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité à participer à l'examen des fuites d'information d'audit et d'extraits du rapport sur les dépenses des sénateurs produit par mon bureau.

[Français]

J'aimerais d'abord souligner aux sénateurs le fait que la protection de la confidentialité de l'information que nous recueillons au cours d'un audit, ainsi que celle de nos rapports jusqu'à leur dépôt, est d'une importance capitale pour le Bureau du vérificateur général.

Mon bureau suit un ensemble de précautions prévues pour tous les audits qu'il entreprend afin d'éviter la divulgation publique d'information sur l'audit avant le dépôt de nos rapports. Ces précautions sont décrites dans nos politiques et nos directives sur la sécurité et dans nos manuels d'audit, et un rappel à cet égard est fait régulièrement à nos employés et aux entrepreneurs avec lesquels nous faisons affaire, ainsi qu'au début de chaque audit.

[Traduction]

Madame la présidente, les détails des précautions prises pour chacun de nos audits sont exposés dans notre lettre du 6 avril au comité. Cette lettre visait à répondre aux questions du comité sur notre façon de gérer et de protéger l'information dans le cadre de nos audits. Nous sommes parfaitement conscients de la nature délicate de la vérification des dépenses des sénateurs.

Pour cette raison, en plus de nos précautions établies, nous avons mis en œuvre des mesures renforcées de sécurité pour gérer l'information, expressément pour les besoins de cet audit. Par exemple, pour protéger la confidentialité des renseignements concernant chaque sénateur, nous avons mis en place un système de codage numérique pour ne pas utiliser les noms des personnes pour désigner nos dossiers. Tous les documents papier que les sénateurs nous ont transmis ont été conservés dans l'édifice Chambers, au 40 de la rue Elgin. Nous avons en outre accru les mesures de sécurité dans cet édifice, notamment par l'installation de lecteurs de cartes pour contrôler l'accès, de détecteurs de mouvement et d'alarmes. Nous avons aussi exigé le rangement des ordinateurs et des documents papier dans des classeurs sous clé à la fin de chaque journée de travail.

Tout le personnel affecté à l'audit des dépenses des sénateurs a reçu une formation particulière sur la sécurité. Au début de l'audit, l'équipe chargée de la sécurité du bureau a organisé deux séances de sensibilisation sur la sécurité pour l'équipe chargée de l'audit. Ces séances ont porté sur les responsabilités de l'équipe en matière de gestion de l'information, de l'accès à l'information et de la protection de la confidentialité. Tout au long de l'audit, nous avons rappelé au personnel la nécessité d'une vigilance accrue.

[Translation]

Madam Chair, audit information is shared with those we audit in order to validate facts and present our observations. At the beginning of each audit, we require that persons with overall responsibility for the subject matter of the audit maintain the confidentiality of all our protected and controlled documents. In the audit of senators' expenses, we asked that each senator sign a similar letter committing to not disclose audit information until the report was made public.

In the period leading up to the publication of the report, additional measures were put in place to restrict and monitor access to the report's content. Access was limited to those employees with a direct business need, and any access to content was logged. On June 4, 2015, we hand-delivered 12 hard copies of our final report to the Speaker's office.

Despite the measures outlined above, much information about the audit — some accurate, some not — made its way into the public domain at various times before the report's release.

[English]

We were very concerned by the numerous leaks of audit information. As a result, we engaged an external security consultant to investigate whether an office employee or contractor was responsible for leaking information. Based on the results of the investigation we received, I am confident that no leak of information came from our office.

[Translation]

Madam Chair, this concludes my comments. We are pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you, Mr. Ferguson, for having made your presentation in the two official languages of Canada. That is very good.

[English]

Colleagues, just before I go to the question period, I have to warn you that we have to break a bit earlier than usual because a significant number of the members of this committee are also members of the Legal and Constitutional Affairs Committee that is meeting at 11 o'clock in another building to consider the matter of medical assistance in dying and its report thereon. That is obviously a meeting of significant importance. We wouldn't want to have to lose large numbers of the members of this committee before we conclude, so I'm going to call this meeting to a halt at a quarter to 11. That will give us one hour and five minutes for questions. It will work wonderfully if everybody keeps his or her question concise. That also goes for the answers. I suspect that may not be a problem.

[Français]

Madame la présidente, nous transmettons l'information sur l'audit aux entités auditées pour faire valider les faits et leur présenter nos observations. Au début de chaque audit, nous demandons aux administrateurs généraux responsables de l'objet de l'audit d'assurer la confidentialité de tous nos documents protégés et contrôlés. Lors de l'audit des dépenses des sénateurs, nous avons demandé à tous les sénateurs de signer une lettre de confidentialité les engageant à ne pas révéler d'information sur l'audit avant la publication du rapport.

Au cours de la période qui a précédé la publication du rapport, des mesures additionnelles ont été mises en place pour restreindre et surveiller l'accès au contenu du rapport. Les employés ont seulement pu y avoir accès lorsqu'un besoin opérationnel direct l'exigeait, et un registre des employés ayant accédé au contenu a été tenu. Le 4 juin 2015, nous avons remis en mains propres deux exemplaires de notre rapport définitif au Bureau du Président.

En dépit des précautions susmentionnées, beaucoup de renseignements sur l'audit, parfois exacts, parfois erronés, ont été rendus publics à divers moments avant la production du rapport.

[Traduction]

Nous sommes très préoccupés par les nombreuses fuites d'information sur l'audit. Nous avons donc mandaté un expert-conseil externe en sécurité pour découvrir si un employé de notre bureau ou un entrepreneur était responsable des fuites. D'après les résultats de l'enquête que nous avons reçus, je suis persuadé que notre bureau n'est à l'origine d'aucune fuite.

[Français]

Madame la présidente, je termine ainsi ma déclaration d'ouverture. Nous répondrons à vos questions avec plaisir.

La présidente : Merci, monsieur Ferguson, d'avoir fait cette déclaration dans les deux langues officielles du Canada. C'est très bien.

[Traduction]

Chers collègues, avant de passer aux questions, je dois vous prévenir que nous devons nous séparer un peu plus tôt qu'à l'accoutumée, parce qu'un nombre important de membres du comité font aussi partie du comité des affaires juridiques et constitutionnelles qui se réunit à 11 heures dans un autre immeuble pour examiner l'aide médicale à mourir et le rapport sur la question. C'est visiblement une réunion d'une grande importance. Nous ne voudrions pas les voir partir avant de conclure notre séance. Je vais donc interrompre la séance à 11 heures moins quart. Ça nous donne une heure et cinq minutes pour les questions. Tout ira bien si toutes les questions et toutes les réponses restent concises. Je ne prévois aucune difficulté à ce niveau.

We will begin, therefore, with the deputy chair of the committee.

Senator White: Thank you very much, Mr. Ferguson and your staff, for being here today. Because I have been told to be concise, I will be. I'm going to go to your letter of April to this committee in relation to:

. . . I considered it necessary to limit speculation and correct information during media interviews on May 26 2015.

So you performed media interviews where you gave certain information to the public that wasn't public beforehand. Yet the actual hard copies leaving your office — in fact, even the sharing of hard copies among 11 OAG staff wasn't done until June 3, with hard copies leaving your office and going to the Senate on June 4.

I'm trying to figure out how the leaks could be anywhere but your office on May 26, because that's the reason for the interviews, in accordance with your letter was that the information was already being distributed.

Is there anyone else outside of your office who could have had access prior to May 26?

Mr. Ferguson: There are many people who had access to information prior to May 26, including individual senators, but I think I need to put all of that in context.

On May 26, questions came up about expenses of our office. The reason the media was interested in interviewing me was to ask about spending related to the Office of the Auditor General of Canada. In the course of that, I was asked a question about the audit of the senators' expenses, and it was referred to that 40 or 50 senators were going to be named. I felt that at that moment I had to correct that so that there wasn't going to be speculation that half the Senate was going to be in the report, and even worse, that maybe that would anchor a number of 40 or 50 senators at that point, and when the report comes out, it comes out with the 30 names that were in the report and somebody assumes that something happened in the meantime.

So what I felt at that point in time was because there was this discussion about 40 or 50, I needed to set that straight. That was the only thing that I mentioned.

In terms of where else that number could have come from, during the course of the work that we did, we had many meetings with the Senate Audit Subcommittee where the numbers of senators would have been known. We had meetings with the leadership of the Senate once on April 25 and once on May 3, as we say in the report. That would have been with the Speaker of the Senate and the two Senate leaders. At that point in time, we would have discussed numbers as well. There were other times when those numbers were discussed with other people.

Senator White: May I have a short follow-up?

The Chair: Very short.

Notre vice-président ouvrira donc le bal.

Le sénateur White : Merci beaucoup, monsieur Ferguson ainsi que votre personnel, d'être ici. On m'a demandé d'être concis, je le serai. Voyons, dans votre lettre d'avril au comité, le passage suivant :

[...] j'ai considéré que c'était nécessaire pour limiter les supputations et faire des mises au point pendant les entrevues accordées aux médias le 26 mai 2015.

Vous avez donc accordé des entrevues aux médias, pendant lesquelles vous avez divulgué des renseignements encore inédits. Pourtant, les rapports imprimés sont partis de votre bureau — en fait, même leur distribution entre les 11 membres de votre bureau n'a pas eu lieu avant le 3 juin, les rapports imprimés destinés au Sénat sont partis le 4.

J'essaie d'arriver à comprendre comment les fuites auraient pu se produire ailleurs que dans votre bureau, le 26 mai, parce que le motif des entrevues est que, conformément à votre lettre, l'information était déjà en train de circuler.

Quelqu'un d'étranger à votre bureau aurait-il pu accéder à ces renseignements avant le 26 mai?

M. Ferguson : Beaucoup de personnes y ont accédé avant le 26, y compris des sénateurs, mais je pense que je dois rappeler le contexte.

Le 26 mai, des questions ont été posées sur les dépenses de notre bureau. Les médias voulaient me questionner sur les dépenses liées au Bureau du vérificateur général du Canada. Pendant l'entrevue, on m'a questionné sur l'audit des dépenses des sénateurs, en mentionnant que les noms de 40 ou 50 sénateurs seraient prononcés. Je me suis alors senti obligé de corriger cette affirmation, pour qu'il ne soit pas supputé que les noms de la moitié des sénateurs étaient prononcés dans le rapport, et même pis, si ça risquait de fixer dans les esprits le nombre de 40 ou de 50 et que le rapport prononçait ensuite le nom de 30 sénateurs, pour qu'on ne suppose pas l'effet de quelque manipulation, entre-temps.

J'ai donc senti alors la nécessité d'une mise au point sur le nombre. C'est le seul renseignement que j'ai donné.

Quant à savoir quelle autre origine ce nombre pourrait avoir, je dois préciser que, pendant nos travaux, nous avons rencontré souvent le sous-comité de la vérification du Sénat, qui aurait connu le nombre de sénateurs. Nous avons eu des rencontres avec la direction du Sénat, le 25 avril et le 3 mai, comme nous le disons dans le rapport, c'est-à-dire le Président et les deux leaders du Sénat, où nous aurions discuté aussi de leur nombre. Nous en avons aussi discuté avec d'autres personnes à d'autres moments.

Le sénateur White : Puis-je poser une petite question complémentaire?

La présidente : Très courte.

Senator White: Thank you very much. In relation to stating you were referring a number to the RCMP, what was the expectation on your part to tell the media that you were referring a number to the RCMP?

Mr. Ferguson: That was also part of the question that I got. In fact, as I recall the question, it was 40 or 50 — the question was about there being three tranches, one tranche being 40 or 50 senators that we could be bringing to the attention of the Internal Economy Committee and another 10 senators that would be referred to the RCMP. So in the course of that interview, I thought that I needed to set that straight and say that the total number was 30, including the number that we were recommending to the Internal Economy Committee to consider to be referred to other authorities.

Senator White: Second round, chair. Thank you very much, Mr. Ferguson.

Senator Tkachuk: I'll just follow up. My question was on the interview with Evan Solomon, but I will just follow up on what Senator White said.

In that interview with Evan Solomon prior to the report being released, you confirmed that some of the senators that had been audited would be referred to the RCMP. However, in your letter to our clerk dated April 16, 2016, you write that you had a well-established approach of offering no comment on the audits, even if information had made its way to the public somehow. It contradicts what you just answered to Senator White.

You said you refused to confirm speculation about the Senate audit, but you did confirm with Solomon that some senators would be referred to the RCMP.

It contradicts not only what you just said here but also what you say in the letter, and then you put everybody under a cloud of suspicion by saying you're referring them to the RCMP, when in reality you would be referring to the Internal Economy Committee, which would then make a decision to confirm it to the RCMP.

So to me, this was a leak for sure of what was in the report before it was made public and before it was distributed to the senators.

Mr. Ferguson: I guess certainly that depends on your definition of "leak," I suppose. There's no question that I answered the question that I got from Evan Solomon. That's all on record. That's all publicly available, and what I said is on record. I'm not trying to tell you anything different than what I told Evan Solomon.

Again, the reason why I did that was because the question was put to me in a way that I felt was over sensationalizing what the results of the audit were going to be, and I felt at that time the right thing to do was to make sure everybody understood the extent of what we were going to be reporting on, and that's why I did that.

Le sénateur White : Merci beaucoup. Quand vous avez déclaré aux médias que vous alliez signaler un certain nombre de sénateurs à la GRC, qu'espériez-vous tirer de cette déclaration?

M. Ferguson : Cela aussi découle de la question qu'on m'a posée. En fait, si je me souviens bien, sur les 40 ou 50 sénateurs, la question disait qu'ils étaient divisés en trois groupes, un de 40 ou 50, que nous signalerions au Comité de la régie interne, et un de 10, que nous signalerions à la GRC. Pendant l'entrevue j'ai donc senti la nécessité de préciser que le nombre total était de 30, y compris le nombre de ceux que nous signalerions au Comité de la régie interne pour un éventuel renvoi à d'autres autorités.

Le sénateur White : Madame la présidente, au prochain tour. Merci beaucoup, monsieur Ferguson.

Le sénateur Tkachuk : Je suis simplement le filon. Ma question était sur l'entrevue avec Evan Solomon, mais en poursuivant sur la lancée du sénateur White.

Dans cette entrevue avec Evan Solomon, avant la publication du rapport, vous avez confirmé que certains des sénateurs audités seraient signalés à la GRC. Cependant, dans votre lettre du 16 avril 2016 à notre greffier, vous dites suivre constamment un comportement bien établi de discrétion sur les audits, même si l'information a filtré d'une manière ou d'une autre jusqu'au public. Vous contredisez la réponse que vous venez de donner au sénateur White.

Vous avez dit que vous refusiez de confirmer des supputations sur l'audit sur le Sénat, mais, à M. Solomon, vous avez effectivement confirmé que certains sénateurs seraient signalés à la GRC.

Cela contredit non seulement ce que vous venez de dire, mais aussi ce que vous dites dans la lettre, puis vous faites planer les soupçons sur tout le monde en disant que vous les signalez à la GRC alors que, en réalité, vous le feriez au Comité de la régie interne, lequel déciderait ensuite de le confirmer à la GRC.

Pour moi, c'était donc sûrement une fuite de la teneur du rapport avant sa publication et avant sa distribution aux sénateurs.

M. Ferguson : Je suppose que ça dépend certainement de votre définition de « fuite ». Il ne fait aucun doute que j'ai répondu à la question d'Evan Solomon. Tout est écrit. C'est publié. Tout ce que j'ai dit. Je n'essaie pas de vous dire autre chose que ce que j'ai dit à Evan Solomon.

Encore une fois, je l'ai fait, parce que la question m'a été posée d'une manière qui m'a fait croire qu'on cherchait à rendre excessivement sensationnels les résultats de l'audit et que, en même temps, la chose à faire était de s'assurer que tous comprendraient la portée de notre rapport, ce qui explique ma réaction.

Senator Tkachuk: But you could have made it clear that you were referring the matter to the Internal Economy Committee, which would then make a decision as to whether anybody would be referred to the RCMP. It wasn't your take to do that, yet you threw a little more diesel on the fire by saying you were referring them to the RCMP.

Mr. Ferguson: I don't remember my exact words. If I said that we were referring them to the RCMP, then, of course, I would have made an error by doing that. I was trying to be careful anytime that I was talking about the audit to say that we were going to be presenting the information to the Speaker of the Senate to refer to the Internal Economy Committee to make the appropriate decision on what to do with the report. In the audit itself, we said for reference to other authorities, including the RCMP; we didn't even specifically say just the RCMP.

Again, without remembering exactly what I said in response to that, it is certainly possible that I could have been a little uncautious, I suppose, about the way that I worded that in the course of trying to answer the question. What I was trying to focus on was getting the number right.

Senator Jaffer: Thank you to all four of you for being here, especially to the Auditor General. I first want a clarification. My colleague Senator White asked you how many people knew and you said many people, and then you mentioned your office, the Senate audit committee and the leadership of the Senate. Was there anybody else that you spoke to?

Mr. Ferguson: Well, I guess in terms of individual senators, of course, by that time I think we probably had communicated with just about all of the senators, I believe.

Senator Jaffer: But they would only have their individual information, not the report.

Mr. Ferguson: That's absolutely right. That's what I was going to add, that they would have had only their information. So somebody would have had to then go around and ask individual senators and try to get the information in that way.

But in terms of people that we would have been talking to about the overall numbers, I believe it would have just been the Senate leadership and the Audit Subcommittee.

Senator Jaffer: There is speculation that there were 50 reports out, but when I read your letter, you said 12 copies of the report went to the Senate and 11 to your staff, so all together 23 before they were tabled; is that correct?

Mr. Ferguson: That's correct.

Senator Jaffer: Is it normal when you do a report to send a copy to the Prime Minister's Office?

Mr. Ferguson: No, we never send one to the Prime Minister's Office. When we issue our normal audits, we will do a briefing just before — a couple of days before. We will do a briefing with the

Le sénateur Tkachuk : Mais vous auriez pu clairement dire que vous communiquiez le dossier au Comité de la régie interne, qui déciderait ensuite de signaler des sénateurs à la GRC. Ce n'était pas de votre ressort, mais, pourtant, vous avez jeté un peu plus d'huile sur le feu en déclarant que vous les signaliez à la GRC.

M. Ferguson : Je ne me rappelle pas mes mots exacts. Si j'avais dit que je les signalais à la GRC, alors, bien sûr, j'aurais commis une erreur. Toutes les fois que j'ai parlé de l'audit, j'ai veillé à dire que nous allions présenter les renseignements au Président du Sénat pour qu'il renvoie le dossier au Comité de la régie interne, qui prendrait la bonne décision sur le rapport. Dans l'audit lui-même, nous avons parlé de renvoi à d'autres autorités, y compris la GRC, mais pas uniquement elle.

Encore une fois, je suppose, sans me rappeler exactement mes paroles, que j'ai formulé ma réponse à la question un peu à la légère. Je cherchais à rectifier.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie tous les quatre d'être ici, particulièrement vous, monsieur le vérificateur général. Éclairiez-moi d'abord. Mon collègue White vous a demandé combien de personnes savaient, et vous avez répondu : « Beaucoup », puis vous avez parlé de votre bureau, du comité de la vérification du Sénat et des leaders du Sénat. Avez-vous parlé à quelqu'un d'autre?

M. Ferguson : Je suppose qu'à ce moment-là, nous avons probablement parlé à peu près à tous les sénateurs, je crois.

La sénatrice Jaffer : Mais chacun n'aurait reçu que les renseignements le concernant, et non le rapport.

M. Ferguson : C'est absolument vrai. C'est ce que j'allais ajouter, qu'ils ne connaissaient que les renseignements les concernant. Il aurait donc fallu que quelqu'un questionne chaque sénateur pour essayer d'ainsi obtenir l'information.

Mais, en ce qui concerne les personnes à qui nous aurions parlé du nombre total de sénateurs visés, je crois que ça n'aurait été que les leaders du Sénat et les membres du sous-comité de la vérification.

La sénatrice Jaffer : Certains ont supposé que 50 rapports ont été diffusés, mais, à la lecture de votre lettre, je vois que 12 sont allés au Sénat et 11 à votre personnel. En tout, 23, avant le dépôt du rapport. Est-ce exact?

M. Ferguson : Oui.

La sénatrice Jaffer : Normalement, quand vous produisez un rapport, en faites-vous parvenir un exemplaire au Cabinet du premier ministre?

M. Ferguson : Non. Ça n'est jamais arrivé. Immédiatement avant la publication de nos audits ordinaires, quelques jours avant, nous organisons une séance d'information. Nous le faisons

ministers that the audits touch on. We will do a briefing with the President of the Treasury Board. We will do a briefing with the Clerk of the Privy Council Office. We didn't do any of that in the case of the Senate audit.

Senator Jaffer: You didn't send a copy to the Prime Minister's Office?

Mr. Ferguson: We sent no copies to the Prime Minister's Office.

Senator Jaffer: One of the things is that you asked every senator to sign a confidentiality agreement that they would not release any information. Did you think that you also had to hold the information you received confidentially?

Mr. Ferguson: I think if you go through the details of the letter that we provided, I think it's very clear how seriously we took the confidentiality of all of the information that we had and the different precautions that we put in place. I feel very confident that we put in all of the measures that we could possibly do to protect the information that we had made available to us through this audit.

Senator Jaffer: In your letter dated April 6, 2016, you state that we took additional steps to safeguard the information. What were your additional steps?

Mr. Ferguson: I'll ask Mr. Parisé to provide a bit more detail about the security measures that we took.

Jean-Charles Parisé, Principal, Office of the Auditor General of Canada: We decided to treat all information as Protected B information as per the Government of Canada government security protocol.

On top of that, all of the information sent to us was sent to us encrypted only and it was only available to the leadership of the audit team, so only a person like the principal of the audit and the directors of the audit would receive the information that we got from the Senate. That information was then unencrypted by that person only. Only that person had encryption for that information, and then the information was saved at that point to an internal system where we keep all our information on our audits.

That system is also on an access list, so only the people required to work on a certain file for a senator, which was also numbered, had access to that file.

Senator Jaffer: The Senate encrypted or the senators encrypted?

Mr. Parisé: The Senate encrypted the file and then sent it to us.

Senator Jaffer: What about individual senators? They didn't encrypt the file?

Mr. Parisé: No, individual senators did not encrypt the files.

avec les ministres concernés, le président du Conseil du Trésor, le greffier du Bureau du Conseil privé. Nous n'avons rien fait de tel dans le cas de l'audit sur le Sénat.

La sénatrice Jaffer : Vous n'avez pas envoyé d'exemplaire au Cabinet du premier ministre?

M. Ferguson : Aucun.

La sénatrice Jaffer : Vous avez notamment demandé à chaque sénateur de signer un accord de confidentialité pour qu'il ne divulgue aucun renseignement. Pensiez-vous que vous aussi vous deviez assurer la confidentialité des renseignements que vous aviez reçus?

M. Ferguson : Si vous allez dans le détail de notre lettre, il est évident que nous prenons très au sérieux la confidentialité de tous nos renseignements ainsi que les différentes précautions que nous avons prises. Je suis persuadé que nous avons pris toutes les mesures possibles pour protéger les renseignements que nous avons découverts grâce à cet audit.

La sénatrice Jaffer : Dans votre lettre du 6 avril 2016, vous dites avoir pris des mesures supplémentaires pour protéger les renseignements. Lesquelles?

M. Ferguson : Je vais demander à M. Parisé de vous donner un peu plus de détails à ce sujet.

Jean Charles Parisé, directeur principal, Bureau du vérificateur général du Canada : Nous avons décidé de considérer tous les renseignements comme étant protégés B, conformément au protocole de sécurité du gouvernement du Canada.

De plus, absolument tous les renseignements qui nous ont été envoyés étaient cryptés, et ils n'étaient accessibles qu'aux dirigeants de l'équipe d'audit. Ainsi, seuls le directeur principal et les directeurs de l'audit ont reçu l'information que nous avons obtenue du Sénat, et une seule d'entre elles l'a ensuite décryptée. Elle était la seule à pouvoir le faire, et, ensuite, ces renseignements étaient conservés, à partir de là, dans un système interne où nous conservons tous les renseignements sur nos audits.

Ce système figure également sur une liste d'accès. Donc, seules les personnes autorisées à travailler à certains dossiers concernant un sénateur, un dossier numéroté, avaient accès auxdits dossiers.

La sénatrice Jaffer : Est-ce le Sénat ou les sénateurs qui ont chiffré les dossiers?

M. Parisé : C'est le Sénat qui a chiffré les dossiers avant de nous les envoyer.

La sénatrice Jaffer : Et, les sénateurs eux-mêmes? Ils n'ont pas chiffré de dossiers?

M. Parisé : Non. Les sénateurs n'ont pas chiffré les dossiers.

Senator Wells: Mr. Ferguson, when you conducted your external security review or investigation, I think you call it here, was there a scan of phone records and email records as part of that external investigation to your audit team or people who would have access to the information that was leaked?

Mr. Parisé: For the telephone records, we did not. We did a scan of our internal system, our IT system, because we scan this all the time. We review these all the time. That was part of the investigation. We reviewed who had access to what. We reviewed the file to make sure that only people who were authorized to access certain files had access to these files, and that was okay.

Senator Wells: Just to be clear, there were no scans of people's outgoing emails or phone records?

Mr. Parisé: We always scan outgoing emails. Did we go through all of them to see where they went to? No, we didn't. Not to the detail, if I understand your question properly.

Senator Wells: You still would have confidence that no leak would come through that portal?

Mr. Parisé: Based on the investigation that was done and the interviews that were conducted with the people, the answer back from the investigator was exactly that.

Senator Wells: I understand based on that, but my question is to the depth of the investigation. Were phone records part of the investigation?

Mr. Parisé: No, they weren't.

Senator Wells: Thank you.

Senator Batters: Mr. Ferguson, as a result of this matter, you provided the Clerk of the Senate with a letter dated April 6, 2016, and that was provided to our committee. In part of the letter you stated:

Because of the volatility of the situation toward the end of the audit, I considered it necessary to limit speculation and correct misinformation during media interviews on May 26 2015.

Mr. Ferguson, on May 25, the day before your media interviews, CTV News ran a news story with this headline: "CTV investigation: Questionable spending by Auditor General's office." This new story outlined expenses, tens of thousands of dollars that your office spent on team-building events, staff luncheons and retirement festivities.

Mr. Ferguson, the media interviews that you did the next day had a considerable focus on your office's expenses. You then went on in those interviews to disclose information that we were not allowed to disclose for months according to our confidentiality agreement. In fact, Mr. Ferguson, it was only the last portion of

Le sénateur Wells : Monsieur Ferguson, dans le cadre de l'examen ou de l'enquête externe sur la sécurité — je crois que c'est l'expression que vous avez utilisée — que vous avez menée, avez-vous examiné en détail les relevés téléphoniques et documents de courriel des membres de votre équipe de vérification qui auraient eu accès aux informations ayant fait l'objet de la fuite?

M. Parisé : Nous n'avons pas vérifié les relevés téléphoniques. Dans le cadre de l'enquête, nous avons vérifié les données de notre système interne, notre réseau de TI, chose que nous faisons régulièrement. Nous avons également vérifié qui avait accès à quels dossiers. Nous nous sommes assurés que seules les personnes autorisées à travailler à un dossier avaient accès audit dossier, et tout était conforme.

Le sénateur Wells : Simplement pour être bien clair, les relevés téléphoniques ou documents de courriel des membres de l'équipe n'ont pas été vérifiés, c'est bien cela?

M. Parisé : Nous vérifions toujours les courriels sortants. Avons-nous vérifié à qui les courriels étaient destinés? Non. Nous n'avons pas vérifié ces détails, si je comprends bien votre question.

Le sénateur Wells : Vous demeurez persuadé que la fuite de renseignements ne vient pas de votre portail?

M. Parisé : En s'appuyant sur les résultats de l'enquête et des entrevues, c'est la conclusion à laquelle en est venu l'enquêteur.

Le sénateur Wells : Je comprends, mais ma question porte sur l'envergure de l'enquête. Dans le cadre de l'enquête, les relevés téléphoniques ont-ils été vérifiés?

M. Parisé : Non.

Le sénateur Wells : Merci.

La sénatrice Batters : Monsieur Ferguson, à la suite de cette histoire, vous avez fait parvenir au greffier du Sénat une lettre datée du 6 avril 2016 dont le comité a obtenu copie. Dans cette lettre, vous dites :

Comme la situation était instable vers la fin du processus de vérification, j'ai jugé nécessaire de profiter de l'entrevue donnée le 26 mai 2015 pour limiter les conjectures et corriger les informations erronées qui circulaient.

Monsieur Ferguson, le 25 mai, le jour précédant l'entrevue que vous avez accordée, CTV News présentait un reportage intitulé : « CTV Investigation : Questionable Spending by Auditor General's Office. » Ce reportage faisait état de dizaines de milliers de dollars en dépenses engagées par votre bureau pour des activités de renforcement de l'esprit d'équipe, des repas pour le personnel et des fêtes pour souligner le départ à la retraite de certains employés.

Monsieur Ferguson, l'entrevue que vous avez accordée le lendemain portait principalement sur les dépenses de votre bureau. Dans le cadre de cette entrevue, vous avez divulgué des informations que, pendant des mois, nous ne pouvions pas divulguer, conformément à l'entente de confidentialité que nous

your Evan Solomon interview that even dealt with your audit. The whole initial part of that interview was about your office's expenses.

Mr. Ferguson, would you accept that it is the case that your media interviews disclosing confidential information that we could not disclose increased the volatility of the situation?

Mr. Ferguson: No, I would not accept that. Certainly what I intended to do with that was to sort of get rid of the speculation that we were going to be talking about 40 or 50 senators with possibly another 10 referred to the RCMP. That's what I was trying to do. That's what I felt that I did by letting people know what the exact number was.

That was the extent of the conversation I had, simply to let people know the exact number we would be reporting on. That was, again, to eliminate the speculation about the number of senators that were going to be named. I feel, given the situation that I was in, that it was entirely appropriate to do that.

Senator Batters: Well, rumours and speculation had been ongoing on this matter for months. I recall on one specific occasion having national news reporters shout questions at me at the beginning of April, almost two months before this, as I walked to my national caucus meeting. At that point, I knew that I would not be named in your report, but I couldn't say that because I was under a confidentiality agreement.

I put it to you, Mr. Ferguson, that your confirmation of numbers of senators involved here put dozens of senators in a terrible situation. We had known for months that we would not be named in your report, but we were unable to confirm that because of confidentiality reasons. Yet, you then indicated how many senators were potentially the subject of your report and we still could not disclose whether we were or not because of our confidentiality agreement. Do you recognize that that put a lot of us in a very terrible position?

Mr. Ferguson: I recognize the position that senators were in throughout the course of this whole audit. Again, I believe what I was doing was trying to eliminate the speculation about it being 40 or 50 senators. Whether the media believed it was 40 or 50 or knew that it was 30, those same types of questions were going to be asked of senators, in my opinion.

I understand the difficulty that senators faced throughout all of this because of the length of time it took to get through all of the expenses and for us to get a report out, and that that meant senators would have often been the subject of people trying to ask questions. I don't feel that when I referred to it as being 30 that it made the situation any worse, because there was already speculation about there being 40 or 50 senators.

avons signée. D'ailleurs, monsieur Ferguson, seule la dernière partie de votre entrevue avec Evan Solomon portait sur votre vérification des dépenses du Sénat. Le reste portait sur les dépenses de votre bureau.

Monsieur Ferguson, admettez-vous que le fait que vous ayez divulgué des informations confidentielles dans le cadre de cette entrevue, des informations que nous, les sénateurs, ne pouvions pas divulguer, a contribué à l'instabilité de la situation?

M. Ferguson : Non, je ne suis pas d'accord avec vous. Mon intention était de limiter les conjectures selon lesquelles 40 ou 50 sénateurs feraient l'objet d'une vérification et que le dossier d'environ 10 autres sénateurs serait confié à la GRC. C'est ce que je tentais de faire. À mon avis, c'est ce que j'ai fait en précisant le nombre de sénateurs concernés.

J'ai simplement précisé le nombre de sénateurs qui feraient l'objet d'une vérification. Encore une fois, mon intention était de limiter les conjectures sur le nombre de sénateurs qui seraient nommés. Dans le contexte, selon moi, c'était une intervention pertinente.

La sénatrice Batters : Les rumeurs et hypothèses circulaient déjà depuis des mois. Je me souviens qu'au début avril, près de deux mois avant cet épisode, en me rendant à la réunion du caucus national, des journalistes m'ont posé des questions sur le dossier. À l'époque, je savais que je ne serais pas nommée dans votre rapport, mais je ne pouvais pas le dire, en raison de l'entente de confidentialité que j'avais signée.

À mon avis, monsieur Ferguson, en confirmant le nombre de sénateurs concernés, vous avez placé des dizaines de sénateurs dans une situation terriblement difficile. Nous savions depuis des mois que nous ne serions pas nommés dans votre rapport, mais nous ne pouvions rien dire, en raison de l'entente de confidentialité que nous avons signée. Pourtant, vous avez précisé publiquement combien de sénateurs seraient nommés dans votre rapport, alors que nous ne pouvions pas divulguer si nous faisons partie du nombre, en raison de cette entente de confidentialité. Êtes-vous conscient que vous nous avez placés dans une situation terriblement difficile?

M. Ferguson : Je suis conscient de la position dans laquelle se trouvaient les sénateurs tout au long de ce processus. Encore une fois, je tentais simplement de limiter les conjectures selon lesquelles 40 ou 50 sénateurs étaient concernés. À mon avis, peu importe ce que croyaient les médias — que 30, 40 ou 50 sénateurs seraient nommés dans le rapport —, les sénateurs se seraient quand même fait poser ce genre de questions.

Je suis conscient des difficultés avec lesquelles les sénateurs ont dû composer en raison du temps qu'il a fallu pour vérifier toutes les dépenses et publier notre rapport, et que, par conséquent, ils se sont souvent fait questionner sur le dossier. Je ne crois pas que le fait de préciser que 30 sénateurs étaient concernés ait empiré la situation, puisque des conjectures avaient déjà été faites selon lesquelles 40 ou 50 sénateurs seraient nommés dans le rapport.

Senator Joyal: Welcome, Mr. Ferguson, your assistants and members of your office.

I would like to pursue that line of questioning because I think that you don't realize enough — I say that very respectfully, sir — that once you start speaking to the press, you put your finger in a machine and you trigger a system of curiosity of media that feeds itself.

By breaking the commitment we had with you when we met you for the first time for you to inform us of what would be our obligation of confidentiality. As you said, we were asked to sign the confidentially agreement with you. Once you took the decision that you're going to defend yourself because you wanted to eliminate the speculation on the cost of the audit, we were not put in the same position as you. We could not address the speculation that was on each and every one of us.

I don't know if you know what the cost is of the reputation of a politician, Mr. Ferguson. The only asset that we have is our reputation. When you defended yourself, your office, your integrity, which I think you're entitled to, we have exactly the same right to defend our integrity and our honesty and the trust the public has put in us as legislators.

As my colleague Senator Batters mentioned, a journalist bumped into me at one point and said, "You received a letter that you are supposed to reimburse." I could not say, "yes" or "no." I had to say to that journalist that I was committed to confidentiality. Of course, the inference was that I was requested to reimburse, which was not the case at all. I had already received a letter from you that I was not being named in your report.

When you were on the stage with wrong information surrounding the cost of the audit, you decided to defend yourself and set the record straight. When we were put in exactly the same position as you, we were committed and bound by the letter of agreement we had signed with you.

Do you understand that kind of imbalance, Mr. Ferguson?

Mr. Ferguson: I think there are a few things in your question that I need to correct. First of all, I was not trying to defend the office or myself or anything else. It was not about trying to defend the audit or what we did in the audit. What it was, was there was speculation about how many senators were going to be named.

Senator Joyal: No. I'm talking about the speculation of the cost of the audit that you said, in your first answer to Senator Tkachuk, that there the rumours of cost that surrounded the whole audit. That's what you said to Senator Tkachuk.

Le sénateur Joyal : Monsieur Ferguson, je vous souhaite la bienvenue, ainsi qu'à vos adjoints et aux membres du personnel de votre bureau.

J'aimerais poursuivre sur le même sujet, car, sauf votre respect, je crois que vous ne saisissez pas suffisamment bien que dès que vous parlez aux médias, vous piquez leur curiosité et amorcez un processus qui fait boule de neige.

Lors de notre première rencontre, vous nous avez fait part de notre obligation en matière de confidentialité et vous nous avez demandé de signer une entente de confidentialité, ce que nous avons fait, comme vous l'avez souligné. Vous n'avez pas respecté cette entente. En choisissant de vous défendre et d'éliminer les hypothèses sur le coût de la vérification, vous nous avez placés dans une position différente de la vôtre. Nous étions dans l'impossibilité d'écarter les hypothèses à notre sujet.

J'ignore si vous savez à quel point une telle situation peut nuire à la réputation d'un politicien. Tout ce que nous avons, c'est notre réputation. Vous avez choisi de vous défendre, vous et votre bureau, et de défendre votre intégrité, et c'est votre droit. Mais, nous avons, nous aussi, le droit de défendre notre intégrité et notre honnêteté et de protéger la confiance du public à notre égard en tant que législateurs.

Tout comme ma collègue, la sénatrice Batters, un jour, un journaliste m'a approché et m'a dit : « Vous avez reçu une lettre disant que vous êtes censé rembourser un montant. » Je ne pouvais rien lui confirmer. J'ai dû lui dire que j'avais signé une entente de confidentialité. Évidemment, en disant cela, je laissais entendre que je devais rembourser quelque chose, alors que ce n'était pas le cas. Vous m'aviez déjà fait parvenir une lettre pour m'informer que je ne serais pas nommé dans votre rapport.

Dans le cadre de votre entrevue, lorsque des informations erronées ont été avancées concernant le coût de la vérification, vous avez choisi de vous défendre et de mettre les pendules à l'heure. Lorsque nous, les sénateurs, nous sommes retrouvés dans la même position, nous étions tenus de respecter l'entente conclue avec vous.

Pouvez-vous voir qu'il y a deux poids, deux mesures dans cette situation, monsieur Ferguson?

M. Ferguson : Je dois corriger certains éléments que vous avez soulevés. D'abord, je ne tentais pas de me défendre ou de défendre mon bureau, ni de défendre la vérification ou ce que nous avons fait dans le cadre de celle-ci. Il y avait des conjectures sur le nombre de sénateurs qui seraient nommés dans le rapport.

Le sénateur Joyal : Non. Je parle des hypothèses entourant le coût de la vérification. Dans votre réponse à une des questions du sénateur Tkachuk, vous avez dit que des rumeurs circulaient sur le coût de la vérification des dépenses du Sénat. C'est ce que vous avez dit au sénateur Tkachuk.

Mr. Ferguson: Again, I will explain what happened. We were getting questions about expenses of the office, not expenses related to the Senate or the Senate audit. We were getting questions about our office expenses, which were publicly available information on our website.

I was getting a number of requests for media interviews to talk about some of the types of spending that Senator Tkachuk mentioned in terms of our office. That was not about defending the cost of the audit, of the senators' expenses or anything else related to the audit of the senators' expenses. I was simply answering media questions about spending around our office. In the course of that, I received this question which talked about 40 or 50 senators.

I actually felt I was acting in the best interests of senators. Perhaps that was not the case, but I tried to try to make sure that people understood that, no, we were talking about 30 senators. I also didn't want people to feel that, perhaps, the number was going to be 40 or 50 senators and then it was going to be reduced down to 30, and that something might have happened in between that time period and the time we released the report.

So what I was doing was in no way trying to defend anything related to us or how we undertook the audit. I felt at that point and time that the speculation was becoming overheated and I felt that it was appropriate to refer to the fact that it was 30 senators.

That was not a leak. That was something that I did in full public record, mentioning that number.

Senator Tkachuk: Yes, but when you —

The Chair: We must move on. I will put you on a second round.

Senator Martin: Thank you for being here. I just have a few questions going back to the external security consultant and the process that may have been undertaken.

You stated in the letter as well as today that you engaged an external security consultant to investigate whether an office employee or contractor was responsible for leaking information, and that based on the results, that you are confident that no leak took place in your office.

My first question is: How many contractors were involved in the audit process? Were they available, or were they present, to be part of the external security consultants assessment of the leaks?

Mr. Ferguson: I am not sure I know the number of consultants. I'll ask Mr. MacLellan to respond.

M. Ferguson : Je vais vous expliquer de nouveau ce qui s'est produit. On ne nous posait pas de questions sur les dépenses du Sénat ou sur la vérification des dépenses du Sénat, mais bien sur les dépenses de notre bureau, informations qui étaient disponibles sur notre site web.

J'ai reçu plusieurs demandes d'entrevue pour discuter des dépenses de notre bureau, dépenses auxquelles le sénateur Tkachuk faisait référence. Le but n'était pas de défendre le coût de la vérification, des dépenses des sénateurs ou toute activité liée à la vérification des dépenses des sénateurs. Je répondais simplement aux questions du journaliste sur les dépenses de notre bureau. Au cours de l'entrevue, le journaliste m'a posé une question concernant les 40 ou 50 sénateurs supposément concernés.

Selon moi, j'agissais dans l'intérêt fondamental des sénateurs. Ce n'était peut-être pas le cas, mais je voulais m'assurer que les gens comprennent bien qu'il était question de 30 sénateurs. Aussi, je ne voulais pas qu'en apprenant que 30 sénateurs, et non 40 ou 50, étaient concernés, que les gens s'imaginent qu'il s'était produit quelque chose entre le début de la vérification et la publication du rapport.

Donc, je ne tentais pas du tout de nous défendre ou de défendre le processus de vérification. À ce moment, j'ai jugé que la situation devenait instable et qu'il était indiqué de préciser que 30 sénateurs seraient nommés dans notre rapport.

Il n'y a eu aucune fuite. J'ai pris la décision de préciser publiquement le nombre de sénateurs concernés.

Le sénateur Tkachuk : Oui, mais lorsque vous...

La présidente : Nous devons poursuivre. J'ajouterai votre nom à la liste des intervenants pour la deuxième série de questions.

La sénatrice Martin : Merci d'avoir accepté notre invitation. J'aurais quelques questions à vous poser au sujet de l'expert-conseil en sécurité externe et le processus d'enquête.

Dans votre lettre, et encore aujourd'hui, vous avez dit avoir mandaté un expert-conseil en sécurité externe pour qu'il réalise une enquête en vue de déterminer si un employé du bureau ou un entrepreneur était responsable de la fuite et qu'à la lumière des résultats de l'enquête, vous êtes persuadé que le bureau n'est à l'origine d'aucune fuite d'information.

Ma première question est la suivante : combien d'entrepreneurs ont participé au processus de vérification? Étaient-ils disponibles ou présents pour être interviewés par l'expert-conseil dans le cadre de l'enquête sur la fuite d'information?

M. Ferguson : Je ne sais pas exactement combien d'entrepreneurs ont participé au processus de vérification. Je vais laisser M. MacLellan vous répondre.

Clyde MacLellan, Assistant Auditor General of Canada, Office of the Auditor General of Canada: We engaged 11 consultants in the performance of the audit. I'll ask Mr. Parise, who oversaw the investigation, to determine whether they were part of the sample.

Mr. Parise: I believe they were part of the sample for the interviews.

Senator Martin: Okay. Would you elaborate on the process? For you to have concluded that there was no leak, I'm curious as to the thoroughness of the process and what took place.

Mr. Parise: We reviewed everyone who touched files that had to do with this audit. We provided those names to the external firm to do the interviews, including the consultants and even including people who weren't connected directly to the audit. If we felt that some information — they had access to information, because it's public on our intranet — some information our intranet — we even looked at this, and said, "We'll interview these people, also, just to make sure."

We went throughout the whole team, including consultants and even people outside of the direct audit.

Senator Martin: So I'm not necessarily hearing absolute — I'm not fully convinced that we can make such conclusions about the office, per se. I want to highlight the fact that it is reported that leaks to the media about audits by the Office of the Auditor General, with all due respect, are neither new nor, unfortunately, rare. Between 2001 and 2007, the then-Auditor General said that 10 performance audits had been leaked to journalists before being tabled in the House of Commons.

So it's human error. Things do happen. A lot of people are involved. Even for me, in my personal audit, the people who began were not the people who ended, so I was concerned about what happened in between, as well.

What assurances can you give to us that, in this external review of the security leaks, et cetera, you are absolutely convinced that there were no leaks from your office? What evidence was produced? Is that public?

Mr. Ferguson: So, again, Madam Chair, certainly I think what we said was that we are — and I'm just checking my wording, right — so that we are confident. I didn't say that we are absolutely certain. I can never say "100 per cent."

Given all of the precautions that we had put in place, the environment that exists in our office to protect the information and the fact that there is no reason for us to want to leak the information — there is no advantage to us to do that — and the work that was done by investigators sitting down and talking to all of the people who we were able to identify who were involved in the audit — you know, we are and I am personally confident

Clyde MacLellan, vérificateur général adjoint du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada : Onze entrepreneurs ont participé au processus de vérification. Je vais laisser M. Parisé, qui a supervisé l'enquête, vous dire s'ils ont été interviewés par l'expert-conseil.

M. Parisé : Si je ne m'abuse, ils ont été interviewés.

La sénatrice Martin : D'accord. Pourriez-vous nous parler du processus? J'aimerais en savoir davantage sur la profondeur du processus et des activités qui vous ont permis de conclure qu'il n'y avait eu aucune fuite d'information.

M. Parisé : Nous avons examiné les activités de tous ceux qui ont été en contact avec les dossiers concernés dans le cadre de cette vérification. Nous avons soumis leurs noms à l'expert-conseil aux fins d'entrevues, y compris les entrepreneurs et même des gens qui n'étaient pas directement liés à cette vérification. Si, à notre avis, des gens avaient eu accès à certaines informations — car certaines informations étaient accessibles sur notre réseau intranet —, il était important, selon nous, qu'ils soient interviewés, au cas où.

Tous les membres de l'équipe, ainsi que les entrepreneurs et d'autres personnes qui n'étaient pas directement liées à la vérification, ont été interviewés.

La sénatrice Martin : Je n'ai pas l'impression que tout... je ne suis pas convaincue que l'on peut tirer ces conclusions au sujet du bureau. J'aimerais souligner que, selon certains, ce n'est pas d'hier que les informations relatives à des vérifications menées par le Bureau du vérificateur général font l'objet de fuites et, sauf votre respect, ce n'est malheureusement pas rare. Selon votre prédécesseur, entre 2001 et 2007, 10 rapports de vérification de rendement ont fait l'objet d'une fuite d'information dans les médias avant d'être déposés à la Chambre des communes.

L'erreur est humaine. Ce sont des choses qui arrivent. Beaucoup de gens participent à ces processus. Personnellement, dans le cadre de la vérification me concernant, certaines personnes ont amorcé le processus, mais d'autres l'ont terminé. Cela m'a inquiété.

Vous dites être persuadé, après l'enquête externe sur l'incident, notamment, que votre bureau n'est à l'origine d'aucune fuite d'information. Comment pouvez-vous nous l'assurer?

M. Ferguson : Encore une fois, madame la présidente, ce que j'ai dit — et je vais simplement confirmer —, c'est que je suis persuadé. Je n'ai pas dit que j'étais certain à 100 p. 100. Je ne pourrais pas dire cela.

Compte tenu de toutes les mesures de précaution que nous avons adoptées, des mesures que nous prenons au bureau pour protéger l'information, du fait que nous n'avons aucune raison de divulguer de ces informations — nous n'avons aucun intérêt à ce qu'il y ait une fuite d'information —, du travail des enquêteurs et des entrevues menées auprès de tous ceux qui, selon nous, ont participé à cette vérification, nous sommes persuadés, et je le suis

that the leak did not come from our office. Again, I can never say that I am 100 per cent certain or absolutely certain, but I am confident that any information did not come from our office.

The Chair: Mr. Ferguson, in light of this extended discussion of a report that was provided to you after this investigation, I think it would be very helpful to the committee if you could provide us with a copy of that report.

Mr. Ferguson: Absolutely. The report, by definition, is very short; it's only a couple of pages long. It talks about the timeline and I think the fact that the people we hired to do the work talked to about 60 people. We specifically asked for the report to be very short because we didn't want you know personal conversations to be transcribed in the report. This was an investigation, and people needed to know that they had security around what they were going to say. So the report is very short. But we will have it translated; the report we received is in English. We will have it translated and then delivered to the committee.

The Chair: Thank you.

Senator Martin: One supplementary on that.

The Chair: I'm going to be kind to you, as long as it's a very short one.

Senator Martin: The report is short, but did you have an extended conversation with the person producing the report? You say you are confident that there were no leaks from your office. I'm curious as to how extensive your review of that report would have been.

Mr. Parisé: I had a lot of conversations with the investigator. They were pretty confident that it didn't come from our office.

The reason that we kept it that way because I wanted to make sure that the people who were getting interviewed — because it's an invasive type of process — felt they were free to say whatever they wanted to the investigator. We weren't going to see the details of the conversations that they had with the investigator.

I think that worked well, because the people were free to talk. The investigator told me exactly — same words — “we didn't find anything in here that would make us believe that the leak came from your office.”

Senator Cools: Thank you for coming before us, Mr. Auditor General. Mr. MacLellan, it is nice to see you again. I've never met you, Mr. Parisé.

I was very struck, Mr. Auditor General, when you said that you had confidence in the fact that the leaks did not come from your office. I might suggest, sir, that your confidence would have been greatly enhanced had you not elected to name senators in your report. I just put that out to you on the grounds that the fact that senators were being named would have been of great interest

personnellement, que notre bureau n'est pas à l'origine de cette fuite d'information. Encore une fois, je ne peux pas être certain à 100 p. 100, mais je suis persuadé que notre bureau n'est pas à l'origine de cette fuite.

La présidente : Monsieur Ferguson, à la lumière de cette discussion prolongée sur le rapport que vous a remis l'expert-conseil, je vous demanderais, si possible, de nous en faire parvenir une copie. Cela nous serait très utile.

M. Ferguson : Absolument. Le rapport est bref. Il ne compte que quelques pages. Il revient sur la chronologie des événements et sur le fait que les gens que nous avons embauchés se sont entretenus avec une soixantaine de personnes. Nous avons demandé à ce que le rapport soit très bref, afin d'éviter qu'il ne contienne des extraits de conversations. Il s'agissait d'une enquête; les participants devaient avoir la certitude que leurs propos allaient demeurer confidentiels. Donc, le rapport est bref, mais il est en anglais seulement. Nous allons le faire traduire et nous vous en ferons parvenir une copie dès que possible.

La présidente : Merci.

La sénatrice Martin : J'ai une autre question à ce sujet.

La présidente : Je vais me montrer généreuse, pourvu qu'elle soit très brève.

La sénatrice Martin : Le rapport est court, mais avez-vous parlé longuement avec la personne qui l'a préparé? Vous vous dites convaincu qu'il n'y a pas eu de fuites attribuables à votre bureau. Je me demande à quel point vous avez examiné le rapport de manière approfondie.

M. Parisé : J'ai eu de nombreuses conversations avec l'enquêteur. Les gens à qui j'ai parlé étaient pas mal certains que cela ne venait pas de notre bureau.

Nous avons maintenu le rapport court pour faire en sorte que les gens interrogés — car c'est un processus indiscret — se sentent libres de dire ce qu'ils voulaient à l'enquêteur. Ils savaient que le rapport ne comporterait pas de détails sur les conversations qu'ils ont eues avec l'enquêteur.

Je pense que cela a bien marché, car les gens pouvaient parler librement. Voici exactement ce que l'enquêteur m'a dit — mot pour mot — : « Nous n'avons rien trouvé ici qui pourrait nous laisser croire que la fuite provenait de votre bureau. »

La sénatrice Cools : Merci d'être venu témoigner, monsieur le vérificateur général. Monsieur MacLellan, c'est avec plaisir que nous vous accueillons de nouveau. Je ne vous ai jamais rencontré, monsieur Parisé.

J'ai été très étonnée, monsieur le vérificateur général, lorsque vous vous êtes dit persuadé que les fuites ne venaient pas de votre bureau. Je pourrais dire, monsieur, que vous auriez pu l'affirmer avec beaucoup plus de confiance si vous n'aviez pas choisi de nommer des sénateurs dans votre rapport. Je le mentionne parce que le fait que des sénateurs étaient nommés aurait pu intéresser

to the early-bird journalists who want these stories in advance. So in a funny kind of way you put yourself, I think, in a very unfortunate set of circumstances.

Auditor General, I'm sure that you know very well that I sincerely believe, after about 20 years of study on the role of the history of the Auditor General of Canada, that there is absolutely no power in your act to authorize the audit of the Senate. I do not believe — and I have had this confirmed by many lawyers — that there is no motion of the Senate, even if adopted, that can amend the act to give you a power to audit the Senate. So I begin on the position that I've been harping on for the last many years.

I would like to just put on the record, in following up on Senator Joyal's comments, that reputations are everything for people who are in the business of serving in politics. The great Mr. Blackstone once said, "The right of personal security consists in a person's legal and uninterrupted enjoyment of his life, his limbs, his body, his health and his reputations." We have nothing else other than our reputations.

But yet, Mr. Auditor General, you elected to name 30 senators, at least, in your report. I saw some of these senators as they were receiving this news. I swear to God, I thought some of them were going to die in my presence. So this was a choice that you made. I know that Senator Pierre Claude Nolin had challenged you on that.

In any event, you persisted in naming individuals in this report. My question to you is: In choosing to do that, as a willful strategy or as a willful method, what steps did you take to protect all those senators named from breaches of their privileges and from the possibility — I would say the high possibility — of leaks? What did you do to protect these people's reputations, knowing full well that you were identifying them by name with what was always only your opinions?

Mr. Ferguson: We took very seriously the fact that we were auditing people that their reputation mattered to them immensely. We were very conscious of that. We understood that. That's why we put all of the precautions in place that we put in place.

The decision around naming senators in the report was one that we took after many conversations and looking at what had gone on in other jurisdictions as well. We realized that we were going to have to deliver a report that the Internal Economy Committee would have to deal with, so they needed to know who they had to deal with, who they had to address in terms of some of the spending. So they needed to have the names.

I believe it was in Nova Scotia where an audit was done of members of the legislative assembly and names were not provided, and there became so much media pressure on the government that they ended up having to release it.

grandement les journalistes lève-tôt qui veulent obtenir ces faits à l'avance. Donc, d'une drôle de façon, je pense que vous vous êtes mis dans des circonstances très regrettables.

Monsieur le vérificateur, je suis certaine que vous savez fort bien que je crois fermement, après 20 années d'études sur le rôle de l'histoire du vérificateur général du Canada, que la loi vous concernant ne vous accorde absolument aucun pouvoir pour autoriser l'audit du Sénat. Je ne pense pas — et de nombreux avocats me l'ont confirmé — qu'une motion du Sénat, même si elle est adoptée, visant à modifier la loi pourrait vous donner le pouvoir de soumettre le Sénat à un audit. Je commence donc par faire valoir la position que je rabâche depuis de nombreuses années.

J'aimerais juste dire, pour le compte rendu et pour donner suite aux observations du sénateur Joyal, que la réputation est primordiale pour les politiciens. L'éminent M. Blackstone a déjà dit ce qui suit : « Le droit à la sécurité personnelle signifie le droit de chacun de jouir légalement et sans interruption de sa vie, de ses membres, de son corps, de sa santé et de sa réputation. » Notre réputation est primordiale.

Vous avez pourtant choisi, monsieur le vérificateur général, de nommer au moins 30 sénateurs dans votre rapport. J'étais là lorsque certains de ces sénateurs ont appris la nouvelle. Je vous jure que je pensais que certains d'entre eux allaient mourir en ma présence. C'est donc un choix que vous avez fait. Je sais que le sénateur Pierre Claude Nolin avait remis en question votre décision.

Quoi qu'il en soit, vous avez tout de même nommé des personnes dans votre rapport. Voici la question que je vous pose : en choisissant de procéder ainsi, comme stratégie ou méthode délibérée, quelles mesures avez-vous prises pour protéger tous les sénateurs nommés contre une atteinte à leurs privilèges et contre la probabilité — je dirais la forte probabilité — de fuites? Qu'avez-vous fait pour protéger la réputation de ces personnes, en sachant fort bien que vous les nommiez en vous appuyant sur ce qui n'a toujours été que votre point de vue?

M. Ferguson : Nous avons pris très au sérieux le fait que notre audit visait des gens pour qui leur réputation est extrêmement importante. Nous en étions très conscients. Nous le comprenions. C'est la raison pour laquelle nous avons pris toutes les précautions que nous avons mises en place.

Nous avons décidé de nommer des sénateurs dans le rapport après avoir eu de nombreuses conversations et observé ce qui s'était fait ailleurs. Nous nous sommes rendu compte que nous devions produire un rapport dont serait saisi le Comité de la régie interne. Les membres du comité devaient donc connaître une partie des dépenses concernées. Ils avaient besoin des noms.

Je crois que c'est en Nouvelle-Écosse que les noms de députés de l'Assemblée législative faisant l'objet d'un audit n'avaient pas été fournis et que le gouvernement a fini par les publier en raison des énormes pressions exercées par les médias.

So if there had been a report that indicated there were a number of senators that should be reviewed, should be referred to the Internal Economy Committee, but with no reference to who those senators were going to be, that wouldn't have ended the conversation. That would have just resulted in much more speculation and much more attempt on the part of the media and other interested parties, perhaps, to try to get to the understanding of who those names were.

Again, we felt in fairness to all senators, those named and those not named, and in fairness to the Internal Economy Committee to know what it was going to deal with, that we had to name senators.

Senator Cools: What you seem to be overlooking is that senators had a right and a privilege to receive your Auditor General's report unleased and unknown to the public. I don't think you fully grasp that. We have a right as senators, by our privileges, to receive information, reports, whatever they may be — correspondence — unintercepted by others. That is a privilege that we have. It's part of the whole freedom of speech. It's part of a bundle of privileges. That is what was violated, that this was in the public domain before senators received it in the Senate.

Mr. Ferguson: That was not violated by me or by my office. We did not leak the report.

Senator Cools: I am not saying that you did. I have no interest in going down that road. But you opened a very bad door.

Senator Ogilvie: Thank you, chair. Thank you, Mr. Ferguson, colleagues. This was a unique experience, I suspect, in the annals of most of us and, indeed, of major organizations.

I would like to come again to the interview. You have made it very clear that you were responding to a rumour in the press that indicated 40 to 50 senators were involved in the report.

What I would like to know, because you said you felt it was necessary for you to clarify that, which really your clarification was simply to bring the number down. Was there an identified source of the number 40 to 50 in the press that you considered to be potentially credible, such that you felt it absolutely necessary — that that was the basis of your feeling it necessary to change the number — not the context, but the number — that would be identified in the report?

Mr. Ferguson: So, again, the circumstance that I was in was I was in to do an interview on an entirely different subject. The interview was not supposed to be about the senators' spending. So then when the interview turned that way, and there ended up being this speculation of 40 or 50 in a televised media question on a televised media news program, I felt at that moment

Donc, si le rapport soumis au Comité de la régie interne avait indiqué que les dépenses d'un certain nombre de sénateurs devaient être examinées, mais que leurs noms n'avaient pas été mentionnés, cela n'aurait pas mis fin aux discussions. Cela aurait juste donné lieu à beaucoup plus de rumeurs et à beaucoup plus de pressions exercées par les médias et d'autres parties intéressées en vue de découvrir le nom des personnes concernées.

Une fois de plus, nous avons estimé, pour être juste envers tous les sénateurs, qu'ils aient été nommés ou non, et envers les membres du Comité de la régie interne afin qu'ils sachent sur quoi ils allaient se pencher, que nous devons donner le nom des sénateurs concernés.

La sénatrice Cools : Ce que vous semblez négliger, c'est que les sénateurs avaient le droit et le privilège de recevoir de la part du vérificateur général un rapport n'ayant pas fait l'objet de fuites et dont le public n'était pas au courant. Je ne pense pas que vous le compreniez bien. En tant que sénateurs, nous avons le droit, en raison de nos privilèges, de recevoir de l'information et des rapports, peu importe de quoi il s'agit — des éléments de correspondance —, n'ayant pas été interceptés par d'autres. C'est un de nos privilèges. Cela se rapporte à tout le concept de la liberté d'expression. Cela fait partie d'un ensemble de privilèges. C'est cela qui a été violé parce que c'était du domaine public avant que les sénateurs le reçoivent.

M. Ferguson : Ce n'est pas mon bureau ou moi qui avons violé ce privilège. Nous n'avons pas divulgué le rapport.

La sénatrice Cools : Ce n'est pas ce que je dis. Je ne veux pas m'engager dans cette voie, mais vous avez ouvert la porte à une très mauvaise chose.

Le sénateur Ogilvie : Merci, madame la présidente. Je remercie également M. Ferguson et ses collègues. Je soupçonne que c'est une expérience unique pour la plupart d'entre nous, dans les annales de la majorité des grandes organisations.

J'aimerais revenir de nouveau à l'entrevue. Vous avez indiqué très clairement que vous donniez suite à une rumeur des médias selon laquelle le rapport visait de 40 à 50 sénateurs.

J'aimerais savoir une chose, car vous avez dit que vous pensiez qu'il était nécessaire d'apporter des précisions à ce sujet, alors que, dans les faits, vous avez seulement réduit le nombre. Y a-t-il une source médiatique possible du nombre de 40 à 50 que vous avez considéré comme étant peut-être crédible et qui a fait en sorte que vous pensiez qu'il était absolument nécessaire — ou qui vous a servi de fondement pour penser ainsi — de changer le nombre — pas le contexte — qui allait figurer dans le rapport?

M. Ferguson : Je répète que, dans les faits, l'entrevue devait porter sur un sujet tout à fait différent. Il ne devait pas être question des dépenses des sénateurs. Donc, lorsque l'entrevue a pris cette tournure, et que l'hypothèse des 40 ou 50 sénateurs a été formulée lors d'une émission de nouvelles à la télévision, j'ai pensé à ce moment-là — et j'ai dû prendre une décision

— and I had to make the decision on the spot — I felt at that moment that I needed to clarify that, and bring the precision that, no, it was not going to be 40 or 50, that it would be 30. That was a decision I made on the spot trying to answer a question.

Senator Ogilvie: Thank you. You have clearly indicated you didn't have an identified or credible source of the 40 or 50.

I would submit to you, Mr. Ferguson, that you were under no more pressure than any of us as individuals, senators, who were in front of cameras, as has already been identified, with exactly the same question. That there was no more need for you to give any credibility to any number than there was for any of us to respond with regard to our own personal situation.

Mr. Ferguson: Madam Chair, I made that decision on the spur of the moment. I felt it was the right decision to make. I still feel it was the right decision to make. I understand that other people may question that decision and may feel that I should have handled that in another way. But at that moment I felt that that was the right thing to do, was to bring some clarity that we were not talking 40 or 50 senators, also to the fact that, you know, again, I felt that there could be some speculation that if there was a number of 40 or 50 senators out there, and then at the end the number became 30, that there could be speculation that there was some pressure brought on us to try to reduce the number. I felt at that moment, given the conversation that was going on in that interview, that the best thing to do would be to bring some precision to that number. And again, I stand by the decision I made at that time.

The Chair: Before I go to a second round, I do have a question, a rather more systemic question. You have provided us with some detail on the management systems that you set up to control information. I assume that all of these were within the normal policies and procedures that exist in your office.

What I don't know and would be very interested to know is what exists in the way of possible sanctions if you do discover that information has been leaked, and you know who did the leaking. This goes beyond this specific case. I'm really looking at trying to understand the policies and systems that you have in place.

Mr. Parisé: In our security policy, we explain that depending on the gravity of what has been done, that it could go up to the person losing their position essentially.

The Chair: What would be the lowest level of sanction?

Mr. Parisé: Lowest level, sometimes what we will do is, for example, in the security sweep, if we find stuff, we would give the person additional security awareness. We will start there. After this, they will graduate, depending on the gravity of the event.

The Chair: Has anybody ever been dismissed from your department for leaking information?

sur-le-champ — que je devais préciser que cela n'allait pas être 40 ou 50 sénateurs, mais plutôt 30. C'est une décision que j'ai prise sur-le-champ en essayant de répondre à une question.

Le sénateur Ogilvie : Merci. Vous avez clairement indiqué que vous n'aviez pas de source établie ou crédible pour ce qui est du nombre de 40 ou 50.

Je soutiens, monsieur Ferguson, que vous ne subissiez pas plus de pressions que nous, en tant que personnes et sénateurs, lorsque nous étions devant les caméras, comme il a été mentionné, et qu'on nous a posé exactement la même question. Vous n'étiez pas plus tenu d'accorder de la crédibilité à un chiffre que nous ne l'étions de répondre aux questions concernant notre situation personnelle.

M. Ferguson : Madame la présidente, j'ai pris la décision sur l'impulsion du moment. Je pensais que c'était la bonne chose à faire. Je suis toujours de cet avis. Je comprends que d'autres personnes puissent remettre en question cette décision et penser que j'aurais dû répondre autrement, mais, à ce moment-là, je pensais que la bonne chose à faire était d'apporter des précisions en disant que nous ne parlions pas de 40 ou de 50 sénateurs, et je répète que je pensais que l'on aurait pu avancer que le nombre de 40 ou 50 sénateurs avait été réduit à 30 parce que nous avons subi des pressions à cette fin. Sur le coup, j'ai pensé, en raison des échanges qui avaient lieu pendant l'entrevue, que la meilleure chose à faire était d'apporter des précisions à ce sujet. Et je répète que je défends la décision que j'ai prise à ce moment-là.

La présidente : Avant de commencer le deuxième tour, j'ai une question qui est peut-être un peu plus d'ordre systémique. Vous nous avez fourni des détails sur les systèmes de gestion que vous mettez en place pour contrôler l'information. Je suppose qu'ils étaient tous conformes aux politiques et procédures habituelles de votre bureau.

Ce que je ne sais pas et que j'aimerais beaucoup savoir, c'est quelles sont les sanctions possibles lorsque vous découvrez une fuite d'information et que vous savez qui en est responsable. Cela va au-delà de ce cas précis. J'aimerais vraiment essayer de comprendre les politiques et les systèmes que vous avez en place.

M. Parisé : Dans notre politique de sécurité, nous expliquons que selon la gravité de ce qui a été fait, la personne concernée peut essentiellement aller jusqu'à perdre son emploi.

La présidente : Quel est le niveau de sanctions le moins sévère?

M. Parisé : Le moins sévère... Il arrive parfois, lorsque nous découvrons des choses, par exemple à la suite d'un ratissage de sécurité, que nous sensibilisons davantage à la sécurité la personne concernée. Nous commençons par là. Les sanctions deviennent ensuite de plus en plus sévères selon la gravité de l'infraction.

La présidente : Quelqu'un a-t-il déjà été renvoyé de votre organisation pour avoir divulgué de l'information?

Mr. Parisé: Not that I know of. I don't believe so, no.

The Chair: No. Thank you very much. Second round.

Senator White: Mr. Parisé, I'm reading information from March 19, 2015, where the office of the Auditor General acknowledged that they lost over 120 encrypted USB drives. I know you know that encryption of USB drives is faulty at best. Most people don't use the encryption codes that come with them because it's too difficult, not that the drives themselves are. Is it possible that any information from any senator's office, any of the information we provided was lost in those thumb drives?

Mr. Parisé: We don't believe so. For our encryption keys, you have to use the encryption. You cannot save anything on the key unless you use the encryption password. There is no way to go around using the encryption if you want to save information on an encrypted key.

Senator White: During the period of our audit, was any information lost in any other manner, files lost, documents left in cars, anything like that? Any reports?

Mr. Ferguson: Madam Chair, so in the question, senator, that you're asking about the 120 thumb drives, none of those would have been used in the Senate audit. That was an exercise that we undertook to do the inventory of our thumb drives — the USB drives. I mean, we realized that we weren't controlling them the way that we should. So Mr. Parisé, through his group, they did an inventory of them and we found that there were those problems. None of those were used in the Senate audit.

We then put in place procedures around controlling thumb drives used during the Senate audit. There is one of those, again encrypted, that is not accounted for. There is one fully encrypted USB drive that was used in the audit of senators' expenses that is unaccounted for.

Senator White: Thank you very much, Mr. Ferguson. The second question to that is: Has any other information, files or documents in relation to Senate audit gone missing and it's unknown where they rest?

I think Mr. MacLellan would like to answer.

Mr. MacLellan: In answering that question, we have had all the files returned. There was one file — which was a procurement invoice for photocopying given to us — in our possession that we could not locate and therefore have been unable to return to Senate administration. Every other file that we received has been accounted for and returned.

Senator White: With the exception of one USB and one procurement file.

M. Parisé : Pas à ma connaissance. Je ne crois pas, non.

La présidente : Non. Merci beaucoup. Commençons le deuxième tour.

Le sénateur White : Monsieur Parisé, je lis des renseignements remontant au 19 mars 2015, date à laquelle le Bureau du vérificateur général a reconnu avoir perdu plus de 120 clés USB. Je sais que vous savez que le chiffrement des clés USB laisse quelque peu à désirer. La majorité des gens ne se servent pas des codes de chiffrement parce que c'est trop difficile, même si l'utilisation des clés ne l'est pas. Est-il possible que des renseignements provenant du bureau d'un sénateur, une partie de l'information que nous avons fournie, aient été perdus en même temps que ces clés?

M. Parisé : Nous ne pensons pas que c'est le cas. Les données de ces clés doivent être cryptées. Il est impossible d'y sauvegarder quoi que ce soit sans saisir le mot de passe de chiffrement. Pour sauvegarder de l'information sur une clé, le chiffrement est incontournable.

Le sénateur White : Pendant la première période de notre audit, des renseignements ont-ils été perdus d'une autre façon, qu'il s'agisse de fichiers égarés, de documents laissés dans une voiture ou de quoi que ce soit dans le genre? A-t-on signalé ce genre de choses?

M. Ferguson : Madame la présidente, à propos de la question du sénateur concernant les 120 clés USB, aucune de ces clés n'a été utilisée dans le cadre de l'audit du Sénat. C'est un exercice que nous avons entrepris pour faire l'inventaire de nos clés USB. Ce que je veux dire, c'est que nous nous étions rendu compte que nous ne les contrôlions pas de manière adéquate. M. Parisé, à l'aide de son groupe d'employés, en a donc fait l'inventaire, et nous avons découvert qu'il y avait ce genre de problèmes. Aucune de ces clés n'a servi dans le cadre de l'audit du Sénat.

Nous avons ensuite mis en place des procédures pour contrôler les clés USB qui ont servi pendant l'audit du Sénat. Il y en a une, également chiffrée, dont nous avons perdu la trace. Nous avons perdu la trace d'une clé USB entièrement chiffrée qui a servi pendant l'audit du Sénat.

Le sénateur White : Merci beaucoup, monsieur Ferguson. Voici la deuxième question à ce sujet : y a-t-il d'autres renseignements, fichiers ou documents liés à l'audit du Sénat qui ont disparu et dont l'emplacement est inconnu?

Je pense que M. MacLellan aimerait répondre.

M. MacLellan : Pour répondre à cette question, tous les fichiers nous ont été retournés. Il y en a un qui était en notre possession — un dossier d'approvisionnement lié aux photocopies qui nous étaient remises — dont nous n'avons pas trouvé l'emplacement et que nous n'avons donc pas pu retourner à l'Administration du Sénat. Tous les autres fichiers que nous avons reçus ont été retrouvés et retournés.

Le sénateur White : À l'exception d'une clé USB et d'un dossier d'approvisionnement.

Mr. MacLellan: Which had one invoice in it.

Senator Jaffer: Just one clarification. All files have been returned to the Senate? I thought you keep some documents in your office; is that correct?

Mr. MacLellan: Yes, that is correct. When I say “all files,” any of the original files that we took from Senate administration we returned back to them. For purposes of supporting our audit report, which is standard practice under our standards, we took copies of information to substantiate what we had written. Those files are in our custody.

Senator Jaffer: And senators’ documents are in your custody?

Mr. MacLellan: Original materials that we got from senators have all been returned to senators.

Senator Jaffer: But you have our copies.

Mr. MacLellan: Only to the degree that they are necessary to support what is in the report.

Senator Jaffer: When you say “all files were returned,” all information has not been returned. You have kept some; isn’t that correct?

Mr. MacLellan: Yes.

Senator Jaffer: I just have a clarification question for you, Mr. Parisé. All employees and contract workers were not interviewed. It was a sample, correct?

Mr. Parisé: If we look at the total number of people that were on the audit, that is correct.

Senator Jaffer: Mr. Ferguson, the question I have for you, it is very troubling. We were under a confidentiality agreement. We couldn’t utter a word, but you decided you could. You did go and say what was in the report. When you first met with us, you assured us that there would be confidentiality on both sides. Do you not feel you breached that confidentiality?

Mr. Ferguson: The only thing that I referred to was the number of senators that were going to be named in the report. I did not give any details about the senators. So no, I don’t feel that I breached any confidentiality. I was trying to set the record straight on the fact that there was speculation about there being upwards of 50 senators. I felt that the record needed to be set straight.

Senator Jaffer: If a reporter stopped me and said, “Are you one of the 30?” and I would say have said, “No,” would you have considered that a breach of confidentiality?

Mr. Ferguson: If it had been that simple, no, I don’t think I would have considered that a breach of confidentiality, if you had decided that you had wanted to do that.

M. MacLellan : Qui contenait une facture.

La sénatrice Jaffer : J’aimerais juste obtenir une précision. Tous les fichiers ont été retournés au Sénat, n’est-ce pas? Je pensais que vous gardiez certains documents à votre bureau; est-ce que je me trompe?

M. MacLellan : Non, vous avez raison. Quand je dis « tous les fichiers », j’entends par là tous les fichiers originaux que nous avons pris à l’Administration du Sénat et que nous avons retournés. Pour appuyer notre rapport d’audit — et c’est une pratique courante conforme à nos normes —, nous avons pris des photocopies de l’information afin d’étayer ce que nous avons écrit. Nous sommes en possession de ces photocopies.

La sénatrice Jaffer : Et les documents des sénateurs sont-ils en votre possession?

M. MacLellan : Les documents originaux que nous avons reçus des sénateurs leur ont tous été retournés.

La sénatrice Jaffer : Mais vous avez vos photocopies.

M. MacLellan : Seulement dans la mesure où c’est nécessaire pour appuyer le contenu du rapport.

La sénatrice Jaffer : Vous dites que tous les fichiers ont été retournés, mais pas toute l’information. Vous en avez gardé une partie, n’est-ce pas?

M. MacLellan : Oui.

La sénatrice Jaffer : J’aimerais juste obtenir une précision, monsieur Parisé. Ce ne sont pas tous les employés et tous les contractuels qui ont été interrogés. Il ne s’agissait que d’un échantillon, n’est-ce pas?

M. Parisé : Si nous tenons compte du nombre total de personnes ayant participé à l’audit, c’est exact.

La sénatrice Jaffer : Monsieur Ferguson, la question que j’ai pour vous est très déconcertante. Nous avons conclu un accord de confidentialité. Nous ne pouvions pas dire un mot, mais vous avez décidé que vous le pouviez. Vous avez parlé du contenu du rapport. Lors de notre première rencontre, vous nous avez assurés que nous ferions preuve de confidentialité de part et d’autre. N’avez-vous pas l’impression d’avoir violé cet engagement?

M. Ferguson : J’ai seulement parlé du nombre de sénateurs qui allaient être nommés dans le rapport. Je n’ai donné aucun détail au sujet des sénateurs concernés. Donc, non, je n’ai pas l’impression d’avoir violé l’accord de confidentialité. J’essayais de rétablir les faits compte tenu de la rumeur voulant qu’il y ait plus de 50 sénateurs concernés. J’avais l’impression qu’il fallait remettre les pendules à l’heure.

La sénatrice Jaffer : Si un journaliste m’avait interceptée et m’avait demandé si je faisais partie des 30 sénateurs et que je lui avais répondu que non, auriez-vous considéré cela comme un manquement à l’obligation de confidentialité?

M. Ferguson : Dans ce cas-ci, non, je ne crois pas que j’aurais considéré cela comme une violation de la confidentialité, si vous aviez pris la décision de divulguer cette information.

Senator Jaffer: But I was under a confidentiality agreement with you up to the end.

Mr. Ferguson: Again, I'm going to stick — I don't feel that I breached any confidentiality agreement by setting the record straight in terms of the speculation that was around about the number of senators that were going to be in the report.

Senator Tkachuk: Just so it's clear, you also made reference to the RCMP during that interview as well, Mr. Auditor General.

Mr. Ferguson, there were not only employees of the Auditor General that were assigned to the Senate audit, but there were also contractors. How many contractors were engaged from outside of the Auditor General's office for this audit?

Mr. MacLellan: Eleven.

Mr. Ferguson: I want to clarify one thing, if I could. The 11 would have been contractors who would have been working directly on the audit. We also had external legal counsel involved. There would have been some other people like that. The 11 refers to the number of contractors that we hired to act as auditors.

Senator Tkachuk: What security precautions did you take in hiring these people? Where would they have come from?

Mr. MacLellan: The source of the contractors was largely from large public accounting firms. Our processes around ensuring security with regard to those individuals, obviously we have a contractual arrangement with them which includes the necessity to manage confidentiality. They would have been subject to the same processes and procedures that all of our staff would have been with respect to the custody of documents, how they handled information and the extent to which they would have been exposed to information.

They would have been subject to exactly the same rules, policies and procedures that governed every other employee of the office working on the audit of the Senate.

Senator Tkachuk: Did they work at home or in your office?

Mr. MacLellan: Almost all of the work during the key portion of the audit was conducted at the Chambers Building, one of the Senate administration's sites at which we had an office that was provided to us. The files never left that site.

Senator Tkachuk: We had an odd situation with the people doing our audit. The lead lady was from the Auditor General's office, and then there were two contractors, but one of them we could never get by phone, which we tried to do on numerous occasions. The two contractors, it seemed, were split in two. One had to do certain things; one did other things. We had no

La sénatrice Jaffer : Toutefois, j'étais visée par un accord de confidentialité avec vous jusqu'à la fin.

M. Ferguson : Je vais répondre à la question — encore une fois, je ne crois pas avoir enfreint quelque accord de confidentialité que ce soit en rectifiant le tir pour ce qui est des supputations entourant le nombre de sénateurs qui allaient figurer dans le rapport.

Le sénateur Tkachuk : Vous avez également parlé de la GRC au cours de cette entrevue, monsieur le vérificateur général.

Monsieur Ferguson, il n'y a pas eu que des employés du Bureau du vérificateur général qui ont été affectés à l'audit du Sénat; on a également fait appel à des entrepreneurs. Combien d'entrepreneurs indépendants ont-ils été engagés en dehors de votre bureau pour cette vérification?

M. MacLellan : Onze.

M. Ferguson : J'aimerais tirer une chose au clair, si vous me le permettez. Sachez que les onze entrepreneurs ont participé directement à l'audit. Des conseillers juridiques externes y ont pris part également, et quelques autres intervenants. Toutefois, nous avons recruté onze entrepreneurs à titre de vérificateurs.

Le sénateur Tkachuk : Quelles mesures de sécurité avez-vous prises au moment d'embaucher ces personnes? D'où viennent-elles exactement?

M. MacLellan : Les entrepreneurs venaient principalement de grands cabinets d'experts-comptables. Nous avons pris des mesures de sécurité à l'égard de ces personnes. Évidemment, nous avons conclu une entente contractuelle en vertu de laquelle elles devaient maintenir la confidentialité. Elles étaient assujetties aux mêmes processus et procédures que notre personnel pour ce qui est de la tenue des documents, du traitement de l'information et de la mesure dans laquelle elles étaient exposées à de l'information.

Ces personnes étaient donc soumises exactement aux mêmes règles, politiques et procédures auxquelles tous les autres employés du bureau devaient se conformer dans le cadre de l'audit du Sénat.

Le sénateur Tkachuk : Est-ce que ces personnes travaillaient chez elles ou dans vos bureaux?

M. MacLellan : La quasi-totalité du travail de vérification a été effectuée dans l'édifice Chambers, l'un des sites de l'administration du Sénat dans lequel on nous avait alloué des bureaux. Les dossiers n'ont jamais quitté cet endroit.

Le sénateur Tkachuk : Nous avons vécu une situation étrange avec certaines personnes affectées à l'audit. La principale intéressée venait du Bureau du vérificateur général, puis il y avait deux autres entrepreneurs, dont l'un d'eux n'était pas du tout joignable. Nous avons essayé à maintes reprises de le joindre par téléphone. Il m'a semblé que les deux entrepreneurs se

trouble with one of them, but the other one, we assumed she either wasn't available by phone or wasn't even working in the office. Is there any chance she would be working at home?

Mr. MacLellan: No.

Senator Tkachuk: None whatsoever?

Mr. MacLellan: No.

Senator Batters: Mr. Ferguson, your report indicates that 12 hard copies of your final report were hand delivered to the Senate Speaker's office at approximately 11:50 a.m. on Thursday, June 4, 2015. Please confirm that prior to that time the Senate had not been provided with any copies of your final report, correct?

Mr. Ferguson: That is correct.

Senator Batters: Your report to us also indicates that your external contractor's investigation commenced on May 29, 2015, about a week before your report was even delivered to the Senate; is that right?

Mr. Ferguson: I can explain the dates related to the investigation if you would like me to.

Senator Batters: Is that date of May 29 correct?

Mr. Ferguson: It sounds correct, yes.

Senator Batters: May 29, that would have been at a time when the Senate didn't have any final copies of your report. Your office had also realized by that particular point that you had a problem with thumb drives, because it had been reported in the *Toronto Star*. As my colleague Senator White brought up earlier, that had been known for some time, correct?

Mr. Ferguson: It was before the date that we delivered the report to the Senate, absolutely.

Senator Batters: Yes. And at a time when you realized there could be a problem with thumb drives?

Mr. Ferguson: We had already put in place measures to control thumb drives related to the ones that we were using on the Senate audit. As I say, they are all accounted for except one.

Senator Batters: Except for one. Thank you.

Senator Joyal: Mr. Ferguson, I want to raise the issue of the ownership of the information that each and every senator has been providing to you for those two years of audit. I sent you a letter on June 17, 2015, almost 11 months ago, saying this, "I consider myself to be the sole and exclusive owner of these documents. They are protected by parliamentary privilege, a privilege I never consented to waive for the purposes of your audit. With the completion of the mandate for your audit, you are no longer entitled to keep information from me in your possession."

divisaient le travail. L'un d'eux exerçait certaines tâches; et l'autre en assumait d'autres. Nous n'avions aucune difficulté à joindre l'une des deux personnes et, en ce qui concerne l'autre, nous avons supposé qu'elle n'était jamais disponible parce qu'elle ne travaillait peut-être pas sur place. Est-il possible qu'elle travaillait à la maison?

M. MacLellan : Non.

Le sénateur Tkachuk : Il n'y a aucune possibilité?

M. MacLellan : Non, aucune.

La sénatrice Batters : Monsieur Ferguson, votre rapport indique que le jeudi 4 juin 2015, vers 11 h 50, vous avez remis en mains propres 12 exemplaires de votre rapport définitif au Bureau du Président. Pouvez-vous nous confirmer qu'avant cela, le Sénat n'avait reçu aucune copie de votre rapport?

M. Ferguson : C'est exact.

La sénatrice Batters : Votre rapport révèle que le 29 mai 2015, soit plus d'une semaine avant le dépôt des résultats de l'audit au Sénat, votre bureau a engagé un entrepreneur indépendant pour mener une enquête; est-ce exact?

M. Ferguson : Si vous le souhaitez, je peux vous expliquer les dates liées à l'enquête.

La sénatrice Batters : Est-ce que le 29 mai est la bonne date?

M. Ferguson : Cela me semble exact.

La sénatrice Batters : Donc, le 29 mai, le Sénat n'avait pas en main la version finale de votre rapport. Votre bureau s'était également rendu compte qu'il y avait un problème avec les clés USB, parce qu'on en avait fait état dans le *Toronto Star*. Comme mon collègue, le sénateur White, l'a souligné plus tôt, on était au courant du problème depuis quelque temps déjà, n'est-ce pas?

M. Ferguson : Absolument. C'était avant la date du dépôt du rapport au Sénat.

La sénatrice Batters : D'accord. Et c'est à ce moment-là que vous avez réalisé qu'il pouvait y avoir un problème avec les clés USB?

M. Ferguson : Nous avons déjà mis en place des mesures de sécurité afin de contrôler les clés USB utilisées pour la vérification. Comme je l'ai dit, on les a toutes retrouvées, sauf une.

La sénatrice Batters : Sauf une. Merci.

Le sénateur Joyal : Monsieur Ferguson, j'aimerais aborder la question de la propriété de l'information fournie par chaque sénateur durant les deux années de cet audit. Je vous ai fait parvenir une lettre le 17 juin 2015, soit il y a près de 11 mois, dans laquelle je disais : « Je considère que je suis le seul propriétaire exclusif de ces documents. Ils sont protégés par le privilège parlementaire, un privilège auquel je n'ai jamais voulu renoncer aux fins de votre audit. Maintenant que votre mandat est terminé, vous n'êtes plus autorisé à conserver des documents venant de moi. »

I claim to have the right to get those documents back. When will you return those documents to me and to each and every senator who has been the object of an audit?

Mr. MacLellan: We need to keep information to support our audit opinion for a period of time that will last 15 years, according to our own records management system. It is necessary, under our professional standards, to be able to have the information to support the conclusions that we have reached.

Senator Joyal: I contest that, because in the *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators*, section 58(1):

The Senate Ethics Officer shall retain all documents relating to a Senator for a period of 12 months after he or she ceases to be a Senator, after which . . . the documents shall be destroyed.

How can you claim we would be under a harsher regime under your rule than we have committed ourselves under the *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators*? Those documents are protected by privilege and privilege supersedes your internal regulations.

Mr. Ferguson: As has been explained, we looked very carefully at the retention of the information. Any information we don't need to support the conclusions has been returned. Any original documents have been returned. Any documents we felt we needed to keep in order to support our conclusions we have put in place secure measures to deal with that.

We are respecting our professional requirements as professional accountants about retaining the evidence and the information that we collected, entirely respecting the fact that we don't want or should not have any information that we don't need to simply support the conclusions that we have arrived at.

The Chair: Supplementary, if I may.

Senator Joyal: Yes, but I also have a comment to add to this.

The Chair: I'll come back to you. I'd like to you to clarify the phrase "our requirements." Are these requirements internal rules established by your department, or are they part of whatever the professional association of accountants requires? Whose requirements are they?

Mr. Ferguson: Well, it would be, Madam Chair, around our professional accounting requirements to make sure we have sufficient, appropriate audit evidence to support our positions.

J'estime avoir le droit de récupérer ces documents. Quand allez-vous nous retourner ces documents, à moi et à tous les autres sénateurs qui ont été visés par cet audit?

M. MacLellan : Nous devons conserver ces renseignements pour appuyer notre opinion de vérification pendant une période de 15 ans, en vertu de notre propre système de gestion des dossiers. Conformément à nos normes professionnelles, il est nécessaire de pouvoir disposer de cette information pour appuyer nos conclusions.

Le sénateur Joyal : Je conteste cela, aux termes du paragraphe 58(1) du *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*, qui se lit comme suit :

Le conseiller sénatorial en éthique conserve tous les documents relatifs à un sénateur pendant les 12 mois suivant la cessation de ses fonctions de sénateur. Ces documents sont ensuite détruits...

Comment pouvez-vous croire que nous sommes soumis à un régime plus sévère en vertu de vos règles que ce à quoi nous nous sommes engagés aux termes du *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*? Ces documents sont protégés par le privilège parlementaire et ce privilège l'emporte sur vos règles internes.

M. Ferguson : Comme on vous l'a expliqué, nous avons examiné très attentivement l'aspect de la conservation des renseignements. Toute information dont nous n'avons pas besoin pour appuyer nos conclusions a été retournée. Tous les documents originaux ont été retournés. Pour ce qui est des documents que nous jugeons nécessaires à l'appui de nos conclusions, nous avons mis en place des mesures de sécurité pour les traiter.

Nous nous acquittons de nos obligations professionnelles en tant que comptables professionnels pour ce qui est de la conservation des preuves et des renseignements que nous recueillons, tout en respectant le fait que nous ne voulons pas et que nous ne devrions pas conserver les renseignements dont nous n'avons pas besoin pour étayer nos conclusions.

La présidente : Les renseignements complémentaires, si je puis me permettre.

Le sénateur Joyal : Oui, mais j'aimerais ajouter quelque chose à cet égard.

La présidente : Je vais revenir à vous incessamment. J'aimerais que vous définissiez ce que vous entendez par « nos obligations ». S'agit-il de règles internes établies par votre ministère ou est-ce que cela s'inscrit dans les normes de l'association des comptables professionnels? Quelles sont ces obligations?

M. Ferguson : Madame la présidente, il s'agit des exigences de comptabilité professionnelles auxquelles nous devons nous conformer pour nous assurer d'avoir des éléments probants suffisants et adéquats pour appuyer nos conclusions.

In terms of the length of time we keep it, that would be part of our records management system. We would make that decision related to audits that we do. That would have been an internal decision.

Senator Joyal: You will understand, Mr. Ferguson, that your recommendation 57 of your report:

The Auditor General of Canada should be given a clear mandate as the external auditor to conduct audits of the Senate of Canada, including audits of Senators' expenses. The Auditor General should have unrestricted access to all information needed to reach audit conclusions on the expenses incurred by Senators, including information in the possession of individual Senators.

You will understand that I will have great personal restrictions to vote for such a recommendation if we don't agree between your office and the Senate on the issue of the access to our information once, at least, we leave the chamber, 12 months after we leave the Senate, as it is in the Conflict of Interest Code. We have already debated this issue extensively. We feel that this is the privilege of a senator, once he leaves the institution, to be protected, otherwise, any leaks can happen. Even though you claim that your operation is totally tight, there is no absolute, 100 per cent confidentiality guaranteed. The Canada Revenue Agency operates under confidentiality. They broke my income tax receipt declaration last year and I had to make a complaint to the Privacy Commissioner.

Even though you are an Officer of Parliament, you are supposed to help Parliament. In such instances you have to review those regulations inasmuch as you deal and are requested to deal with personal information related to individual senators, not administration.

Mr. Ferguson: I don't really think there's much I can add. I guess maybe the one thing I would refer to is in terms of the recommendation that we made and the clear mandate. I would certainly expect that if the Senate were to provide us a mandate around doing the audits, certainly working out something like retention period and management of those files would be something that we could work out in that mandate. If it was a regular, ongoing process, we certainly would be willing to look at how access and storage of that information would work would be something that could be identified in that mandate.

Senator Ogilvie: Mr. Ferguson, I want to come back to my earlier question and your answer and subsequent elaboration with regard to the issue. You clearly have not indicated there was an identified, credible source of the leak in any context that is larger than you've tabled here today. You've indicated that it was a judgment call on your part to release the specific number. That number gave tremendous credibility in the public to an issue affecting all senators. I would submit there was no more reason for you to make that judgment call. In fact, I would submit that

En ce qui a trait à la durée de conservation des documents, cela fait partie de notre système de gestion des dossiers. Nous prenons cette décision en fonction des audits que nous effectuons. C'est donc une décision interne.

Le sénateur Joyal : Monsieur Ferguson, j'aimerais lire la recommandation 57 de votre rapport :

Le vérificateur général du Canada devrait recevoir le mandat clair, à titre d'auditeur externe, d'effectuer des audits du Sénat du Canada, y compris des audits des dépenses des sénateurs. Le vérificateur général devrait bénéficier d'un accès sans restriction à toute l'information requise pour formuler des conclusions d'audits au sujet des dépenses engagées par les sénateurs, y compris l'information que détiennent individuellement les sénateurs.

Vous comprendrez que j'ai beaucoup de difficulté à accepter une telle recommandation si votre bureau et le Sénat ne s'entendent pas sur la question de l'accès à nos renseignements. Il faudrait à tout le moins détruire ces documents dans les 12 mois suivant la cessation des fonctions du sénateur, comme le prévoit le Code régissant les conflits d'intérêts. Nous avons déjà longuement débattu de cette question. Nous estimons qu'un sénateur, une fois qu'il quitte l'institution, a le privilège d'être protégé, autrement, toute fuite pourrait se produire. Même si vous affirmez que votre contrôle des renseignements est très rigoureux, on ne peut pas être totalement certain que la confidentialité sera assurée. L'Agence du revenu du Canada respecte des règles de confidentialité et, pourtant, l'an dernier, elle a permis la divulgation de ma déclaration de revenus. J'ai dû déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée.

Même si vous êtes un mandataire du Parlement, vous êtes censé aider le Parlement. Dans de tels cas, vous devez revoir ces politiques, dans la mesure où on vous demande de traiter des renseignements personnels sur les sénateurs, et non pas sur l'administration.

M. Ferguson : Je ne pense pas pouvoir ajouter grand-chose. Je suppose que je pourrais parler de la recommandation que nous avons formulée au sujet du mandat clair. Si le Sénat nous confiait le mandat d'effectuer des audits, je m'attendrais certainement à ce que la durée de conservation et la gestion de ces documents soient établies dans le cadre de ce mandat. Si c'était un processus continu, nous serions prêts à nous pencher sur l'accès à ces renseignements et à leur conservation. C'est une question que nous pourrions préciser dans le mandat.

Le sénateur Ogilvie : Monsieur Ferguson, j'aimerais revenir à ma question précédente et à votre réponse. Je voudrais des détails concernant cette question. Vous avez clairement indiqué qu'il n'y avait pas de source fiable à l'origine de la fuite. Vous avez dit avoir usé de votre jugement au moment de divulguer le nombre précis de sénateurs concernés. Cela a énormément nui à la crédibilité de tous les sénateurs. Vous n'aviez aucune raison de prendre cette décision. En fait, en vertu de notre accord de confidentialité, vous n'aviez pas le droit de prendre une telle

under general confidentiality you didn't have a right to make a judgment call in that area. In fact, those of us as individuals who were in front of cameras, hounded and pestered for a very great length of time but never once appeared before national press, because we never gave an answer that was useful to anyone in the context of this issue, that we were under at least as much pressure as you were in that circumstance, and we considered it was not our right to make a judgment call to tell them whether or not we were identified in your report.

I wish to simply leave it as a comment that I think your judgment was flawed in that case. Thank you.

The Chair: Do you wish to respond?

Mr. Ferguson: I've defended my position, Madam Chair, and I stand by what I've said.

The Chair: There have been several references to the letters where senators undertook confidentiality. Were all of those letters the same standard wording?

Mr. Ferguson: Certainly when we issued them they were all the same. There may have been some individual cases where not necessarily everybody signed them, but I'll ask Mr. MacLellan if he wants to elaborate.

Mr. MacLellan: The considerable majority were exactly the same as requested when we sent the original letter. Not all were the same. We undertook a series of communications with individual senators who did not wish to sign it as-is, or who had questions around the nature of the letter they were signing. In the end of the process of communication back and forth between individual senators with respect to the objectives of that letter, namely, the confidentiality, the responsibility for the areas under the audit and the management of information, we reached the conclusion that the substance of what we had undertaken to achieve had been met in all of those cases.

The Chair: Thank you. We all got the letters. When forwarding the report we asked for, could you also forward, for the committee's purposes, a copy in both languages of that letter that you asked senators to sign?

Mr. MacLellan: You mean the form letter that we asked for?

The Chair: Yes.

Mr. MacLellan: Yes, we will do that.

The Chair: Clearly the confidentiality portion is of most interest to the committee at this stage.

Mr. MacLellan: Yes. I understand.

The Chair: Finally, if I may, Mr. Ferguson, the motion that was adopted, I believe, on June 6, 2013, was to the effect that the Senate invite the Auditor General of Canada to conduct a comprehensive audit of Senate expenses, including senators'

décision. Tous ceux d'entre nous qui étaient devant les caméras et qui se faisaient suivre partout n'ont jamais révélé quoi que ce soit ni donné de réponses qui auraient pu être utiles dans le contexte, et pourtant, nous subissions autant de pressions que vous. Nous estimions que nous n'avions pas le droit de dire si oui ou non nous étions visés par votre rapport.

Je tiens à dire que, selon moi, vous avez commis une erreur de jugement dans ce cas. Merci.

La présidente : Souhaitez-vous répondre?

M. Ferguson : Je pense avoir défendu ma position, madame la présidente, et je vais m'en tenir à ce que j'ai dit.

La présidente : On a souvent fait référence aux lettres de confidentialité qu'on a demandé à tous les sénateurs de signer. Avez-vous employé la même formulation dans toutes les lettres?

M. Ferguson : Lorsqu'on les a envoyées, elles étaient toutes les mêmes. Ce ne sont pas nécessairement tous les sénateurs qui les ont signées, mais je demanderais à M. MacLellan de nous en dire davantage à ce sujet.

M. MacLellan : Dans la grande majorité des cas, les lettres étaient exactement les mêmes, comme on nous l'avait demandé lorsque nous avons envoyé la lettre originale. Elles n'étaient pas toutes pareilles. Nous avons eu une série d'échanges avec les sénateurs qui ne souhaitaient pas la signer telle quelle ou qui avaient des questions concernant la nature de la lettre qu'ils signaient. À la fin du processus de communication avec les sénateurs concernant les objectifs de cette lettre, notamment la confidentialité, la responsabilité des secteurs visés par la vérification et la gestion de l'information, nous en sommes venus à la conclusion que nous avons respecté l'essentiel de ce que nous avons entrepris d'accomplir dans tous les cas.

La présidente : Merci. Nous avons tous reçu les lettres. Lorsque vous nous transmettez le rapport que nous avons demandé, aux fins de l'étude du comité, pourriez-vous nous remettre également une copie, dans les deux langues officielles, de la lettre que vous avez demandé aux sénateurs de signer?

M. MacLellan : Vous voulez dire le modèle de lettre?

La présidente : Oui.

M. MacLellan : D'accord.

La présidente : Évidemment, la partie qui nous intéresse le plus en ce moment est la confidentialité.

M. MacLellan : Oui. Je comprends.

La présidente : Enfin, si je puis me permettre, monsieur Ferguson, la motion adoptée le 6 juin 2013 visait à ce que le Sénat invite le vérificateur général du Canada à procéder à une vérification intégrée des dépenses du Sénat, les dépenses des

expenses. In the event the audit concerned, to the best of my knowledge, only senators' expenses, I wonder if you could tell me what led to that decision.

Mr. Ferguson: I will ask Mr. MacLellan to elaborate again. Fundamentally, the decision was made on the basis that we had just completed audits of the administration of both the House of Commons and of the Senate. We had essentially done the work about how the administration handled its part of the business. We felt that there would not be much that could be added by us going in and looking at it again at that point in time.

Mr. MacLellan: Nothing further. That was the decision that led to the scope of the audit as you now understand it.

The Chair: I shall yield to Senator Joyal.

Senator Joyal: What determined you to decide to conduct a forensic audit instead of a performance audit of individual senators?

Mr. Ferguson: Again, the decision was that given the circumstances at the time, we needed to look at every expense of every senator for that period of time. Anything else would continue to lead to more speculation about the situation related to senators' expenses. That's what we brought forward. We would do a complete and comprehensive audit of all spending by all of the senators within that two-year time period. Again, it was to make sure that when we reported, that there would be public confidence that the full picture of senators' spending over that period of time was known.

Senator Joyal: Would we have to understand that if we give you the mandate as per recommendation 57, you're going to do exactly the same thing that you have done in the two years that were under audit?

Mr. Ferguson: No, that recommendation would be — because it would be an ongoing regular audit function — that recommendation would be more on the basis of a sampling of senators' expenses to be able to provide an overall picture of the appropriateness of the spending at a global level.

In a regular audit you can do that type of thing. In this case, because there hadn't been an audit like this done, we felt it was necessary to look at all spending of all senators for that two-year period.

The Chair: Thank you. We are now heading into overtime, but I have Senators White, Tkachuk and Cools who wish to put questions. You each get two minutes, colleagues.

Senator White: Again, thanks, Mr. Ferguson. Is it normal practice for the Auditor General to make recommendations or refer people being audited to the RCMP?

sénateurs y comprises. À ma connaissance, le présent audit n'a porté que sur les dépenses des sénateurs. J'aimerais savoir ce qui a mené à une telle décision.

M. Ferguson : Je vais encore une fois m'en remettre à M. MacLellan concernant cette question. Essentiellement, la décision a été prise du fait que nous venions tout juste de terminer les vérifications de l'Administration de la Chambre des communes et du Sénat. Au fond, nous avions déjà fait le travail du côté de l'administration. Nous étions d'avis, à ce moment-là, que nous n'allions pas découvrir grand-chose en effectuant un autre examen.

M. MacLellan : C'est exact. C'est ce qui a déterminé la portée de la vérification telle que vous la connaissez.

La présidente : Je dois maintenant céder la parole au sénateur Joyal.

Le sénateur Joyal : Qu'est-ce qui vous a poussé à mener une vérification judiciaire plutôt qu'une vérification de gestion de tous les sénateurs?

M. Ferguson : Compte tenu des circonstances, à l'époque, nous devons examiner la moindre dépense de chaque sénateur au cours de cette période. Toute autre décision aurait entraîné davantage de spéculations concernant les dépenses des sénateurs. C'est ce que nous avons proposé. Nous avons réalisé un audit complet et exhaustif de toutes les dépenses de tous les sénateurs au cours de ces deux ans. Encore une fois, il fallait s'assurer qu'au moment de déposer notre rapport, les Canadiens n'auraient plus aucun doute sur l'ensemble des dépenses des sénateurs au cours de cette période.

Le sénateur Joyal : Devons-nous comprendre que si nous vous confions le mandat conformément à la recommandation 57, vous allez faire exactement la même chose que ce que vous avez fait au cours des deux dernières années dans le cadre de cet audit?

M. Ferguson : Non, cette recommandation serait — parce que ce serait une fonction de vérification régulière et permanente — la recommandation consisterait plutôt à vérifier un échantillonnage des dépenses des sénateurs pour dresser le portrait global de la situation au chapitre de la conformité.

Une vérification régulière permet de faire ce genre de choses. En l'occurrence, parce que la vérification était la première du genre, nous avons cru nécessaire d'examiner toutes les dépenses déclarées par tous les sénateurs au cours de cette période de deux ans.

La présidente : Merci. Nous commençons à manquer de temps, mais les sénateurs White, Tkachuk et Cools voudraient poser des questions. Vous avez chacun deux minutes.

Le sénateur White : Je vous remercie encore une fois, monsieur Ferguson. Est-il normal qu'un vérificateur général recommande ou renvoie à la GRC des personnes faisant l'objet d'une vérification?

Second, the offer you made to parliamentarians to review expenses I take it that included all parliamentarians, from the House of Commons and the Senate?

Mr. Ferguson: Again, what we did here was make a recommendation that the Internal Economy Committee consider referring a certain number of cases to other authorities, including the RCMP. That was what we had done. I think in similar circumstances that's how we would handle it.

In terms of the mandate, we were before a committee of the House of Commons a couple of years ago. I'm afraid I've forgotten the exact name of that House of Commons committee, but we offered there as well that we would be willing to undertake a mandate there in terms of auditing expenses of the House of Commons. Then we have this recommendation in the audit of senators' expenses about having a mandate related to senators' expenses.

Senator Tkachuk: I have just two quick questions. Wasn't there a sampling done of senators' expenses in 2012?

Mr. MacLellan: Yes.

Senator Tkachuk: Was there not also in the administration part was there not also an audit done on residency? Wasn't the residency issue looked at?

Mr. Ferguson: Again, what we were looking at in those cases was how the administration handled those files, whether they be related to expenses or residency. In the course of that, we did not have access to all of the information; we only had access to the information that the administration had as opposed to information that might also be in the possession of the senators.

So that is not what I would have considered a sample-based audit of senators' expenses. That would have been a sample-based audit of how the administration was processing the claims once the claims got to the administration.

Senator Tkachuk: Just so I'm clear here, there was a sampling of senators' expenses done in 2012?

Mr. Ferguson: There was a sampling of senators' expenses, but again, unless I've —

Mr. MacLellan: No, I think the Auditor General's response is accurate in that in the sampling done with respect to financial management and control of the finances in the administration audit, part of the sample included individual transactions of senators, but the focus was on the role of the administration in providing oversight.

Senator Tkachuk: Okay. Thank you.

Senator Cools: Thank you. Perhaps, Mr. Auditor General, you might want to reconsider recommendation 57. You may want to reconsider it, because that would demand a full overhaul, a total

Ensuite, pourriez-vous me confirmer que l'offre faite aux parlementaires de vérifier leurs dépenses vise bien tous les parlementaires, c'est-à-dire ceux de la Chambre des communes comme ceux du Sénat?

M. Ferguson : Encore une fois, nous avons simplement recommandé que le Comité de la régie interne envisage de renvoyer un certain nombre de cas à d'autres autorités, y compris la GRC. C'est ce que nous avons fait, et je pense que dans des circonstances semblables, nous le ferions encore.

Pour ce qui est du mandat, nous avons comparu devant un comité de la Chambre des communes il y a quelques semaines. Je crains de ne pas me souvenir du nom exact du comité, mais nous lui avons dit que nous étions disposés à étendre notre mandat à la vérification des dépenses de la Chambre des communes. Puis, dans notre vérification des dépenses du Sénat, nous avons formulé une recommandation semblable pour les dépenses du Sénat.

Le sénateur Tkachuk : J'ai deux questions très brèves. N'y a-t-il pas eu un échantillonnage des dépenses des sénateurs en 2012?

M. MacLellan : Oui.

Le sénateur Tkachuk : Et du côté administratif, n'y a-t-il pas eu une vérification relative au lieu de résidence? Cette question n'a-t-elle pas été abordée?

M. Ferguson : Encore une fois, ce que nous avons vérifié dans ces cas, c'était la manière dont ces dossiers étaient gérés par l'administration, peu importe le type de réclamation — dépenses ou résidence. Quand nous avons effectué cette vérification, nous n'avions pas accès à tous les renseignements; nous avons accès aux renseignements dont disposait l'administration, mais pas à ceux pouvant être détenus par des sénateurs.

Je ne considère donc pas cela comme une vérification par échantillonnage des dépenses des sénateurs. C'était plutôt une vérification par échantillonnage de la manière dont l'administration traite les demandes de remboursement une fois qu'elle les a reçues.

Le sénateur Tkachuk : Mais il y a bien eu un échantillonnage des dépenses des sénateurs en 2012? Je veux être certain de bien comprendre.

M. Ferguson : Il y a eu un échantillonnage des dépenses des sénateurs, mais, encore une fois, à moins que je...

M. MacLellan : Non je pense que la réponse du vérificateur général est exacte en ce sens que l'échantillonnage qui a été fait dans la cadre de la vérification de la gestion financière et des mesures de contrôle en matière de gestion financière comprenait effectivement des transactions effectuées par les sénateurs, mais la vérification portait avant tout sur le rôle de surveillance de l'administration.

Le sénateur Tkachuk : D'accord. Merci.

La sénatrice Cools : Merci. Vous devriez peut-être, monsieur le vérificateur général, réfléchir davantage à la recommandation 57. Vous devriez y réfléchir, car elle nécessiterait un remaniement

overhaul of the Auditor General Act. The business of the Auditor General, as you know, was created around what they call the appropriation audit. And the Senate and the House of Commons are no part of the departments of government, so they are no part of the public accounts. You might want to rethink that recommendation. That's for another day.

I want you to explain to me about what you meant exactly when you said that you did not violate the confidentiality agreement; you were only setting the record straight. I wonder if you could tell me exactly what you mean by “setting the record straight.”

Mr. Ferguson: I think I've explained that a number of times, but I will explain it again.

There was speculation that there were going to be upwards of 50 senators named in the report. And this was in a very public television program that people watch to get their news that was talking about there being — that 50 senators were going to be named. I felt that it was in the best interests of everybody — that's my own judgment, and I respect that other people may question that judgment, but I stand by it. I felt that at that point in time, the best thing to do was to remove that speculation and say that no, it was not going to be 50, that it would be 30.

Again, that was my judgment that that speculation was not helpful and would not be helpful to the final audit or to senators to have speculation of 50, so I felt it was in the best interests to identify that it was going to be 30.

The Chair: Thank you. We have in fact run over time.

Senator Cools: Interesting.

The Chair: It has been extremely interesting. Thank you very much, Mr. Ferguson, Mr. MacLellan, Mr. Parisé and Ms. Gomez. We look forward to receiving the materials we asked for from you.

As a last request, if you have any documentation, Mr. Parisé, about the scale of sanctions that you apply, that would also be helpful.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, May 31, 2016

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:35 a.m. for the consideration of the case of privilege relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate

Senator Joan Fraser (Chair) in the chair.

We are continuing our work on the case of privilege brought by Senator Céline Hervieux-Payette relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate.

complet, une réforme totale de la Loi sur le vérificateur général. Le poste de vérificateur général, comme vous le savez, a été créé dans l'optique de ce qu'on appelle la vérification des crédits. Et puisque le Sénat et la Chambre des communes ne sont pas des ministères, ils ne font pas partie des comptes publics. Vous voudrez peut-être revenir sur cette recommandation. Son heure n'est pas encore venue.

J'aimerais que vous m'expliquiez ce que vous entendiez exactement lorsque vous avez dit que vous n'aviez pas enfreint l'accord de confidentialité, mais seulement rétabli les faits. Qu'entendez-vous exactement par « rétablir les faits »?

M. Ferguson : Je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, mais je vais le faire encore une fois.

Une rumeur circulait selon laquelle plus d'une cinquantaine de sénateurs seraient nommés dans le rapport. Elle avait été évoquée à la télévision dans une émission de nouvelles très regardée — on y disait que 50 sénateurs allaient être nommés dans le rapport. J'ai cru que ce serait dans l'intérêt de tous — c'est ce que m'a dicté mon jugement, et je respecte que d'autres puissent le mettre en doute, mais je persiste. J'ai jugé qu'à ce moment, le mieux était de faire taire la rumeur et de dire que ce n'était pas 50, mais 30 sénateurs.

Encore une fois, j'avais jugé que cette rumeur n'apportait rien et qu'elle nuirait à la version définitive du rapport ou aux sénateurs. J'ai donc pensé qu'il était dans l'intérêt de tous de préciser que c'était en fait 30 sénateurs.

La présidente : Merci. Nous avons dépassé le temps que nous avons.

La sénatrice Cools : Intéressant.

La présidente : Nous avons eu une réunion très intéressante. Je vous remercie, monsieur Ferguson, monsieur MacLellan, monsieur Parisé et madame Gomez. Nous espérons recevoir bientôt les documents que nous vous avons demandés.

Enfin, monsieur Parisé, si vous avez de la documentation sur l'échelle des sanctions que vous appliquez, elle nous serait également utile.

(Le comité s'ajourne.)

OTTAWA, le mardi 31 mai 2016

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, pour examiner le cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat.

La sénatrice Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

Nous poursuivons notre examen de la question de privilège soulevée par la sénatrice Céline Hervieux-Payette au sujet des fuites dont a fait l'objet le rapport du vérificateur général du Canada.

[*Translation*]

This morning, we will hear from Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services, Senate of Canada —

[*English*]

And Mr. Mike McDonald, who is Director of Corporate Security, to talk to us about the procedures that exist in the Senate, to guard against unauthorized, inappropriate disclosure of information, and to offer us any helpful thoughts they might have about what we might include as recommendations in our report.

You recall that there was a Senate internal investigation partway through the Auditor General process here, but that was done for the Internal Economy Committee, and those proceedings were in camera, so Mr. Duguay and Mr. McDonald are not in a position to talk to us about that specific investigation.

I would hope they might be able to discuss, in general terms, lessons learned, whether then or at other times, about confidentiality and its preservation in general.

Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services (Senate of Canada): Good morning, honourable senators. First of all, thank you for the opportunity to come before you and talk about distribution of confidential documents.

I'll go back to my days when I was with the RCMP and dealt with privileged information. Normally, the information would be of national security issues or information that pertained to protecting the lives of individuals. The point that I'm making is that it is about marking the information that you want to be confidential.

With respect to any committees, marking would be very important to identify a document that is confidential. If the committee as a whole decides that this document needs to be treated with confidentiality, then prior to distributing the document, it needs to be watermarked "Draft," and in the normal course to identify that the document is confidential.

Now that you have reached a consensus around the table that the document is confidential, what does that imply? Who ultimately will have access to that document? Will your staff have access to the document? Because if we are asked at the end of the day to come back and investigate a leak, I want to know who had access to the document.

The committee might decide that access to the documents will be limited to senators only. So that's the marking and the understanding of the committee as to who will have access to the documents. Once you determine that, then how will this document be distributed? Electronically, by hand, or through our in-house courier service? Each option has different implications.

[*Français*]

Nous entendons ce matin Gilles Duguay, directeur général, Services de la cité parlementaire, Sénat du Canada—

[*Traduction*]

Nous accueillons également M. Mike McDonald, directeur de la Sécurité institutionnelle, qui nous parlera de la procédure qui est en vigueur et qui protège le Sénat contre toute divulgation d'informations non autorisée et inappropriée; il nous fera des suggestions sur les recommandations que nous pourrions inclure dans notre rapport.

Vous vous souviendrez qu'une enquête interne a eu lieu pendant l'audit du vérificateur général, mais qu'elle a été faite pour le comité de la régie interne, dont les délibérations se déroulent à huis clos, par conséquent MM. Duguay et McDonald ne pourront pas nous en parler.

J'espère par contre qu'ils pourront nous dire, de façon générale, quelles leçons nous pouvons en tirer pour assurer une plus grande protection de la confidentialité, dans le cas que nous examinons comme dans d'autres qui pourront se présenter à l'avenir.

Gilles Duguay, directeur général, Services de la cité parlementaire (Sénat du Canada): Bonjour, honorables sénateurs et sénatrices. J'aimerais profiter de ma présence ici pour vous parler tout d'abord de la distribution des documents confidentiels.

Permettez-moi de remonter à l'époque où je m'occupais de la protection des renseignements confidentiels à la GRC. Généralement, il s'agissait de dossiers ou d'informations liés à la sécurité nationale, qui concernaient certaines personnes en particulier. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut d'abord définir les informations que vous voulez garder confidentielles.

S'agissant des comités, il est très important d'utiliser un marquage pour indiquer qu'un document est confidentiel. Si le comité dans son ensemble décide que tel ou tel document doit être confidentiel, il doit, avant de le distribuer, le faire estampiller « Projet » en filigrane et, à l'endroit approprié, faire figurer la mention que le document est confidentiel.

Une fois que vous avez convenu, tous autour de la table, que le document est confidentiel, qu'est-ce que cela veut dire concrètement? Qui, en fait, peut avoir accès à ce document? Vos collaborateurs peuvent-ils y avoir accès? Si, par la suite, vous me demandez de faire une enquête parce que le document a fait l'objet de fuites, il faut que je sache qui avait accès à ce document.

Le comité peut décider que seuls les sénateurs pourront avoir accès au document. C'est au comité de décider, et le marquage du document se fait en conséquence. Ensuite, il faut déterminer comment le document sera distribué. Par moyens électroniques, en mains propres, ou par les services de messagerie internes? Chaque option a des implications différentes.

If it is distributed electronically, for example, then, first of all, if you say that we're going to limit the access to that document only to senators, that would mean that none of your staff should have your personal password and access to your electronic transmission.

Limiting access only to senators would be the first rule. If it involves your staff, then that could be all right. Prior to the document being sent, it would be encrypted and password protected. That would be the electronic management of that information.

If it's sent by hand, then you would log how many copies you will be distributing. You would number the copies, and after numbering them you will assign each number to a designated senator who is the recipient of that copy.

The senator will have to acknowledge that he or she received that copy. This could be done two ways: the clerk of the committee would personally distribute the report and log, as the document is being distributed to senators, who received it and the number of the report. Or, if it's distributed through our mailing system, then obviously there would be an acknowledgment at the other end that you received the report.

How you mail the report will add another implication. The report, after being clearly marked as a draft and confidential, would be put into an envelope, and the envelope would say "for the senator's eyes only" — if it is indeed for a senator's eyes only — and the address of the senator. The envelope would be sealed, and you would initial by the seal so you can verify if it's been tampered with. Normally, we would put a tape on the seal.

You would put that same envelope into another, seal it, and distribute it through our mailing services. When you receive the envelope at the end of the day, your executive or admin assistant would open it and see that this other envelope is only for the senator's eyes and, without opening it, give it to the senator receiving the draft report.

Then, there is storage. We would recommend, obviously, that the report be kept under lock and key; it should not be left on a desk.

I oversaw the investigation and our experience was there was a process that we recommended at the end of the day, because some senators, through their own admission, did not know all the rules about the in camera aspect of the meeting.

As well, in the process of doing the investigation, we went back to what was in place already. Mike can talk about the report that this committee received in 2000: We found that the recommendations that were made in that report were actually very appropriate.

Mike McDonald, Director, Corporate Security (Senate of Canada): In doing some research, many of the answers and applications that should be entertained are found in issue 49 of the *Journals of the Senate*, from April 2000, and you can find all of Mr. Duguay's comments there, as well.

S'il est distribué de façon électronique, par exemple, et que vous décidez que seuls les sénateurs auront accès au document, cela signifie qu'aucun de vos collaborateurs ne doit connaître votre mot de passe personnel et ne doit avoir accès à votre correspondance électronique.

Limiter l'accès aux sénateurs pourrait être la première option. Si vous voulez que vos collaborateurs y aient accès aussi, il faut alors qu'avant son envoi, le document soit encodé et protégé par mot de passe. Voilà pour la distribution électronique du document.

Pour ce qui est de sa distribution en mains propres, il faut alors enregistrer le nombre exact d'exemplaires qui seront distribués. Ceux-ci doivent être numérotés, à raison d'un numéro individuel pour chacun des sénateurs à qui il est destiné.

Le sénateur doit alors en accuser réception, ce qui peut se faire de deux façons : le greffier du comité peut le distribuer en personne et consigner le numéro de l'exemplaire du document qui a été remis à chaque sénateur. Si le document est distribué par notre messagerie interne, il faut aussi prévoir la signature d'un accusé de réception à la réception du document.

Ce mode de distribution s'accompagne d'une autre exigence. Le document, après avoir été dûment estampillé « Projet » et « Confidentiel », doit être glissé dans une enveloppe portant la mention « Strictement réservé au sénateur », le cas échéant, et l'adresse du sénateur. L'enveloppe doit être cachetée et le cachet, paraphé, afin que vous puissiez vérifier qu'il n'a pas été altéré. Généralement, on place un ruban adhésif sur le cachet.

L'enveloppe doit ensuite être placée dans une autre et cachetée, avant d'être distribuée par nos services de messagerie internes. Lorsqu'elle parvient à votre bureau, votre adjoint exécutif ou administratif l'ouvre et voit qu'elle contient une autre enveloppe réservée au sénateur. Il la remet alors au sénateur.

Il y a aussi la question de l'entreposage. Nous recommandons bien sûr que le document soit rangé sous clé; il ne doit pas rester sur un bureau.

J'ai supervisé l'enquête, à l'issue de laquelle nous avons recommandé certaines procédures, car plusieurs sénateurs nous ont dit ne pas connaître toutes les règles relatives aux séances à huis clos.

De plus, pendant l'enquête, nous avons passé en revue les procédures en vigueur. Mike vous parlera peut-être du rapport que votre comité a reçu en 2000. Nous avons constaté que les recommandations de ce rapport étaient tout à fait appropriées.

Mike McDonald, directeur, Sécurité institutionnelle (Sénat du Canada) : En faisant des recherches, nous avons constaté qu'un grand nombre de réponses se trouvent dans le numéro 49 des *Journaux du Sénat*, d'avril 2000, où vous trouverez aussi tous les commentaires de M. Duguay.

The parameters are already available to you. Mr. Duguay has talked about other important issues such as password protecting and watermarking. Beyond that, obviously there is limiting attendance and applying the need-to-know principle: Who really should be aware, read and see? And, who sees your account? It's a matter of being cognizant and applying those rules.

Another consideration is the destruction of documents in a controlled manner, having everything funneled back, accounted for and destroyed appropriately.

It's unfortunate if you have to get to this point, but there is also the investigation and the enforcement aspect of the process. It's a matter of making sure that we are aware so that we can try and shed light on what happened and provide you findings and recommendations based on what you're seeking from us.

The Chair: We're here to listen to you. If you have more to say, please say it.

Mr. McDonald: I'd be happy to expose the recommendations in issue 49, but perhaps you're already aware of these.

The Chair: A number of senators were not here in 2000, so could you summarize them for those whose memories are short?

Mr. McDonald: It would be my pleasure to do that. Section 30 of issue 49 states:

- (a) that draft reports and other confidential documents be individually numbered, with the number shown on each page;
- (b) that each numbered report and other confidential document be assigned exclusively to an individual, and always given to that individual, and this should be carefully recorded;
- (c) that if senators are to be given draft reports or other confidential documents in advance of a meeting, or are to take such documents away after a meeting, they be required to sign for them. Certain documents, such as in camera transcripts, should only be able to be consulted in the committee clerk's office, with the chair's approval;
- (d) that the names of all persons in the room at in camera meetings to discuss draft reports — including assistants, research staff, interpreters and stenographers — be recorded, preferably on the record; and
- (e) that the chairs of committees ensure that all senators and staff are cautioned and reminded of the nature of confidential and in camera proceedings and documents, the importance of protecting them, and the consequences of breaching such confidentiality. . . .

Vous connaissez déjà les paramètres. M. Duguay a parlé du mot de passe et du filigrane qui doivent protéger le document. À part cela, on peut bien sûr limiter le nombre de personnes présentes et appliquer le principe du « besoin d'en connaître » : qui a vraiment besoin d'être au courant du document et d'en prendre connaissance? Qui a accès à votre compte? Il s'agit d'être vigilant et d'appliquer ces règles.

L'autre question à examiner est la destruction contrôlée du document, comment il doit être récupéré, consigné et détruit selon les règles.

Il y a aussi malheureusement toute la question de la surveillance à exercer pour s'assurer que les procédures sont respectées. L'important, c'est que nous soyons informés pour que nous puissions déterminer ce qui s'est passé et vous proposer des recommandations en conséquence.

La présidente : Nous sommes ici pour vous écouter. Si vous avez quelque chose à ajouter, n'hésitez pas.

M. McDonald : Je suis prêt à vous lire les recommandations du numéro 49, mais vous l'avez peut-être déjà fait.

La présidente : Plusieurs sénateurs n'étaient pas ici en 2000, il serait donc peut-être bon de les résumer, pour ceux qui ont la mémoire courte.

M. McDonald : Volontiers. L'article 30 du numéro 49 dispose que :

- a) tous les projets de rapports et autres documents confidentiels doivent être numérotés individuellement, le numéro figurant sur chaque page du document;
- b) chaque rapport ou document confidentiel numéroté doit être confié à une seule personne, toujours la même, et le nom de cette personne, soigneusement noté;
- c) si des sénateurs doivent recevoir des projets de rapports ou d'autres documents confidentiels avant une séance, ou s'ils doivent les emporter avec eux à la fin de la séance, ils doivent être tenus de signer. Certains documents, comme les transcriptions de séance à huis clos, ne devraient pouvoir être consultés qu'au bureau du greffier du comité et avec le consentement du président;
- d) les noms de toutes les personnes présentes lors d'une séance à huis clos où l'on discute du projet de rapport — y compris les adjoints, les attachés de recherche, les interprètes et les sténographes — doivent être inscrits, de préférence dans le compte rendu officiel; et
- e) les présidents de comité doivent s'assurer que tous les sénateurs et le personnel sont informés du caractère confidentiel des documents et des délibérations à huis clos, de l'importance de les protéger et des conséquences d'une divulgation de renseignements confidentiels...

It goes on in section 31 to say committees should make clear decisions about the circulation of draft reports, the disposition of evidence and the publication of their minutes.

In a nutshell, that captures many of the lessons learned or applications that should be considered.

The Chair: Do you have anything to add, Mr. Duguay?

Mr. Duguay: If I could go back to my RCMP days, we had special file folders that categorized the type of information that we were dealing with. Confidential information was put into a special folder so that anybody within the office would know that any information contained in that folder was confidential.

The Chair: Using colours?

Mr. Duguay: Colours, yes.

The Chair: Thank you very much. We'll begin the questions with the deputy chair of the committee, Senator White.

Senator White: Thanks to both of you for being here.

To be blunt, at the end of the day, dishonesty can't be regulated by any rules. If people are going to do something with material that they're not supposed to do, as long as they understand and they are educated, there is not a thing you can do; am I correct?

Mr. Duguay: That's correct.

Senator White: We've arrested some of our own police officers not because they didn't understand the law but because they chose to ignore it.

Mr. McDonald: I'd add that the awareness and education piece you mentioned is key. Sometimes you do things not knowing that you shouldn't, so it's important that people understand.

Senator White: Agreed. If I may, the last time you did a review on the Internal Economy request and the investigation two officers came and spoke to me as well. They acknowledged that a number of people they had spoken to didn't understand what the words "in camera" meant beyond not being in public. That meant that information was not to leave. Many people's perspective was that the public couldn't view it, but that there were no rules. Once I walk out of there I could take it to my office and share it with my staff.

Going back, some of the recommendations that came out of that review around education are key. We can't stop everyone from sharing information they shouldn't, but if we understand what we should and can do with material, it's important. I'm not sure that everyone understands that. Is it different than what I thought?

L'article 31 stipule que les comités devraient se prononcer clairement sur le niveau de diffusion de leurs ébauches de rapports et de leurs témoignages, et sur la publication de leurs procès-verbaux.

Bref, cela donne une bonne idée des leçons qui ont été tirées et des éléments à prendre en considération.

La présidente : Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Duguay?

M. Duguay : À l'époque où je travaillais à la GRC, nous placions les informations que nous avons à protéger dans des chemises spéciales, par grandes catégories. De cette façon, les informations confidentielles étaient placées dans une chemise spéciale et tout le monde savait, dans le bureau, que les informations classées dans cette chemise étaient confidentielles.

La présidente : Avec des couleurs spéciales?

M. Duguay : Oui.

La présidente : Merci beaucoup. Je vais commencer par donner la parole au vice-président du comité, le sénateur White.

Le sénateur White : Merci à tous les deux de comparaître devant nous.

Très franchement, je pense qu'on aura beau établir des règles, on ne pourra pas empêcher tous les comportements malhonnêtes. Si quelqu'un veut utiliser un document de façon frauduleuse et qu'il sait comment y parvenir, il y arrivera, n'est-ce pas?

M. Duguay : C'est exact.

Le sénateur White : Nous avons arrêté l'un de nos propres agents de police non pas parce qu'il ignorait la loi, mais parce qu'il avait décidé de passer outre.

M. McDonald : J'ajouterai que le volet connaissance et éducation est absolument fondamental. Parfois, on fait des choses sans savoir qu'on ne devrait pas les faire; il est donc important que les gens soient informés.

Le sénateur White : Je vous le concède. Si je me souviens bien, la dernière fois que vous avez fait une enquête à la demande du comité de la régie interne, deux agents m'ont dit que plusieurs personnes qu'ils avaient interrogées ne savaient pas ce que voulait dire « à huis clos », si ce n'est que la réunion n'était pas publique. Or, cela signifie aussi que les informations ne doivent pas sortir de la salle. Pour beaucoup de gens, une réunion à huis clos signifie que le public n'y est pas admis, mais qu'il n'y a pas d'autres règles, et qu'une fois revenus à leur bureau, ils peuvent raconter à leurs collaborateurs ce qui s'est passé.

Pour revenir à cette enquête, plusieurs recommandations qui en étaient ressorties concernaient précisément l'éducation. On ne peut pas empêcher des gens de divulguer des informations confidentielles, mais le plus important, c'est que nous sachions précisément ce que nous pouvons faire des documents. Je ne suis pas sûr que tout le monde comprenne bien. Qu'en pensez-vous?

Mr. Duguay: Education was the biggest factor, ignorance about the rules, even just the concept of going in camera.

Senator White: And what it means.

Mr. Duguay: There is a formal process whereby the clerk talks to the committee attendant, the committee attendant will call broadcast and say that now we're going into an in camera setting. He will call the security operational centre and advise security that the meeting will go in camera. Then it's assigned for the constable to manage or stop people from coming in.

Once that process has completed, the committee attendant will speak to the clerk of the committee and confirm that now we're in camera. A lot of people did not understand that process.

Senator White: That's really what Senator Céline Hervieux-Payette talked about at the end of her meeting with us, the importance of a go-forward education piece for all senators, so they can educate staff separately about the importance of the confidentiality and in camera process. Thank you very much.

Senator Cools: I'd like to thank the witnesses for their diligent and good services on our behalf. I happen to believe that the Senate is very well served by these two young gentlemen.

These are only thoughts, but at one point in time I was a member of the National Parole Board, and those files were stored behind bullet-proof doors. This may sound corny to many. Any time we had those files, there was a page on the file cover where it was signed for at all times.

So if we were going to Millhaven to see inmates, and we had those files, they could trace how long we had those files for. The system was very thorough. When you understand the issues and risks involved, it is mind-boggling.

When we receive documents that are highly confidential, we don't sign off that we have received them. I'm not sure that we even know whether or not some of us have received the documents.

By the way, I do not believe the leak came out of the Senate. That's only a belief and a speculation.

Chairman, I think you will find a lot of support on this committee for us to examine how we do it now and see if we can do it better, especially when the Auditor General has made it clear that he's not taking responsibility for those leaks.

I encourage us to continue the discussion, but there are many ways that we could make our business a little tighter. Maybe we've been too lax.

The Chair: Do either of you want to comment on that?

M. Duguay : L'éducation était le facteur principal, ou plutôt l'ignorance des règles en vigueur, et même tout simplement le concept du huis clos.

Le sénateur White : Et ce que cela signifie.

M. Duguay : La procédure officielle prévoit que le greffier informe un préposé du comité qui appelle les services de télédiffusion pour leur dire que le comité se réunit à huis clos. Il appelle également les services de sécurité pour les informer que le comité se réunit à huis clos. Ensuite, le constable prend place devant la porte pour s'assurer que personne n'entre dans la salle.

Une fois ces mesures prises, le préposé du comité confirme au greffier que le comité peut se réunir à huis clos. Bien des gens n'étaient pas au courant de cette procédure.

Le sénateur White : C'est en fait ce que voulait dire la sénatrice Céline Hervieux-Payette lorsqu'elle a parlé, à la fin de sa rencontre avec nous, de la nécessité d'organiser une séance d'information pour tous les sénateurs, pour qu'ils puissent ensuite informer leurs collaborateurs de la nécessité de respecter la confidentialité des documents et des réunions à huis clos. Merci beaucoup.

La sénatrice Cools : Je tiens à remercier les témoins d'avoir mené leur enquête avec diligence. J'estime que le Sénat est très bien servi par ces deux jeunes personnes.

Je me souviens tout d'un coup, à l'époque où je faisais partie de la Commission nationale des libérations conditionnelles, que ce type de document devait être entreposé dans des classeurs blindés. Cela peut paraître banal à beaucoup d'entre vous, mais chaque fois qu'on utilisait ces documents, il fallait signer sur la page couverture.

Par exemple, lorsque nous allions à Millhaven pour rencontrer des détenus, et que nous emportions ce type de documents, il était possible par la suite de déterminer combien de temps nous les avions eus en notre possession. C'était un système très minutieux. Quand on se rend compte des risques encourus, cela fait peur.

Quand nous recevons des documents très confidentiels, nous n'en accusons même pas réception. Nous ne savons peut-être même pas qui parmi nous les a reçus.

À propos, je ne pense pas que la fuite provienne du Sénat. Mais ce n'est que pure spéculation de ma part.

Madame la présidente, je pense que la majorité des membres du comité sont prêts à voir comment nous pouvons améliorer nos façons de faire, d'autant plus que le vérificateur général a bien dit qu'il n'assumait pas la responsabilité de ces fuites.

Je pense qu'il est important que nous poursuivions cette discussion, tout en sachant qu'il y a bien des choses pour lesquelles nous devrions être un peu plus stricts. Nous avons peut-être été trop laxistes.

La présidente : L'un de vous deux a-t-il quelque chose à dire?

Mr. Duguay: It's all about the nature of the information, what you keep behind locked doors. If I go back to my RCMP days, there's a central repository for files and one has to go to that repository and sign. You keep track of who had what file at what time. I'm not sure this scenario would be conducive to the environment you operate in because of the nature of the information that you manage.

You want to stop the leak of a draft document before it becomes final, and then it's to assess how crucial the confidentiality is of that document. The more crucial, the more extreme measures you want to take. At the end of the day, what do you have in place to discourage that? Are there any sanctions?

The Chair: That is a question we have been contemplating.

Senator McInnis: Thank you, gentlemen, for being here.

Leaks have been something that have been around for a long time, and at the last meeting, Senator Joyal alluded to former Auditor General Fraser, and I read that she said there were 10 leaks on public reports. She simply said that it didn't come from her office.

I'm not sure how seriously we take leaks. It's hot at the moment when it happens, but where are the repercussions? To my knowledge, there are no penalties here. In Australia they do have penalties in the lower house, both monetary and suspension.

Senator White says education is more important. It's very difficult to prevent leaks. We saw here, over the last year or so, that one reporter started a program on television, "The Halls of Parliament," and he was able to get all kinds of information and have program after program.

It's quite prevalent, the so-called unnamed source. Until it is embedded in all staff and senators' minds that this is a very serious matter, do you not agree that we're just going to go on doing the same old thing?

How many investigations have you had on leaks in the last five years?

Mr. Duguay: In the last nine years we had one.

Senator McInnis: That tells you. If it's so serious, and if we take it seriously, why have there not been investigations?

Mr. Duguay: To be fair, we don't initiate investigations. We get mandated. Only once did we get mandated to investigate a leak. Have there been more leaks than what we've been mandated to do?

M. Duguay : L'important, c'est de savoir quel type d'informations vous voulez protéger. Quand je travaillais à la GRC, il y avait un dépôt central où l'on devait ranger les documents et signer. De cette façon, on savait qui était en possession de quel dossier, à quel moment. Mais je ne suis pas sûr que ce genre de mécanisme conviendrait ici, étant donné la nature des informations que vous gérez.

Ici, il faut empêcher la divulgation d'un projet de document avant sa version finale, et évaluer le niveau de confidentialité de ce document. Plus il est élevé, plus il faut prendre des mesures rigoureuses. Et pour empêcher les fuites, va-t-on prévoir des sanctions?

La présidente : Nous y pensons.

Le sénateur McInnis : Merci, messieurs, de comparaître devant notre comité.

Des fuites se produisent depuis pas mal longtemps, et à la dernière réunion, le sénateur Joyal a parlé de l'ancienne vérificatrice générale, Mme Fraser, qui a reconnu que 10 rapports publics avaient fait l'objet de fuites, mais que ces fuites ne provenaient pas de son bureau.

Je me demande dans quelle mesure nous prenons cela au sérieux. Bien sûr, au moment où cela se produit, on en parle beaucoup, mais quelles sont les conséquences? Que je sache, aucune sanction n'est prévue. En Australie, à la Chambre basse, ils imposent des sanctions, à la fois des amendes et des suspensions.

Le sénateur White estime que l'éducation est le facteur le plus important. C'est très difficile de prévenir les fuites. Il y a un an environ, un journaliste a créé une émission à la télévision intitulée *The Halls of Parliament*, et cela a duré un certain temps, il réussissait à obtenir toutes sortes d'informations.

On cite toujours la fameuse source non identifiée. Mais tant qu'il ne sera pas clair, dans l'esprit des collaborateurs et des sénateurs, que c'est un problème très grave, ne pensez-vous pas que les gens vont reprendre leurs bonnes petites habitudes?

Combien d'enquêtes avez-vous faites sur des fuites au cours des cinq dernières années?

M. Duguay : Nous en avons fait une au cours des neuf dernières années.

Le sénateur McInnis : C'est révélateur. Si on prenait la chose au sérieux, il y aurait certainement eu davantage d'enquêtes, n'est-ce pas votre avis?

M. Duguay : Je dois vous rappeler que ce n'est pas nous qui décidons de faire enquête, il faut qu'on nous en donne le mandat. Et nous n'avons reçu de mandat qu'une seule fois. Y a-t-il eu d'autres fuites pour lesquelles nous n'avons pas reçu le mandat de faire enquête?

Senator McInnis: In my previous career in politics in Nova Scotia, there were lots of leaks, but we never seemed to find out. Once again, we didn't take them all that seriously.

Mr. Duguay: Also, going back to my former life, when you mark information as protected A, B, C, top secret or secret, it is an understanding that that information cannot be shared and would only be when it's declassified because then it stays in the file and it's never shared.

In this environment, it's secret just for a while, because eventually it will make itself public. It's a different approach, and it's only through education that you can mitigate that threat of a leak. It's to have a clear understanding as an individual that when you are in possession of that information for that time frame, that you clearly understand that it's not to be shared with anyone.

Senator Cools: I think it is fair to say that there are leaks and there are leaks. I'm not particularly bothered when I see a leak in the newspaper which might have scooped somebody's great opportunity at making a very great point on the floor or in a press conference.

The matter that bothers me deeply is that in the leaks for this report, we are dealing with extremely damaging information to people's careers, personal lives, their families and their reputations. A reputation is supposed to be secure in our business as I think we made the point last week to the Auditor General.

In politics, our reputation is the finest tool that we have and there is nothing quite like it, and this is what was very bothersome to me. I made that point in the committee so it's on the record: the Auditor General elected to name senators in the report. I've never heard of any such thing and in my view it should never have happened.

But the mere fact of doing that heightened, I would say, the interests of the leakers, if there is such a group of people. It really bothered me because I saw some of those individuals when they discovered that they were going to be investigated by the police and I swear to God I thought some were going to die right in front of my eyes.

This continued for a few months, but in the last month or so they've been informed that there is nothing; the RCMP has said there are no grounds or reason to prosecute anybody. The situation is worsened by that because, then, all it turned out to be was damage to people's lives and reputations and none of these people — and I'll be quite frank, I don't mind speaking for some of them — are not young. These are all individuals that are moving up.

The Chair: I think we tend to agree, but we do have time limits.

Senator Ogilvie: Thank you, chair.

Le sénateur McInnis : J'ai fait de la politique en Nouvelle-Écosse avant de devenir sénateur, et je peux vous dire qu'il y avait beaucoup de fuites, mais nous n'arrivions jamais à en découvrir les auteurs. Mais là encore, nous ne prenions pas vraiment la chose au sérieux.

M. Duguay : Je reviens encore une fois à l'époque où je travaillais à la GRC. Quand on désignait l'information A, B ou C, secret ou très secret, cela voulait dire qu'elle ne pouvait être divulguée qu'une fois déclassifiée, sinon elle restait dans le classeur et ne pouvait pas être divulguée.

Ici, le document doit rester secret pendant un certain temps seulement, car il finit par être rendu public. Il faut donc avoir une approche différente, et ce n'est qu'en éduquant les gens qu'on peut atténuer les risques de fuites. Il faut que les gens comprennent que lorsqu'ils sont en possession de ce type d'information pendant un certain temps, cette information ne doit pas être divulguée.

La sénatrice Cools : Il faut dire que les fuites n'ont pas toutes la même importance. Lorsque je lis dans le journal une information qui va empêcher un politicien de faire une grande annonce dans une chambre ou à une conférence de presse, cela ne me dérange franchement pas beaucoup.

Mais dans le cas de ce rapport, ce qui me choque tout particulièrement, c'est qu'il contenait des informations extrêmement préjudiciables à certaines personnes, à leur carrière, à leur vie personnelle, à leur famille et à leur réputation. Notre réputation est une chose qui est censée être protégée, comme nous l'avons fait remarquer la semaine dernière au vérificateur général.

La réputation personnelle d'un politicien est son meilleur atout, c'est ce qu'il a de plus précieux, et c'est pour cela que ça me dérange profondément. Je l'ai déjà dit dans ce comité, c'est donc consigné au procès-verbal : dans son rapport, le vérificateur général a choisi d'identifier des sénateurs par leur nom. Je n'ai jamais vu cela, et ça n'aurait jamais dû se produire.

Et en faisant cela, on a apporté de l'eau au moulin des « fuites », si on peut les appeler ainsi. Cela m'a vraiment choquée, car lorsque certaines personnes ont appris qu'elles allaient faire l'objet d'une enquête de la police, j'étais présente et j'ai vraiment cru qu'elles allaient faire une crise cardiaque.

Et cela a continué pendant des mois, jusqu'à ce que, tout récemment, on les informe que l'enquête n'avait rien donné et que la GRC n'avait trouvé aucun motif ni aucune raison de poursuivre qui que ce soit. Autrement dit, tout ce que cela a servi à faire, c'est à nuire à la vie personnelle et à la réputation de ces personnes dont certaines — que je n'hésite pas à défendre, franchement — ne sont plus très jeunes, mais ont quand même une carrière à poursuivre.

La présidente : Je pense que nous sommes assez d'accord là-dessus, mais notre temps est limité.

Le sénateur Ogilvie : Merci, madame la présidente.

I want to come back to the train of discussion that Senator White initiated, that you followed up on, Mr. Duguay, and on which Senator McInnis commented.

There is no doubt that the procedures that you outlined can be developed and adopted, and my experience is that when those of you in the process have an accident with a leak, there is tremendous fury, and there would be tremendous fury from us.

However, the other side of the issue is, generally, in my experience where problems occur, is with actual people who have access to the information and leak it. Here on the Hill, it is my experience that we don't pay much attention to that.

We admonish our committees on a regular basis. I'm chair of one committee and recently I co-chaired an important committee in which we, at each in camera session, admonished the committee with regard to the confidential nature of the meetings, and when we got to report writing stage it was doubly and triply enforced. However, when the final report was adopted it was leaked to the press the night before, when the agreement was it was to be introduced in the two Houses of Parliament. It wasn't a question of a secret leak, as individuals were actually quoted in terms of what it would contain.

I was, I should say, not very happy about that, and I spoke to a senior parliamentary clerk with regard to the issue that morning and was informed that there was really not much we could do about it.

I would submit it doesn't matter what procedures we put in place and how rigorous we are in admonishing you and others as to how you should enforce them, if in fact when we have flagrant violation of our rules and people are clearly identified, even on important issues, and we take no action against them.

I think it's a sham, quite frankly, and I don't see how we can go much further unless we are determined in dealing with the violation of parliamentary privilege. That is how it's put to members of committees: that it's a violation of parliamentary privilege, and unless we enforce that, in cases where it's clearly important, I don't see how we can ever hope to have it enforced.

The Chair: Is there a question? Do you agree?

Senator Ogilvie: Thank you, Madam Chair. I would ask if they could clarify my observation based on their experience and see if they have a way of dealing with this.

Mr. Duguay: For any enforcement you need a deterrent, and clearly, in this case, there is no real deterrent or sanction.

Senator Ogilvie: Thank you, Madam Chair.

Senator Oh: Thank you, gentlemen, for providing all of this information.

J'aimerais revenir sur la discussion entamée par le sénateur White et poursuivie par M. Duguay et le sénateur McInnis.

Il me semble évident que les procédures que vous avez proposées peuvent être appliquées, car je constate que lorsque vous avez affaire à une fuite, les gens sont furieux, et nous ne le serions pas moins.

Mais il faudrait aussi savoir ce qu'on fait avec ceux qui ont eu accès à l'information et qui l'ont divulguée. D'après ce que j'ai pu constater, on ne s'intéresse pas beaucoup à cela sur la Colline parlementaire.

À intervalles réguliers, nous rappelons les consignes aux membres des comités. Je préside un comité et, tout récemment, j'ai coprésidé un comité important. À chaque réunion à huis clos, nous nous faisons un point d'honneur de rappeler aux membres du comité le caractère confidentiel de la réunion, et quand nous en sommes arrivés à l'étape de la rédaction du rapport, nous avons rappelé cette consigne avec trois fois plus de fermeté. Cela n'a pas empêché le rapport de faire l'objet d'une fuite, la veille de sa présentation dans les deux chambres du Parlement. Ce n'était même pas une fuite secrète, puisque ce sont plusieurs personnes qui ont parlé du contenu du rapport.

Je dois dire que je n'étais pas très content, et j'en ai parlé le matin même à un greffier senior qui m'a dit qu'il n'y avait pas grand-chose que nous puissions faire.

Je pense que nous aurons beau mettre en place des procédures et les faire respecter avec la plus grande fermeté, cela ne servira pas à grand-chose si nous ne prenons aucune sanction contre les auteurs des fuites.

Je trouve cela tout à fait inacceptable, très franchement, et je ne vois pas comment nous pouvons améliorer la situation si nous ne voulons pas nous attaquer à ce que je considère comme un outrage au privilège parlementaire, surtout dans les cas les plus importants. Il faut que les procédures en place soient respectées.

La présidente : Est-ce une question? Êtes-vous d'accord?

Le sénateur Ogilvie : Merci, madame la présidente. Je voudrais simplement leur demander ce qu'ils pensent de mes observations, compte tenu de leur expérience, pour voir s'il y a une façon de régler le problème.

M. Duguay : Pour qu'une procédure soit respectée, il faut un moyen de dissuasion, et dans ce cas, il est clair qu'il n'y a pas de moyens de dissuasion ou de sanctions.

Le sénateur Ogilvie : Merci, madame la présidente.

Le sénateur Oh : Merci, messieurs, de nous communiquer toutes ces informations.

When I receive highly confidential and sensitive information or documents, I have no place to store them in my office, and I can't carry them everywhere I go. There is no proper secure area in my office where I can lock up those documents.

Mr. Duguay: Right now, it's the purview of each committee to decide how to manage confidential documents. Unless we were contacted and provide you with recommendations as to how they should be handled, it's up to the committee. If they need to be locked up and you don't have a lockable cabinet, we would obviously work with you to acquire the proper equipment to secure your documents.

For transporting documents, there are even special briefcases with special keys on the market that can be used to carry classified documents. We can work with the committees and clerks to establish processes and procedures for how to better secure documents. That's not a problem. But right now, like I said, it's up to each committee to decide.

Mr. McDonald: For your staff, there is the information security policy that provides guidance on how to secure and safeguard documents. You're within a secure building, within a secure zone in your office and within your office, cabinets can be used to further secure documents based on a document's classification level.

The Chair: We'll have a look at that, but the point about space within the office is interesting, actually.

Senator Seidman: Thank you for being here and for the valuable services you provide to the Senate.

I would like to ask you about corporate security and its role. I hear you need to be mandated and asked to investigate, but what role do you play in a general way in making recommendations for best practices in a more proactive fashion? I hear you, Mr. Duguay, talk about how every committee has its own approach to confidential documents. However, I do think, administratively — if I think about the administration management of the Senate — there are general, overarching principles for how things have to be run.

What role do you play in a proactive fashion? How do you connect, and do you make recommendations?

Mr. Duguay: Everything that has to do with information falls under the information service directorate, commonly known as ISD. Right now, ISD is in the process of updating those policies and we participated with them by providing some comments and recommendations as to how to improve policies for marking, distributing and safeguarding documents. We've provided that advice to ISD, and now that policy is in the process of going

Lorsque je reçois des informations ou des documents très confidentiels, je ne sais pas où les entreposer dans mon bureau, et je ne peux pas les emporter partout où je vais. Je n'ai pas de classeur dans mon bureau dans lequel je peux garder des documents sous clé.

M. Duguay : À l'heure actuelle, il incombe à chaque comité de décider comment il veut gérer les documents confidentiels. Il peut aussi décider de nous demander de lui proposer des recommandations quant à la façon de gérer ces documents. S'ils doivent être rangés sous clé et que vous n'avez pas de classeurs à serrure, nous sommes prêts à vous aider à acheter les équipements nécessaires pour ranger vos documents.

Pour transporter les documents classifiés, il existe des cartables spéciaux, avec des clés spéciales. Nous sommes prêts à collaborer avec les comités et avec les greffiers pour mettre en place les procédures et les consignes nécessaires pour assurer le bon entreposage des documents. Ce n'est pas un problème. Mais à l'heure actuelle, comme je l'ai dit, c'est à chaque comité qu'il incombe de décider.

M. McDonald : Vos collaborateurs trouveront dans la politique sur la sécurité des informations des conseils et des consignes sur la façon d'entreposer et de protéger les documents. Le bâtiment dans lequel vous vous trouvez est parfaitement sécurisé, et dans votre bureau, vous pouvez installer des classeurs à serrure pour protéger encore mieux vos documents, en fonction de leur niveau de confidentialité.

La présidente : Nous allons étudier la question, mais cette suggestion est intéressante.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie de comparaître devant notre comité et d'offrir au Sénat des services extrêmement précieux.

J'aimerais vous poser une question au sujet de la sécurité institutionnelle. Vous avez dit que vous deviez recevoir un mandat pour faire une enquête, mais de façon générale, comment vous y prenez-vous pour proposer, de façon plus proactive, la mise en place de bonnes pratiques? Vous avez dit, monsieur Duguay, qu'il incombe à chaque comité de décider comment il voulait gérer ses documents confidentiels. Il me semble toutefois que, en ce qui concerne l'Administration du Sénat, il existe des principes généraux qu'il faut suivre.

De quelle façon pouvez-vous jouer un rôle plus proactif? Pouvez-vous prendre l'initiative de faire des recommandations?

M. Duguay : Tout ce qui a trait à l'information relève de la Direction des services d'information, qu'on appelle communément la DSI. À l'heure actuelle, la DSI est en train de mettre à jour la politique en question, et nous avons participé à cet exercice en lui faisant des suggestions et des recommandations sur le marquage, la distribution et l'entreposage sécuritaire des documents. Nous avons donc

before Internal Economy to be sanctioned by them, and then after that it's going to be a Senate policy as to the guidelines in place as to how we manage documents in general.

Senator Seidman: We've talked about, and you agreed, the importance of education, best practices in management mechanisms or regulations that can be in effect, and we've alluded to deterrence and sanctions. Given your expertise in security, what role do you play in presenting recommendations, not just for ISD or electronic systems, but in a larger fashion in this area?

Mr. McDonald: I believe some of that is captured through the general security awareness sessions we hold, and they're recurring sessions. A big element pertaining to what we're discussing today is captured by ISD. New employees have to do an on-boarding process where they go through policies and practices and what is necessary to safeguard information. I believe it's very well captured there, in addition to the other awareness sessions we provide.

Mr. Duguay: I would like to play a bigger role and initiate, but we are not mandated by the Senate to initiate, oversee and investigate. That only comes when we have specific orders, and we're not there yet as an institution.

Senator Seidman: You would have to be asked to provide more proactive education sessions, for example?

Mr. Duguay: Yes.

Senator Joyal: If I understand the answer you have given to Senator Seidman's question, you're not aware of any "training session" to new employees about the importance of confidentiality and respect of embargo, what "in camera" means and access to documents. They won't even understand what "privileged documents" means?

Mr. Duguay: When it comes to employees, we have this accreditation process where you fill out forms before you're issued your identification card.

Senator Joyal: That's for a security check. That doesn't mean training of a person.

Mr. Duguay: Michael has a checklist he goes through with the prospective employee and checks what needs to be done, upon which he can elaborate. With respect to the education of new senators, that job is left to the committee chair and the clerk of that specific committee to educate the new members of a committee as to the meaning of confidentiality and everything we spoke about. Right now we do not play an active role.

donné des conseils à cet égard à la DSI, et la nouvelle politique va bientôt être soumise au comité de la régie interne. Si elle est approuvée par ce comité, elle fera partie des politiques du Sénat et contiendra des directives précises sur la façon de gérer les documents en général.

La sénatrice Seidman : Nous avons parlé, et vous en avez reconnu l'importance, de la nécessité d'éduquer les gens et de mettre en place des mécanismes ou des politiques pour garantir l'application de bonnes pratiques de gestion, et il a aussi été question des moyens de dissuasion et des sanctions. Étant donné votre expertise en matière de sécurité, j'aimerais savoir si vous êtes amenés à faire des recommandations, non seulement à la DSI ou pour des systèmes électroniques, mais d'une façon plus générale, dans le domaine de la sécurité?

M. McDonald : Je pense qu'on le fait en partie dans le cadre des séances de sensibilisation sur la sécurité que nous organisons, à intervalles réguliers. Une bonne partie de ce dont nous discutons aujourd'hui relève de la DSI. Les nouveaux employés assistent à des séances d'information sur les politiques et les pratiques qui doivent être respectées en matière d'entreposage sécuritaire de l'information. Tout cela est donc géré par la DSI, en plus des autres séances de sensibilisation sur la sécurité que nous organisons.

M. Duguay : J'aimerais bien jouer un rôle plus important et avoir le pouvoir de déclencher une enquête, mais le Sénat ne nous a pas donné le mandat de déclencher une enquête ou d'examiner des plaintes. Nous ne pouvons le faire que sur ordonnance précise. Nous n'en sommes pas encore là.

La sénatrice Seidman : Pour organiser davantage de séances d'information proactives, vous auriez besoin qu'on vous en donne le mandat, par exemple?

M. Duguay : Oui.

Le sénateur Joyal : Si je comprends bien la réponse que vous avez donnée à la sénatrice Seidman, vous ne savez pas si les nouveaux employés reçoivent une « formation spéciale » sur l'importance de la confidentialité et le respect de l'embargo, sur ce que signifient « à huis clos » et accès aux documents. Ils ne savent même pas ce que veut dire « document protégé »?

M. Duguay : S'agissant des employés, ils doivent se prêter au processus d'accréditation et remplir des formulaires pour pouvoir avoir une carte d'identité.

Le sénateur Joyal : C'est la vérification de sécurité, cela ne signifie pas que la personne suit une formation appropriée.

M. Duguay : Dans le cas d'un nouvel employé, Michael a une liste des vérifications à faire, et il vous en dira peut-être plus là-dessus. Dans le cas des nouveaux sénateurs, c'est le président et le greffier du comité qui sont chargés de leur expliquer ce que veut dire confidentialité et tout ce dont nous venons de parler. À l'heure actuelle, nous n'avons pas un rôle actif.

Senator Joyal: I'm putting it in even broader terms. The human resources service of the Senate has the responsibility to hire people for any senator's office or any other position in the Senate. What training is given to a new employee who is starting work in a senator's office? We have seven new senators. We will have 19 or 20 more in the forthcoming months. Who will inform those people of what a privileged document is, what "embargo" and "in camera" mean and what are leaks? Who trains them?

Mr. McDonald: ISD again is the driver behind that type of information.

Just so you're aware, the policy has responsibilities of the different parts of the Senate. It has classification, storage, retention and disposition of documents. So it covers the key components to protecting information.

Senator Joyal: It doesn't mean there is no policy. I'm asking you a simple question: Who is training the people who are hired by human resources of the Senate for a new senator's office?

Mr. Duguay: If I can be candid —

Senator Joyal: On the broader terms of confidentiality.

Mr. Duguay: I think it's left up to the senators to educate their own employees. We do not play a role in it.

The Chair: What about administration staff? Who trains them and in what detail does that training occur?

Mr. Duguay: In committees, I'm assuming?

The Chair: Not in committees, in the Senate administration.

Mr. Duguay: Because, in general, the staff doesn't deal with sensitive matters.

The Chair: Oh, yes, they do — expenses and salaries.

Mr. Duguay: In specific areas, finance and HR, everything is dealt with behind closed doors on a need-to-know basis, and we have no knowledge of what's being discussed or what they are sharing. We have no knowledge about the information they are handling.

Senator Joyal: So it's not your business?

The Chair: Whose business would it be?

Mr. Duguay: That's why there was a need to update the policy on information. That's why the things that I have just talked about have now been identified. According to the new policy, this is what the administration will be required to do, but we're not there yet.

Le sénateur Joyal : Je vais élargir le champ de la discussion. C'est le service des ressources humaines du Sénat qui recrute le personnel des bureaux des sénateurs et qui pourvoit aux autres postes au Sénat. Quelle formation reçoit un nouvel employé qui commence à travailler dans un bureau de sénateur? Il y a sept nouveaux sénateurs. Il y en aura 19 ou 20 de plus dans les prochains mois. Qui est chargé d'expliquer aux nouveaux employés ce que signifient « document protégé », « embargo » et « à huis clos », ce qui constitue une fuite? Qui leur donne cette formation?

M. McDonald : C'est la DSI qui est censée organiser tout cela.

Il faut que vous sachiez que la politique couvre différentes parties du Sénat. Elle concerne la classification, l'entreposage, la rétention et la destruction des documents. Elle couvre donc les principaux aspects de la protection de l'information.

Le sénateur Joyal : Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de politique. Je vous pose une question bien simple : qui assure la formation des personnes qui sont embauchées par les ressources humaines du Sénat pour occuper un poste dans le bureau d'un nouveau sénateur?

M. Duguay : Si je peux me permettre d'être franc...

Le sénateur Joyal : Pour ce qui concerne les principaux aspects de la confidentialité.

M. Duguay : C'est aux sénateurs qu'il incombe d'éduquer leurs propres employés. Nous n'avons aucune responsabilité à cet égard.

La présidente : Qu'en est-il du personnel administratif? Qui assure leur formation et qu'est-ce qu'on leur dit exactement?

M. Duguay : Pour les comités, je suppose?

La présidente : Non, pas pour les comités, pour l'Administration du Sénat.

M. Duguay : En règle générale, le personnel ne manipule pas des documents confidentiels.

La présidente : Bien sûr que si — les dépenses et les salaires.

M. Duguay : Dans certains secteurs, les finances et les ressources humaines, par exemple, tout se fait derrière des portes closes, selon le principe du « besoin d'en connaître », et nous n'avons aucune idée de ce dont ils discutent et des informations qu'ils échangent. Nous n'avons aucune idée des documents qu'ils ont en leur possession.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, cela ne vous regarde pas?

La présidente : Mais alors, ça regarde qui?

M. Duguay : C'est la raison pour laquelle il a été jugé nécessaire de mettre à jour la politique sur l'information. C'est la raison pour laquelle il a fallu préciser certaines choses dont je viens de parler. Selon la nouvelle politique, c'est ce que l'administration devra faire, mais pour le moment, nous n'y sommes pas encore.

Senator Joyal: It's a very important issue to determine who is responsible for splitting the activities of the Senate.

It is a senator who is responsible for training his personnel to be sure they are fully aware of the various levels of confidentiality, how to treat some information vis-à-vis other information. The new senator presumes that he or she will know all that.

Mr. Duguay: Senator Joyal, I have no knowledge, and I don't want to speak on behalf of HR, finance or any other directorate. My personal involvement with this is that we investigate when asked.

Senator Joyal: You're the fireman. You come when we call you. You don't visit to prevent fire hazards in a house.

Mr. Duguay: We do.

Senator Joyal: I'm trying to make it simple to understand.

Do you meet the new senators to inform them of all the implications of confidentiality that are pertinent to their new position? Do you brief them in relation to confidentiality?

Mr. Duguay: This is pure speculation, because I was not part of the briefing that the various directorates have given to the new senators coming in, but I'm being told that they will go through a process of informing the new senators as to what these processes are, but I can't confirm that.

Senator Joyal: You can't confirm that confidentiality is information that is provided to the new senators?

The Chair: You can or cannot?

Mr. Duguay: Cannot.

Senator Joyal: It's helpful. We have to understand how this system works and not hide under vague assumptions that something is happening somewhere. You understand that. You're a policeman. I want to talk about the documents that we went through, which is a very serious issue.

The Chair: I have a list. I have Senators Martin, Batters, yourself and myself sneaking in a question somewhere.

Senator Martin: I think Senator Joyal's line of questioning was quite important. I have more questions on that but I know it's not necessarily here for me to ask them.

I was curious as we were talking about overall security and the spaces that we occupy. We have committees, but in our own office in the last few years I have been shredding everything. When I think about recycling and what happens to it, it's hard to know what should or should not be shredded because after I leave my

Le sénateur Joyal : Il est très important de savoir qui est responsable de la répartition des activités du Sénat.

Il incombe à un sénateur d'assurer la formation de ses collaborateurs afin qu'ils sachent comment traiter des documents confidentiels, par opposition à d'autres. Le nouveau sénateur suppose qu'il ou elle sait tout cela.

M. Duguay : Sénateur Joyal, je n'en sais rien, et je ne peux pas parler au nom des ressources humaines, des finances ou d'une autre direction. En ce qui me concerne, je fais une enquête lorsqu'on me demande d'en faire une.

Le sénateur Joyal : Vous êtes un peu le pompier. Vous venez quand on vous appelle. Vous ne faites pas de visites à domicile pour prévenir les incendies.

M. Duguay : Si, nous le faisons.

Le sénateur Joyal : J'essaie de rendre les choses plus simples à comprendre.

J'aimerais savoir si vous rencontrez les nouveaux sénateurs pour les informer de toutes les procédures relatives à la confidentialité d'un document, dans le cadre de leurs nouvelles fonctions? Leur donnez-vous une séance d'information là-dessus?

M. Duguay : Ce ne sont que des spéculations de ma part, car je n'ai pas participé à la séance d'information organisée par les différentes directions à l'intention des nouveaux sénateurs, mais on m'a dit que pendant cette séance, on expliquait aux nouveaux sénateurs quelles étaient les procédures; je ne pourrais toutefois pas vous le confirmer.

Le sénateur Joyal : Vous ne pouvez pas nous confirmer que les nouveaux sénateurs reçoivent des informations sur les procédures relatives à la confidentialité des documents?

La présidente : Le pouvez-vous ou non?

M. Duguay : Non, je ne le peux pas.

Le sénateur Joyal : C'est intéressant, car il faut que nous comprenions comment le système fonctionne, plutôt que de continuer à supposer que quelqu'un d'autre s'en occupe. Vous comprenez cela, puisque vous êtes policier. J'aimerais parler des documents dont il a été question, car c'est un problème très sérieux.

La présidente : J'ai sur ma liste les noms des sénatrices Martin et Batters, le vôtre et le mien. J'essaierai de poser une question à un moment donné.

La sénatrice Martin : Le sénateur Joyal a posé des questions très judicieuses, et j'en aurais d'autres à poser dans la même veine, mais ce n'est peut-être pas ici que je devrais le faire.

Nous avons parlé de la sécurité en général et des locaux que nous occupons. Nous avons des comités, et dans mon propre bureau, depuis plusieurs années, je déchiquette tout. Pourtant, je devrais penser au recyclage, mais il est difficile de savoir ce qu'il faut recycler ou pas, car une fois que j'ai quitté mon bureau,

office, there many others that can go through. I was curious about after hours. We leave the Hill and in the morning things have happened overnight, different people come through.

Regarding overall security after hours, would you describe the level of security and the personnel that work on the Hill in terms of their overall training and the level of confidentiality enforced there? Would you speak a bit about some of the things that happen beyond the hours that we are here?

Mr. McDonald: I can certainly speak about what happens from a physical security standpoint. From a corporate security, all of our systems continue to be functioning. If you have a swipe on your card, you can know if someone went in at a certain time. We're able to have a view from one of our cameras as well. The controls from the Parliamentary Protective Service — that is, those who provide physical security within the precinct — remain in place 24/7. Those are the controls that exist.

Mr. Duguay: Under the old Senate Protective Service, we had a policy that our constable would inspect every office. When they inspected the offices, if documents were left on the desk the occupant would get a notice that you left confidential documents unattended. That was one way of reinforcing — with occupants, staff and senators — the need to store confidential documents.

Now with PPS, I'm assuming that's the same process. Also, as a senator, you can choose not to have your office inspected as well.

Senator Martin: To double-check, in the evening the security personnel are doing a sweep of our offices and we can choose not to have anyone come in?

Mr. Duguay: Sure.

Senator Martin: These are all things we discover sometimes in committee. I was curious about oversight of the various groups of people that are on the Hill regularly. We have our interpreters, but who manages and who makes sure that confidentiality is in the forefront?

I don't think you can answer that question for us today but that is something we should definitely look into because there are eyes and ears everywhere. I feel like my life is an open book. The last few years of the audit, with the highly sensitive information, were a stressful several years. I think this is an important process, but I'm hearing new things today that I haven't heard. That, too, is quite enlightening for me.

Thank you very much for what you do. I do appreciate the work you do.

d'autres peuvent y entrer. J'aimerais savoir ce qui se passe en dehors des heures de travail. Nous quittons la Colline parlementaire, et pendant la nuit, des gens passent dans nos bureaux.

Pourriez-vous nous expliquer, pour ce qui est de la sécurité en général, ce qui se passe en dehors des heures de travail, quel niveau de sécurité on maintient, quelle formation les employés qui travaillent sur la Colline ont reçue, et cetera? Bref, j'aimerais savoir ce qui se passe en dehors des heures où nous sommes dans nos bureaux.

M. McDonald : Je peux certainement vous répondre en ce qui concerne la sécurité physique des lieux. Au niveau institutionnel, tous nos systèmes continuent de fonctionner. Avec la carte qu'il faut glisser dans la machine, on peut savoir si quelqu'un est entré et à quelle heure. Nous le savons également par nos caméras. Le Service de protection parlementaire — celui qui assure la sécurité physique de toute la Cité parlementaire — fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Voilà pour les contrôles qui sont en place.

M. Duguay : À l'époque de l'ancien Service de sécurité du Sénat, la règle voulait que les constables fassent la tournée de chaque bureau. Si des documents avaient été laissés sur un bureau, l'occupant recevait un avis lui indiquant qu'il avait laissé des documents confidentiels sur son bureau. C'était une façon de souligner — à l'intention des occupants, des collaborateurs et des sénateurs — la nécessité d'entreposer les documents confidentiels en lieu sûr.

Aujourd'hui, avec le SPP, je suppose que la règle est la même. Mais en qualité de sénateurs, vous pouvez aussi refuser que votre bureau soit inspecté.

La sénatrice Martin : Je veux être sûre d'avoir bien compris : la nuit, le personnel de sécurité fait la tournée de nos bureaux, mais nous avons le droit de refuser cette inspection. C'est bien cela?

M. Duguay : Oui.

La sénatrice Martin : Voilà le genre de choses qu'on apprend parfois en comité. Je me demandais si on exerçait une surveillance sur les différentes catégories de personnes qui travaillent régulièrement sur la Colline parlementaire. Nous avons nos interprètes, mais qui s'assure que le respect de la confidentialité est une priorité?

Je ne pense pas que vous puissiez répondre à cette question aujourd'hui, mais il va falloir que nous y réfléchissions, car les murs ont des oreilles. J'ai l'impression que ma vie est un livre ouvert. Ces dernières années, pendant l'audit du vérificateur général, c'était particulièrement stressant, car il y avait beaucoup d'informations très secrètes. Tout cela est important, mais je découvre aujourd'hui des choses que j'ignorais. C'est bien de le savoir.

Je vous remercie sincèrement de ce que vous faites. Votre travail est très important.

Mr. Duguay: My concern about the confidentiality of documents is if it's left to senators to destroy their own documents, how is that confidential document being accounted for? Who authorized you to destroy the document? Who's keeping track of confidential documents?

I would certainly recommend to committees that if you're going to log who you distribute the document to, if there is a date the documents should be returned to the committee, and if the committee looks after the destruction of the document, that should be implemented.

Senator Martin: To clarify, those kinds of documents are returned. As deputy leader, I have information about what's happening. It may have been distributed but for myself I end up shredding a lot of things. I want to put that on the record. Those are the documents I was referring to.

The Chair: Some of these documents are confidential for the first four hours of the day and then you can wallpaper your room with them.

Senator White: I'm going to bring Mr. McDonald back to meetings we had in Washington about a year and a half ago, when there were discussions about security and the fact that all the staff of every single congressman and senator had to go through a training program when it came to security issues. We were saying at the time that we don't do that for staff of senators here, for example. I think there needs to be a large discussion around a training plan for staff. There is no question about who they work for but there is a question of where they work. I think we're lacking the training piece around what it means to work in the Senate of Canada from a security perspective and a confidentiality access perspective.

When I first arrived here there was an issue around one staff member of a senator who had kept their pass and had actually accessed one of the buildings at Wellington with that pass even though they no longer worked there because they hadn't turned their pass in. I think it's a bit of education that goes beyond the confidentiality piece. Do you not agree?

Mr. McDonald: In fact they do, senator. As you were speaking, I was thinking ISD, IT security, corporate security, and media as well, regarding the phishing tactics and the rest. It should be an all-encompassing session to educate the employees.

Senator Joyal: I would like to come back to the Senate expenses audit of the Senate and individual senators. Do you have any of that information under our control now?

Mr. Duguay: No.

Senator Joyal: You have no secretive, sensitive information about any senators under your control?

Mr. Duguay: No.

M. Duguay : À propos de la protection des documents, si on laisse aux sénateurs la responsabilité de détruire leurs propres documents, je me demande comment on pourra suivre la trace d'un document confidentiel. Qui va les autoriser à détruire le document? Qui va garder la trace d'un document confidentiel?

Si vous décidez de tenir un registre des personnes à qui vous distribuez le document, avec la date à laquelle le document doit être rendu au comité, je vous recommande vivement, si le comité décide de s'occuper de la destruction du document, de définir clairement la procédure et de la faire respecter.

La sénatrice Martin : Vous parlez de la récupération des documents. En tant que leader adjoint, je suis au courant de pas mal de choses. Personnellement, je déchiquette beaucoup de choses, je tiens à le dire publiquement. Ce sont les documents dont je parlais.

La présidente : Certains de ces documents sont confidentiels pendant quelques heures seulement, et ensuite, vous pourriez pratiquement en tapisser votre chambre.

Le sénateur White : J'aimerais dire à M. McDonald que nous avons eu des réunions à Washington il y a à peu près un an et demi, où nous avons discuté de sécurité. Là-bas, tous les collaborateurs des sénateurs et des représentants au Congrès doivent participer à un programme de formation sur les questions de sécurité. Je me souviens qu'on avait alors fait remarquer que ce n'était pas ce que nous faisons chez nous, pour les collaborateurs des sénateurs, par exemple. Il faut que nous réfléchissions à l'idée de mettre en place un programme de formation pour le personnel. Ce qui importe, ce n'est pas pour qui ils travaillent, mais où ils travaillent. Je pense que le volet formation fait cruellement défaut, et qu'il est important que ces gens-là sachent ce que le fait de travailler au Sénat implique, sur le plan de la sécurité et de la confidentialité des documents.

Lorsque je suis arrivé ici, je me souviens qu'il y avait eu un problème avec l'ancien collaborateur d'un sénateur qui avait conservé sa carte d'accès et s'en était servi pour entrer dans l'un des bâtiments, sur Wellington. Il avait négligé de rendre sa carte. Je pense que cela devrait faire partie de la formation, pas seulement du respect de la confidentialité. Qu'en pensez-vous?

M. McDonald : Pendant que vous parliez, je pensais à la DSI, à la sécurité des TI, à la sécurité institutionnelle et aux médias, les stratagèmes d'hameçonnage, et cetera. Il faudrait donner aux employés une séance d'information complète sur tout cela.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir sur la question de l'audit des dépenses du Sénat et de certains sénateurs. Avez-vous maintenant le contrôle de ces informations?

M. Duguay : Non.

Le sénateur Joyal : Vous n'avez donc sous votre contrôle aucune information sensible ou secrète sur aucun sénateur?

M. Duguay : Non.

Senator Joyal: Do you have any responsibility in protecting the confidentiality of the personal information that was provided to the Auditor General during the course of his mandate to investigate Senate expenses?

Mr. Duguay: No, we had no role in it.

Senator Joyal: No role at all in it. So you have no discussion, and you have not been asked to protect the confidentiality of the information that the Auditor General is still keeping on each and every senator?

Mr. Duguay: No.

Senator Joyal: Do you see any risk of leaving the situation as it is now or should we be more cautious in terms of making sure that we protect the secrecy of that information?

Mr. Duguay: Like I said, it's the purview of each committee to determine how it will manage its own documents. The only thing is this: Should there be a rule as to exactly how documents should be managed so that it's applied equally across the Senate?

How do you do that from a senator's point of view and committees? Who has the authority to put those rules in place? I'm not the expert in that area but my recommendation would certainly be that there should be an explicit rule stating how to manage these documents.

Senator Joyal: So you don't know where that information is stored now?

Mr. Duguay: No.

Senator Joyal: Is it in the Senate precinct or within the Auditor General's office, do you know?

Mr. Duguay: I do not have a clue.

Senator Joyal: You do not have a clue. Should we take additional steps to make sure that that information remains out of reach from anyone? The Auditor General told us when he testified here that he intends to keep all of that information for 15 years. In 15 years, many of us will be gone from here. I will be for one. It means, for instance, that more than 10 years after I have left this place there will still be personal information somewhere retained by the Auditor General. In my opinion, that is something we have to address, but it's for us to determine how we are going to deal with that.

In terms of your responsibility, do you have to ensure confidentiality of the information that is in Senate hands in relation to the Senate or senators individually?

Mr. Duguay: Not really because I have no authority to initiate an audit. If I suspected, for example, that maybe you were not complying with certain guidelines, then I could confirm that

Le sénateur Joyal : Avez-vous la responsabilité de protéger le caractère confidentiel des informations personnelles qui ont été communiquées au vérificateur général durant l'exécution de son mandat d'examen des comptes du Sénat?

M. Duguay : Non, nous n'avons joué aucun rôle à cet égard.

Le sénateur Joyal : Aucun rôle, bien. Vous n'avez donc eu aucune discussion à ce sujet et on ne vous a jamais demandé de protéger le caractère confidentiel des informations que le vérificateur général a toujours en sa possession au sujet de chacun des sénateurs?

M. Duguay : Non.

Le sénateur Joyal : Pensez-vous qu'il y a un risque quelconque à laisser perdurer la situation actuelle ou croyez-vous que nous devrions faire preuve de plus de prudence pour préserver le caractère secret de ces informations?

M. Duguay : Comme je l'ai dit, il incombe à chaque comité de déterminer comment il veut gérer ses propres documents. La question que l'on peut se poser est celle-ci : devrait-on adopter une règle d'application générale au Sénat sur la façon précise dont les documents devraient être gérés?

Il faudrait alors déterminer comment cela pourrait s'appliquer au niveau de chaque sénateur et de chaque comité. Qui aurait le pouvoir d'instaurer une telle règle? Je ne suis pas un expert en la matière, mais je recommanderais certainement l'adoption d'une règle explicite sur la gestion de ces documents

Le sénateur Joyal : Donc, vous ne savez pas où ces informations sont entreposées maintenant?

M. Duguay : Non.

Le sénateur Joyal : Savez-vous si elles sont entreposées dans les locaux mêmes du Sénat ou dans ceux du vérificateur général?

M. Duguay : Je n'en ai pas la moindre idée.

Le sénateur Joyal : Vous n'en avez pas la moindre idée. Devrions-nous prendre des mesures supplémentaires pour nous assurer que personne ne puisse avoir accès à ces informations? Lorsqu'il est venu témoigner devant notre comité, le vérificateur général nous a dit qu'il avait l'intention de conserver ces informations pendant 15 ans. Beaucoup d'entre nous ne seront plus ici à ce moment-là; moi, en tout cas, je n'y serai plus. Cela veut dire, par exemple, que, pendant 10 ans après mon départ du Sénat, le vérificateur général aura toujours en sa possession des informations personnelles me concernant. À mon avis, c'est une question sur laquelle nous devrions nous pencher, car c'est à nous de décider ce qu'il conviendrait de faire à ce sujet.

S'agissant de votre responsabilité, avez-vous le devoir de protéger le caractère confidentiel des informations que détient le Sénat au sujet du Sénat lui-même et des sénateurs individuellement?

M. Duguay : Pas vraiment, car je n'ai pas le pouvoir d'entreprendre une vérification. Par exemple, si je soupçonnais que vous ne respectiez pas certaines lignes directrices, je pourrais

through an audit. But as it is now, I have no authority whatsoever to initiate an audit, even though I suspect that you aren't conforming to the policies that the committee has established.

Physical security is a matter of the Parliamentary Protective Service, it's not us. We can make recommendations to PPS, and we play a role in that perspective.

Senator Joyal: Do you have the mandate to conduct an audit of security?

Mr. Duguay: Not unless it is asked for.

Senator Joyal: You have not been asked?

Mr. Duguay: No.

Senator Joyal: You have never been asked?

Mr. Duguay: Never.

Senator Joyal: Was there, in your opinion, a need to conduct one? We will be leaving this place in a year or so from now. In moving everything somewhere else, as you know, we have to ensure that information is kept as secure over there as it is here. Are you involved in the operation of the transfer and the security that will be attached?

Mr. Duguay: We are not involved. Specifically with the Auditor General, they have their own information and that's their world. We have no say into the manner in which they document, manage and store their documents.

The Chair: Senator Joyal, we're building up a list of supplementary questions. You have sparked everyone's interest. Can we interrupt?

Senator Joyal: I'm trying to reflect on where we are going with that. I don't sit on Internal Economy, contrary to my colleague Senator Wells and maybe some other senators, but it seems to me that these are very important issues and we have to be satisfied that there is an answer, and if there is no answer, that we provide the proper recommendation. As you know, that's our role here this morning. I don't want to be adversarial and that's not my intention. I want to try to understand how the system works.

Mr. Duguay: We don't know what each committee stores in terms of information. I'm not in a position to make recommendations or observations because I am not privy to what's going on behind closed doors.

Senator Joyal: I would like to come back to the information in relation to personal expenses of senators and in relation to Internal Economy.

Senator Batters: Mr. Duguay, I don't have the transcript of the Auditor General's testimony here when he was before our committee at the last particular meeting, but I'm quite certain

m'en assurer en faisant une vérification. Mais, dans la situation actuelle, je n'ai absolument pas le pouvoir de le faire, même si je soupçonne que vous ne respectez pas les politiques établies par le comité.

La sécurité matérielle relève du Service de protection parlementaire, pas de nos services à nous. Nous pouvons adresser des recommandations au SPP, et c'est seulement de cette manière que nous pouvons jouer un rôle.

Le sénateur Joyal : Avez-vous le mandat de faire une vérification de la sécurité?

M. Duguay : Non, il faut qu'on nous demande d'en faire une.

Le sénateur Joyal : Et on ne vous l'a pas demandé?

M. Duguay : Non.

Le sénateur Joyal : On ne vous l'a jamais demandé?

M. Duguay : Jamais.

Le sénateur Joyal : D'après vous, est-ce qu'il aurait été nécessaire d'en faire une? Nous allons quitter ces locaux dans à peu près un an. Quand nous déménagerons, comme vous le savez, nous devons nous assurer que ces informations seront aussi bien protégées dans nos futurs locaux qu'elles le sont ici. Jouez-vous un rôle quelconque dans le déménagement, du point de vue de la sécurité des documents?

M. Duguay : Nous ne jouons aucun rôle à cet égard. En ce qui concerne le vérificateur général, il a ses propres informations qu'il gère dans son monde à lui. Nous n'avons pas notre mot à dire quant à la manière dont il gère et conserve ses documents.

La présidente : Sénateur Joyal, nous dressons en ce moment une liste de questions supplémentaires. Vous venez de piquer la curiosité de tout le monde ici. Pouvons-nous vous interrompre?

Le sénateur Joyal : Je réfléchis à ce que nous pourrions faire à l'avenir à ce sujet. Je ne fais pas partie du comité de la régie interne, contrairement à mon collègue le sénateur Wells et peut-être aussi d'autres sénateurs, mais il me semble que ce sont là des questions très importantes pour lesquelles nous devrions pouvoir obtenir des réponses parfaitement claires. Faute de quoi, nous devrions formuler une recommandation en conséquence. Comme vous le savez, c'est notre rôle ici, ce matin. Je ne veux pas adopter une attitude de confrontation, ce n'est aucunement mon intention. J'essaie simplement de comprendre comment fonctionne le système.

M. Duguay : Nous ne savons pas quelles informations chaque comité conserve. Je ne suis pas en mesure de faire des remarques ou de formuler des recommandations, car je ne sais pas ce qui se passe dans le huis clos des comités.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir sur la question des informations relatives aux dépenses personnelles des sénateurs, dans le contexte de la régie interne.

La sénatrice Batters : Monsieur Duguay, je n'ai pas avec moi la transcription du témoignage du vérificateur général devant notre comité, mais je suis quasiment certaine qu'il nous a dit que les

that we were advised that the confidential documents that the Auditor General's office had provided back to the Senate are now stored in the Senate offices of the Chambers Building. If you don't have authority to ensure the security of those documents, who does?

Mr. Duguay: Who keeps them accountable?

Senator Batters: Who is ensuring the security of confidential documents that the Auditor General's office has indicated is now stored in the Senate offices of the Chambers Building? If you don't know the answer to that, could you please provide the committee with that as soon as possible?

Mr. Duguay: We can investigate.

Senator Cools: The audit committee took control of all of those affairs in respect to the Auditor General's audit. That is a subcommittee of Internal Economy. It's pretty clear where the responsibility rests.

Senator McInnis: You have no jurisdiction to do investigations within the offices of the Auditor General?

Mr. Duguay: The Auditor General, that's right.

Just to clarify, could you tell us what information we are talking about? Are we talking about the working documents that the Auditor General had access to from finance?

The Chair: My recollection of the testimony is that the Auditor General kept under his control documents or copies of documents that in his view were needed to support his conclusions. Other documents, as I understand it, were returned to the Senate to be kept under Senate control and secure for a period of time that escapes me. If your recollection is different, then speak now.

Sen. Batters: My recollection is 15 years.

The Chair: But 15 years really astounded us, as you can imagine. The Internal Economy Committee was ultimately responsible for dealing with the Auditor General, this committee was not.

We are trying to get an understanding of systems, so we're not asking you — at least I am not asking you — to opine on the appropriateness of what the Auditor General has done. But we are asking for your expert opinion on systems and things like storage, what is considered a normal, appropriate time for storage and that kind of thing.

That's not my question. That's just a supplementary comment. Do you agree?

Mr. Duguay: Yes.

documents que le Bureau du vérificateur général a remis au Sénat sont maintenant entreposés dans les locaux du Sénat, dans l'édifice Chambers. Si vous n'êtes pas chargé d'assurer la sécurité de ces documents, qui en a la responsabilité?

M. Duguay : Qui doit en rendre compte?

La sénatrice Batters : Qui assure la sécurité des documents confidentiels que le Bureau du vérificateur général nous a dit être maintenant entreposés dans les locaux du Sénat, dans l'édifice Chambers? Si vous ne connaissez pas la réponse à cette question, pourriez-vous essayer de l'obtenir et nous la communiquer dès que possible?

M. Duguay : Nous allons nous renseigner.

La sénatrice Cools : C'est le comité de vérification qui a pris le contrôle de toutes les questions qui concernaient l'audit du vérificateur général. C'est un sous-comité du comité de la régie interne. On sait donc fort bien qui assume cette responsabilité.

Le sénateur McInnis : Vous n'avez absolument pas le pouvoir de faire des investigations dans les locaux du vérificateur général?

M. Duguay : C'est exact.

Pourriez-vous me dire de quels documents exactement nous parlons en ce moment? Sommes-nous en train de parler des documents de travail auxquels le vérificateur général a eu accès par l'intermédiaire du service des Finances?

La présidente : Mon souvenir du témoignage du vérificateur général est que celui-ci a conservé le contrôle des documents ou des copies de documents qui lui semblaient nécessaires pour appuyer ses conclusions. Les autres documents, si j'ai bien compris, ont été renvoyés au Sénat pour être placés sous le contrôle du Sénat, lequel doit en assurer la sécurité pendant un certain temps, mais je ne me souviens plus exactement pendant combien de temps. Si votre souvenir n'est pas le même, dites-le maintenant.

La sénatrice Batters : Si je me souviens bien, c'est pour une période de 15 ans.

La présidente : Comme vous pouvez vous l'imaginer, 15 ans, cela nous a abasourdis. C'est le comité de la régie interne qui était l'interlocuteur du vérificateur général, pas notre comité.

Nous essayons de comprendre comment le système fonctionne. Nous ne vous demandons pas, ou plutôt, je ne vous demande pas si vous pensez que ce qu'a fait le vérificateur général était approprié ou non. Par contre, nous vous demandons votre avis d'expert sur les systèmes en place et sur des choses comme l'entreposage des documents, la période durant laquelle il serait normal de conserver les documents, et cetera.

Ce n'était pas ma question, mais plutôt un commentaire. Vous êtes d'accord?

M. Duguay : Oui.

The Chair: My question is related to your repeated statement, Mr. Duguay, with which I agree, that you can have all the principles and policies you like but if there are no sanctions it is difficult to enforce those policies.

Within the Senate administration, as distinct from committees, what sanctions exist for unauthorized disclosure of information, do you know?

Mr. Duguay: Because we have never faced such a dilemma, I'm not really sure what sanctions are in place. I can tell you that under the collective agreements that fall under my purview there are disciplinary measures that a manager can take if someone has breached working conditions.

The Chair: Those would be reprimands, suspensions, ultimately dismissal, I suppose?

Mr. Duguay: Exactly.

The Chair: The usual range, in other words? But you don't know?

Mr. Duguay: That's right.

The Chair: If you could provide us with information pertaining to that in the various collective agreements.

Mr. Duguay: Okay.

Senator Joyal: I would like to come back to the confidential information that is with the financial division of the administration of the Senate.

Have you ever conducted an audit of the practices of maintaining confidentiality of information to ensure that our system is tight in terms of protecting information?

Mr. Duguay: Because we don't have the authority to initiate, the only thing we can do is to have a pulse on what is going.

It has never surfaced with the Finance Directorate that because they were holding records or documents, there was a specific document that was leaked because of their negligence. It never prompted us to investigate and be curious as to if they have the proper means to protect the documents.

One thing that I'm aware of, though, is that when the Auditor General came in and they were lodged at the Chambers Building and had access to the finance documents — they were in a specific area — the access to that room was limited to the employees of the Auditor General, and everything was controlled through card access.

Because my mandate is to look after all kinds of services within the Senate and in some instances to provide services to the Auditor General, I have witnessed first-hand, when I came to

La présidente : Ma question porte sur une remarque que vous avez répétée plusieurs fois, monsieur Duguay, et je suis de votre avis, à savoir qu'on a beau adopter toutes sortes de politique, il est bien difficile d'en assurer l'exécution si l'on n'a prévu aucune sanction en cas d'infraction.

En ce qui concerne le Sénat lui-même, je ne parle pas des comités, existe-t-il des sanctions en cas de divulgation non autorisée d'informations? Le savez-vous?

M. Duguay : Comme nous n'avons jamais eu à faire face à cette situation, je ne sais pas vraiment s'il existe des sanctions à cet égard. Je peux vous dire que les conventions collectives en vigueur dans mon secteur donnent à un directeur de service le pouvoir d'imposer des mesures disciplinaires si quelqu'un enfreint les règlements.

La présidente : Je suppose qu'elles prévoient une réprimande, ensuite une suspension et, finalement, le renvoi?

M. Duguay : Exactement.

La présidente : Ce sont les mesures habituelles dans ce genre de situation. Autrement dit, vous n'avez pas la réponse à la question que je vous ai posée?

M. Duguay : C'est exact.

La présidente : Pourriez-vous nous communiquer les informations pertinentes concernant les diverses conventions collectives?

M. Duguay : Absolument.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir sur les informations confidentielles que détiennent les services financiers du Sénat.

Avez-vous jamais eu l'occasion d'effectuer une vérification des méthodes utilisées actuellement pour assurer la confidentialité des informations, pour vous assurer qu'il n'y a aucune faille dans le système?

M. Duguay : Je n'ai pas le pouvoir de prendre une telle initiative. Nous nous contentons donc de nous faire une idée générale de la situation au vu des pratiques courantes.

Nous n'avons jamais entendu dire qu'un dossier ou un document de la Direction des services financiers aurait l'objet d'une fuite à cause de la négligence du personnel. Nous n'avons jamais été amenés à faire une enquête pour déterminer si cette direction avait les moyens d'assurer la protection de ses documents.

Ce que je sais, par contre, c'est que, lorsque le vérificateur général est venu, ses agents ont été logés à l'édifice Chambers, et ils ont eu accès aux documents des services financiers. Ces documents se trouvaient dans un local particulier, et ils étaient les seuls à y avoir accès au moyen d'une carte spéciale.

Comme mon mandat englobe toutes sortes de services à l'intérieur du périmètre du Sénat, y compris, le cas échéant, des services au vérificateur général, j'ai pu constater

their door, it was not an open and welcome environment. I had to identify who I was, what I was there for and who specifically I wanted to talk to.

The Chair: For the record, they would close their computers or laptops.

Mr. Duguay: That's right.

Senator Joyal: In other words, you are not suggesting to us that it would be a matter of good governance to, at this point, conduct an audit of the way that the confidentiality of the treatment of personal information of senators is secure because, if I read your answer, there has never been any complaint. So if it works, don't try to fix it.

Mr. Duguay: Absolutely not. I would strongly recommend, because of the apprehension that I'm hearing around the table, that this concerns you, that we do an audit to confirm that measures are in place to protect your information.

Senator Joyal: I would certainly say too strong doesn't break, if the system works. It will be easy for you to conduct the audit. I don't know your business, but you have a checklist of things you want to check first, the systems and whatnot. If the system is perfect, it's going to be an easy job to conduct an audit, and you will satisfy us, generally, that the system works.

We live in an age where it's very easy to spread information, and a leak could be damaging. I don't want to make an outrageous comparison, but it's like a forest fire. Once it has started, you don't know when it will end.

As my colleague has stated — and I have stated myself many times — the greatest asset we have is our reputation as public figures. It seems to me that it is wise to make sure that we ensure the system meets all the criteria of the best practice to maintain confidentiality.

That is what I could share with you as a concern on the basis of what we have seen in the last couple of months in relation to the audit.

Senator Wells: It seems to me that in the timeline of this there is before the leak, the leak and then after the leak. I have a fair degree of confidence that the systems were in place before the leak to protect from outside infiltration and that sort of thing.

In the case of after a leak, when there's an investigation to determine who or how it was breached, have you done investigations in the past? I have a follow-up question when I hear your answer, but have you done investigations in the past on how leaks happened?

Mr. Duguay: Not to my knowledge, no.

Senator Wells: I remember a couple of years ago there was a discussion — in fact, I think you were there — at Internal Economy where we talked about a leak. It might have been about

personnellement, lorsque je suis allé dans leurs bureaux, que ce n'était pas un espace ouvert à n'importe qui. J'ai dû décliner mon identité et dire pourquoi je venais et qui je voulais rencontrer.

La présidente : Je peux ajouter que les agents fermaient leurs ordinateurs de bureau ou portables.

M. Duguay : C'est exact.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, vous estimez qu'il n'y a pas lieu, par souci de bonne gouvernance, d'entreprendre une vérification de la manière dont on protège le caractère confidentiel des renseignements personnels des sénateurs, car, si je comprends bien votre réponse, il n'y a jamais eu de plaintes à ce sujet. Donc, si le système marche bien, il n'y a rien à changer.

M. Duguay : Non, absolument pas. Je recommande vivement, considérant les inquiétudes que je perçois autour de cette table, que nous fassions une vérification pour nous assurer que des mécanismes sont en place pour protéger vos informations.

Le sénateur Joyal : Je pense que cela ne ferait pas de mal, même si le système fonctionne bien. Il vous sera facile d'effectuer une telle vérification. Je ne connais pas votre domaine, mais je suppose que vous avez une liste des choses qu'il faudrait vérifier dans les différents systèmes. Si tout est parfait, c'est une vérification qu'il vous sera facile de faire, et vous pourrez ainsi nous donner l'assurance que le système fonctionne bien.

Nous vivons à une époque où il est très facile de diffuser largement des informations, et une fuite peut être très préjudiciable. Je ne voudrais pas faire de comparaison abusive, mais c'est un peu comme un incendie de forêt. Une fois qu'il a démarré, on ne sait pas où il va s'arrêter.

Comme l'a dit ma collègue, et comme je l'ai souvent dit moi-même, notre réputation est notre atout le plus précieux, étant donné que nous occupons une charge publique. Je pense donc il serait sage de nous assurer que le système répond à tous les critères nécessaires pour garantir la confidentialité des documents.

Voilà ce que je voulais vous dire en ce qui concerne les préoccupations qui sont apparues ces derniers mois à propos de l'audit du vérificateur général.

Le sénateur Wells : Il me semble que nous devons nous interroger sur la période qui a précédé la fuite, puis sur ce qui est arrivé pendant la fuite et après la fuite. Je suis assez convaincu qu'il y avait des systèmes en place avant la fuite, pour éviter ce type de problème.

Après la fuite, est-ce qu'une enquête est déclenchée pour en déterminer l'auteur ou les conditions dans lesquelles elle s'est produite? Avez-vous fait des enquêtes de ce genre dans le passé, pour savoir comment les fuites se sont produites?

M. Duguay : Non, pas que je sache.

Le sénateur Wells : Je me souviens qu'il y a quelques années, nous avons eu une discussion, à laquelle vous aviez d'ailleurs participé, au comité de la régie interne, au sujet d'une fuite. C'était

this one. I think you had requested or there was a discussion around accessing emails, phone records and that sort of thing. That was denied.

Mr. Duguay: That was in relation to the audit. The investigation that we conducted, the time frame was in June 2013 to January 2014. That was the span.

Senator Wells: You requested access to emails and phone records?

Mr. Duguay: I did.

Senator Wells: They were denied?

Mr. Duguay: They were denied.

Senator Wells: It stands to reason that it's difficult to do a full investigation of how something might have happened if you don't have permission or the tools to do a full investigation. You can only do an investigation up to a certain point, and then you're not permitted to do, perhaps, what would have been more revealing than anything else.

Mr. Duguay: Yes. I also provided an opinion that even though we would have access to it, unless you find specific information, that's the difficulty investigating the environment that you operate in. I can see in an email that you made a rendezvous with a media person, but that doesn't confirm anything. In your job it could be a daily occurrence as to why you're talking to the media.

Things are leaked to the media. Unless I can get specific information that points to one direction, it's complicated. The best avenue is to put processes in place that will discourage people, perhaps, from doing it in the first place, and if you're going to do it, you're going to do it knowingly. If you're doing it knowingly, then I as an investigator can come back into the picture and look at who knew what, where and when. What was the discussion in that private meeting? What were the minutes reflecting?

In interviewing every senator who sat around the table, the stenographers, committee attendants, everybody that was in that room, and who said what, and creating timelines as to exactly when someone spoke to that media person, it's just a basic investigation. If you have documented processes in place, obviously by leaving a paper trail it would facilitate the job of the investigator.

The Chair: Clearly, I don't think the Senate wants to go down the police-state road, but I think you are teaching us a reasonable amount about reasonable systems.

I would like to clarify something about the security rounds at night. I think it's a fine thing if the security people are checking my office to see if there's no intruder, the water isn't coming down

peut-être au sujet de celle-ci, d'ailleurs. Je pense que vous aviez demandé qu'on vous donne accès aux courriels, aux registres téléphoniques, et à ce genre de choses. Cela avait été refusé.

M. Duguay : C'était bien à propos de l'audit du vérificateur général. Nous avons alors mené une enquête, entre juin 2013 et janvier 2014. C'était pendant cette période-là.

Le sénateur Wells : Vous aviez demandé d'avoir accès aux courriels et aux registres téléphoniques?

M. Duguay : En effet.

Le sénateur Wells : Et on vous l'a refusé?

M. Duguay : C'est exact.

Le sénateur Wells : Il est évident que vous ne pouviez pas faire une enquête exhaustive si vous n'aviez pas les autorisations ou les outils nécessaires. Vous ne pouviez faire qu'une enquête partielle, mais vous ne pouviez pas découvrir tout ce qu'il aurait fallu découvrir.

M. Duguay : En effet. J'avais aussi exprimé l'opinion que, même si nous avions accès à ces documents, l'enquête aurait été difficile, à moins de savoir précisément quoi chercher, étant donné l'environnement dans lequel on travaille. Je pourrais, par exemple, découvrir dans un courriel que vous avez eu un rendez-vous avec un journaliste, mais cela ne prouverait rien en soi. Dans le cadre de votre travail, vous pouvez avoir des contacts tous les jours avec des journalistes.

Des choses font l'objet de fuites dans la presse. À moins d'avoir des informations très précises m'indiquant où orienter mes recherches, il m'est très difficile de faire aboutir l'enquête. La meilleure solution est de mettre en place des procédures ayant pour effet de dissuader les gens de divulguer des informations protégées, et s'ils veulent vraiment le faire, ils le font de façon délibérée. Dans ce cas, en tant qu'enquêteur, je peux essayer de déterminer qui savait quoi, où et quand. De quoi a-t-on discuté à cette réunion à huis clos? Qu'indique le procès-verbal?

On peut ensuite interroger chaque sénateur ayant participé à la discussion, les sténographes, les membres du personnel du comité, et toutes les personnes qui étaient présentes dans la salle, pour savoir qui a dit quoi, et on peut remonter dans le temps pour savoir quand exactement quelqu'un a rencontré tel ou tel journaliste. C'est juste le point de départ d'une bonne enquête, et s'il y a des procédures pour tout documenter correctement, cela facilite considérablement le travail de l'enquêteur.

La présidente : Je crois pouvoir dire que personne ici ne veut qu'on devienne un État policier, mais je pense que vous nous donnez des informations raisonnables sur ce que devraient être des systèmes raisonnables.

J'aimerais vous demander une précision sur les rondes de sécurité pendant la nuit. Je pense que c'est une bonne chose que les agents de sécurité viennent vérifier que personne ne s'est

through the ceiling or whatever. I'm rather alarmed, however, that they might feel it appropriate to contemplate the top of my desk, to see what's on it.

Are they authorized to do that, to look at our papers that may or may not be lying around?

Mr. Duguay: It's not about sifting through your papers. It's something that catches your eye, that you've got a document that is marked "confidential," and it's left unattended on your desk where normally confidential documents would be stored in a locked cabinet.

It's all part of the educational process more than anything else. That's why they will leave a note saying that a document marked "confidential" was left on your desk. That's all part of education and prevention more than anything else. It's not about reading or looking at the document itself.

The Chair: One would hope.

Senator Joyal: Have you ever developed an instrument or a briefing note for new senators that they would read and be aware that confidentiality is part of their job, so an instrument that would be made available for new senators to read as much as they would read the code of ethics or the administrative rules of the Senate in relation to expenses, what is admissible or not? They are must-read points for a new senator. Have you ever developed an instrument or would you be willing to develop such an instrument to inform the new senators? You say that it pertains to the new senators to be responsible for ensuring their personnel are properly trained. If we want the personnel to be trained, the senator himself or herself has to be aware of it.

Would you be willing to do that? We don't have the authority to ask you to do that. It might be more Internal Economy.

Mr. Duguay: That's an excellent point. With the creation of the Corporate Security Directorate, with PPS now focusing on physical security, it is giving us a new life on prevention and education. Now that Mike is getting his team in place, that's an area where we obviously are going to invest much more. Thank you for the suggestion, and certainly Mike will take the initiative to look at it and the best way to deal with chairs and the committee clerks as to what is the best product we can put in place to educate the staff and senators.

The Chair: Thank you both very much. This has been an interesting session indeed. This meeting now stands adjourned.

(The committee adjourned.)

introduit dans mon bureau ou qu'il n'y a pas d'eau qui coule du plafond. Par contre, je m'inquiérais si les agents de sécurité se mettaient à examiner en détail ce qu'il y a sur mon bureau.

Est-ce qu'ils sont autorisés à le faire? Est-ce qu'ils ont le droit d'examiner les documents que je peux avoir laissés sur mon bureau?

M. Duguay : Ils ne vont pas se mettre à fouiller dans vos papiers. Par contre, si quelque chose leur saute aux yeux, par exemple s'ils voient qu'il y a sur votre bureau un document marqué « Confidentiel », c'est-à-dire un document que vous avez manifestement oublié de placer sous clé, cela va les interpeller.

C'est plus une question de formation qu'autre chose. Ils vont vous laisser une note indiquant qu'il y avait un document marqué « Confidentiel » qui traînait sur votre bureau. Leur rôle est de faire de la prévention, pas de se mettre à lire le document.

La présidente : J'espère bien.

Le sénateur Joyal : Vous est-il arrivé d'élaborer un outil ou de rédiger une note à l'intention des nouveaux sénateurs pour les informer que la confidentialité est un aspect essentiel de leur travail? Je parle d'une note d'information que les nouveaux sénateurs seraient tenus de lire comme ils lisent leur code d'éthique et les règles administratives du Sénat, pour savoir ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas. Avez-vous déjà préparé une telle note d'information ou seriez-vous prêts à le faire pour que les nouveaux sénateurs soient bien conscients que c'est à eux de s'assurer que leur personnel a reçu une bonne formation? Si nous voulons que le personnel soit bien formé, le sénateur lui-même doit en être conscient.

Seriez-vous prêt à faire ce genre de choses? Nous n'avons pas le pouvoir de l'exiger, cela relève davantage de la régie interne.

M. Duguay : C'est une excellente remarque. Avec la création de la direction de la Sécurité institutionnelle, et avec le SPP qui se concentre maintenant sur la sécurité matérielle, nous pouvons mettre plus l'accent sur la prévention et la formation professionnelle. Une fois que Mike aura mis son équipe en place, nous allons évidemment nous investir beaucoup plus dans ce domaine. Je vous remercie de votre suggestion, et je suis sûr que Mike va réfléchir à la meilleure façon de communiquer avec les présidents et les greffiers de comités pour mettre au point le meilleur document possible, afin de bien informer les sénateurs et leurs collaborateurs.

La présidente : Je remercie nos deux témoins. Nous venons d'avoir une excellente réunion, qui s'achève maintenant. La séance est levée.

(Le comité s'ajourne.)

OTTAWA, Tuesday, June 14, 2016

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:32 a.m., to continue consideration of the case of privilege relating to the leaks of the Auditor General's report on the audit of the Senate.

Senator Joan Fraser (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning everyone. The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament is continuing its study on the case of privilege brought by Senator Hervieux-Payette. Today, we are pleased to hear from a senator who would normally be sitting with us, but who today is a witness. I am referring to the Honorable Senator Serge Joyal, who is not only a senator, but also the deputy chair of the Standing Senate Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators.

[*English*]

We had an agreement for the chair of the committee, Senator Andreychuk, to appear at the same time so that we would have the chair and the deputy chair. Unfortunately, she has been called away on parliamentary business. However, we have no doubt that Senator Joyal will be able to tell us everything we need to know.

Senators will put whatever questions they want, but the reason we were particularly interested in hearing from the Conflict of Interest Committee is that not long ago they devised a system of sanctions for breaches of the code. As honourable senators know, one topic that has come up as we've been contemplating our study has been the whole matter of sanctions. We were hoping that Senator Joyal would take us through the system that exists under the *Conflict of Interest Code for Senators* and explain the reasoning that led to the creation of that particular list of sanctions.

[*Translation*]

Senator Joyal, thank you very much for having agreed to appear. You have the floor.

[*English*]

Hon. Serge Joyal, P.C.: Thank you for the invitation. My first words would be to repeat what you said in relation to Senator Andreychuk, Chair of the Senate Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest.

I discussed the presentation for this morning with Senator Andreychuk, so it's the result of our joint effort and reflections to help the senators in relation to the issue of sanctions.

As one would say in legal proceedings, I would first establish the credibility of the witness. I, like you, Madam Chair, and Senator Andreychuk, was one of the members of the committee who are still serving in the Senate tasked with the responsibility of drafting the first *Conflict of Interest Code for Senators* in 2003-04. The code was adopted in 2005 and, following that, as provided for

OTTAWA, le mardi le 14 juin 2016

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, pour poursuivre son étude du cas de privilège qui concerne les fuites du rapport du vérificateur général sur son audit du Sénat.

La sénatrice Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonjour tout le monde. Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement poursuit son étude sur la question de privilège soulevée par la sénatrice Hervieux-Payette. Aujourd'hui, nous avons le grand plaisir d'accueillir comme témoin un sénateur qui siègerait normalement avec nous, mais qui est aujourd'hui témoin. C'est l'honorable Serge Joyal, qui est non seulement sénateur, mais aussi vice-président du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs.

[*Traduction*]

Nous avons convenu que la sénatrice Andreychuk, présidente du comité, allait comparaître en même temps que le vice-président, mais elle a dû s'absenter pour des affaires parlementaires. Toutefois, nous sommes certains que le sénateur Joyal pourra nous dire tout ce que nous devons savoir.

Les sénateurs peuvent poser les questions qu'ils veulent, mais nous voulions entendre les représentants du Comité des conflits d'intérêts, car il a récemment élaboré des sanctions en cas d'atteinte au code. Comme vous le savez, les sanctions sont une question qui a été soulevée au cours de notre étude. Nous espérons que le sénateur Joyal pourra nous expliquer le système actuel en vertu du Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs et nous dire pourquoi le comité a créé cette liste de sanctions.

[*Français*]

Sénateur Joyal, merci beaucoup d'avoir accepté. La parole est à vous.

[*Traduction*]

L'honorable Serge Joyal, C.P. : Merci de l'invitation. Je vais tout d'abord répéter ce que vous avez dit à propos de la sénatrice Andreychuk, présidente du Comité sénatorial permanent de l'éthique et des conflits d'intérêts.

La sénatrice Andreychuk et moi avons discuté de l'exposé de ce matin, qui résulte de nos efforts conjoints et de nos réflexions visant à aider les sénateurs concernant les sanctions.

Comme dans le cadre de procédures judiciaires, je vais d'abord établir la crédibilité du témoin. Comme la sénatrice Andreychuk et vous, madame la présidente, je siégeais au comité qui devait rédiger le premier *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs* en 2003-2004. Adopté en 2005, le code exigeait la mise sur pied du comité selon des règles très précises. J'ai été élu

in the code, a committee was struck according to very specific ways of forming the committee. I was elected the first chair of that committee in 2006, and I remained in that position up to 2012 when Senator Andreychuk, who was the deputy chair when I was the chair, became the chair and I now sit as the deputy chair.

I've been involved with the issue of the code from its inception to today. I am more or less condemned to serve on that committee for a while, and I take that responsibility very seriously because this responsibility, of course, is based on the trust that other senators put into the system, and it is on that basis that I would walk you through the issue of sanctions in the code.

When the code was first adopted in 2006, there were no specific sanctions in the code. The code provided for sanctions, of course, because when the Senate exercised its privilege power of discipline on its members it was using the general power of discipline that has existed since the beginning of Confederation, since 1867.

The Senate has that privilege through section 18 of the Constitution. Section 18 of the Constitution was a key issue when the federation was formed because it transferred the privileges that were in existence in the parliament at Westminster to the Parliament of Canada.

I think it is important to understand the origin of our privileges of disciplining senators and members of Parliament because the House of Commons has exactly the same privileges as the Senate in relation to discipline.

The origin of these privileges is constitutional in nature; that is an important element. It's not a statute that vested the power in the Senate to discipline its members; it is the Constitution. It is through section 18 of the Constitution, and I will read it for the benefit of the honourable senators, because I think it is important to remind you of that.

Section 18:

The privileges, immunities, and powers to be held, enjoyed, and exercised by the Senate and by the House of Commons, and by the members thereof respectively, shall be such as are from time to time defined by Act of the Parliament of Canada, but so that any Act of the Parliament of Canada defining such privileges, immunities, and powers shall not confer any privileges, immunities, or powers exceeding those at the passing of such Act held, enjoyed, and exercised by the Commons House of Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, and by the members thereof.

So we tend to forget that, but that's the origin of our privilege to exercise discipline.

This power to exercise discipline was confirmed in the first Parliament of Canada Act immediately after Confederation, and it is on that basis that the code was enacted. In other words, the *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators* stems from our power drawn from the Constitution.

premier président du comité en 2006 et j'ai occupé ce poste jusqu'à ce que la vice-présidente Andreychuk me remplace en 2012. Je siégerai actuellement au comité à titre de vice-président.

Je travaille à ce code depuis sa création. Je suis en quelque sorte condamné à siéger au comité pour un certain temps. Je prends cette responsabilité très au sérieux, car elle se fonde sur la confiance des autres sénateurs. C'est dans ce contexte que je vais vous parler des sanctions prévues par le code.

Lors de son adoption en 2006, le code ne prévoyait aucune sanction précise. Toutefois, il permettait que des sanctions soient imposées, car le Sénat jouissait d'un pouvoir disciplinaire général depuis la Confédération de 1867.

Le Sénat bénéficie de ce privilège en vertu de l'article 18 de la Constitution. Cet article était un enjeu majeur lors de la Confédération, car il transférait les privilèges du Parlement de Westminster au Parlement du Canada.

Il importe de comprendre les origines de nos privilèges de discipline à l'endroit des sénateurs et des députés, car la Chambre des communes a reçu les mêmes privilèges que le Sénat en matière de discipline.

Il est important de savoir que ces privilèges sont d'origine constitutionnelle. Ce n'est pas une loi qui accorde ce pouvoir de discipline au Sénat, mais l'article 18 de la Constitution que je vais lire aux honorables sénateurs. Je crois qu'il est important de se le rappeler.

Article 18 :

Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le Sénat et la Chambre des communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à autre par la Loi du Parlement du Canada; mais de manière à ce qu'aucune loi du Parlement du Canada définissant tels privilèges, immunités et pouvoirs ne donnera aucuns privilèges, immunités ou pouvoirs excédant ceux qui, lors de la passation de la présente loi, sont possédés et exercés par la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette Chambre.

Nous avons tendance à l'oublier, mais notre privilège de discipline émane de la Constitution.

La première Loi sur le Parlement du Canada adoptée tout de suite après la Confédération a confirmé ce pouvoir et elle constitue le fondement sur lequel le code repose. Autrement dit, le *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs* est issu de notre pouvoir qui figure dans la Constitution.

When we were sitting around this table many years ago, almost 15 years ago now, to draft the code, it was with that in mind. When the Senate exercises disciplinary power, that is, imposes a sanction on a senator, it stems from the privileges that the Senate has to rule and govern the conduct of its members.

Just as judges have the privilege to rule the conduct of the justices and we don't have access to the way judges rule their conduct, they don't have access to our way of ruling the conduct of our members. I think this is important, because it will explain an essential element of the procedure that I will outline to you.

The second point I want to put to you is the following: You cannot consider a regime of sanctions without considering the procedure that led to the sanctions. In other words, you can't impose a sanction without due respect for what I call fundamental justice. If you impose sanctions, you impose a limit on the exercise of someone's freedoms. According to the principle of fundamental justice, you don't do that without respecting a certain number of principles.

We were very keen, when we drafted the code, to be sure that the procedure outlined in the code — and you will find it at section 44 of the code under the general title “Enforcement” — respects the principle of fundamental justice.

The first principle that is stated at section 44 is the following:

44. (1) A breach of the Code by any one Senator affects all Senators and the ability of the Senate to carry out its functions, and may lead the Senate to impose sanctions or order remedial measures.

In other words, the power to impose sanctions stems from that section 44 of the code that invests the Senate with the responsibility of disciplining its members. If you discipline a member, or you have the ability to discipline a member, you have the responsibility to determine a sanction.

When we adopted the code in 2005, it was not felt to be essential to have a list of sanctions but to restate the principle that the Senate had the privilege to impose sanctions. It's limited to that, in other words.

At the time, that was the result of what I would call “the best efforts.” In other words, what was the objective of the code? The code was new legislation, we were charting new territories, and at that time we thought that, with time, the need to improve the code would show from the use of the code in practice, the implementation of the code and that, through the years, we would be called upon to refine it.

That's what happened in April 2014 — more than two years ago — when the Senate Committee on Ethics and Conflict of Interest tabled its third report recommending sanctions. We have had a list of sanctions for two years.

C'est dans cet esprit que nous avons rédigé le code il y a près de 15 ans. Lorsque le Sénat impose une sanction à un sénateur, il exerce son pouvoir disciplinaire qui découle des privilèges que possède le Sénat pour régir la conduite de ses membres.

Tout comme les juges ont le privilège de régir le comportement de leurs confrères sans que l'on sache comment ils parviennent à une décision, les juges ne savent pas comment nous tranchons les questions de comportement des sénateurs. Cet élément me paraît important, car il explique un aspect essentiel de la procédure que je vais vous présenter.

Deuxièmement, on ne peut pas envisager un régime de sanctions sans tenir compte de la procédure qui mène à ces sanctions. Autrement dit, on ne peut pas imposer une sanction sans respecter ce que j'appelle la justice fondamentale. Lorsqu'on impose une sanction, on limite la liberté de la personne qui en fait l'objet. Conformément à la justice fondamentale, on ne peut pas sanctionner quelqu'un sans respecter un certain nombre de principes.

Nous avons veillé à rédiger le code de manière à ce qu'il respecte le principe de justice fondamentale. L'article 44 du code décrit la procédure à suivre sous le titre « Généralités », à la rubrique « Application ».

Le premier principe énoncé à l'article 44 se lit comme suit :

44. (1) Tout manquement au présent code par un sénateur a des répercussions sur l'ensemble des sénateurs et sur la capacité du Sénat de s'acquitter de ses fonctions et peut amener celui-ci à imposer des sanctions ou à ordonner des mesures correctives.

Le pouvoir d'imposer des sanctions tire donc son origine de l'article 44 du code qui investit le Sénat de la responsabilité de discipliner ses membres. Avec ce pouvoir vient la responsabilité de déterminer la sanction qui convient.

Lors de l'adoption du code en 2005, il ne semblait pas essentiel de dresser une liste de sanctions. Il fallait plutôt réaffirmer le principe selon lequel le Sénat a le privilège d'imposer des sanctions. Le code ne donnait pas plus de précision.

Nous avons fait de notre mieux lors de la rédaction du code. Quel était son objectif? Il s'agissait de nouvelles mesures; nous étions en territoire inconnu. Nous pensions que le besoin d'améliorer le code allait se manifester dans sa mise en œuvre et qu'au fil des ans, nous serions appelés à le réexaminer.

C'est ce que le comité sénatorial de l'éthique et des conflits d'intérêts a fait il y a plus de deux ans, en avril 2014, lorsqu'il a déposé son troisième rapport qui recommandait des sanctions. Nous disposons d'une liste de sanctions depuis deux ans.

As I mentioned earlier, those sanctions cannot be imposed without observing and respecting a very formal procedure, and I will outline that procedure very briefly. That procedure stems from a preliminary review of an allegation of a breach of the code.

The Senate Ethics Officer has the responsibility to be seized of an allegation that a senator has breached the code. This allegation has to be provided to the SEO in writing and has to outline the specific elements or facts through which that senator asked the SEO to conduct an inquiry. The SEO him or herself may initiate an inquiry if, at first sight, he or she is convinced that there are facts that lead to a preliminary investigation.

The preliminary investigation is a procedure that would help the SEO to conclude whether there is a need for a full investigation or inquiry. If the SEO concludes, after studying the allegation with the facts, or her own information on the basis of facts, she will invite the senator who is the object of the allegation to come forward and explain his or her version of the facts contained in the letter of allegation or in the facts that are in front of the SEO.

As you see, there is immediately the opportunity for senators to come forward and explain his or her reasons for such conduct.

On the basis of that preliminary investigation, the SEO will conclude if there is a need for an inquiry. If there is a need for an inquiry, and if the case is public, the SEO will inform the Senate Committee on Ethics that he or she is conducting an inquiry.

So the committee is informed, but the committee has no role in the conduct of the inquiry; it's the sole purview of the SEO. The only "implication" of the committee is to be informed that there is an inquiry that will go on.

It is for the SEO to conduct the inquiry — with the power to call for paper, documents and persons; to provide information; and to, of course, invite the senators to appear, with or without counsel, and to ask questions and have that exchange on the same basis, more or less, as if there would be a trial. It is within the confines of the *in camera*, of course, of the inquiry because at this stage it is done in the context of an allegation that is not yet proven.

As I stated on different occasions in the Senate, a senator's reputation, I repeat, is his or her biggest asset. As long as there is no conclusion to the inquiry, the inquiry has to be conducted under the sole responsibility of the SEO with, of course, the protection of the presumption of innocence.

As you know, when you are a public figure, if somebody makes an allegation public opinion immediately concludes — you don't have the benefit of doubt — you are presumed guilty. We want to protect, as much as possible, the reputation of the Senate at this stage, because at that stage there is still an allegation that is serious but has not yet been proven.

Je répète que nous ne pouvons pas imposer de sanctions sans respecter une procédure stricte que je vais décrire très brièvement. Cette procédure découle de l'examen préliminaire d'une allégation d'atteinte au code.

Le conseiller sénatorial en éthique examine les allégations d'atteinte au code. Ces allégations doivent lui être soumises par écrit et préciser les éléments ou les faits qui demandent une enquête. Le conseiller peut lancer une enquête préliminaire s'il est convaincu qu'elle est nécessaire à première vue.

L'enquête préliminaire aide le conseiller sénatorial en éthique à établir s'il faut mener une enquête complète. À la lumière des allégations ou des renseignements qu'il a recueillis, le conseiller va ensuite inviter le sénateur à donner sa propre version des faits allégués dans la lettre ou des faits recueillis.

Le sénateur a donc l'occasion d'expliquer sans délai ce qui a motivé son comportement.

Au terme de l'enquête préliminaire, le conseiller sénatorial en éthique décidera s'il faut mener une enquête complète. Si l'affaire est publique, le conseiller va informer le Comité sénatorial de l'éthique qu'il va entreprendre une enquête.

Le comité est donc avisé, mais il ne participe pas à l'enquête, qui relève uniquement du conseiller sénatorial en éthique. La participation du comité se limite à être mis au courant de l'enquête.

C'est au conseiller sénatorial en éthique que revient la tâche de mener l'enquête, d'exiger des renseignements, des documents et des témoignages et bien sûr d'inviter le sénateur à comparaître, accompagné ou non de son avocat, pour lui poser des questions et discuter comme on le ferait dans le cadre d'un procès. Il s'agit bien sûr d'une procédure qui se déroule jusque-là à huis clos, car l'allégation n'est toujours pas prouvée.

Comme je l'ai dit à maintes reprises au Sénat, le principal atout d'un sénateur est sa réputation. Tant que le conseiller sénatorial en éthique n'a pas tiré de conclusion, il est le seul responsable de l'enquête qui garantit la présomption d'innocence.

Évidemment, l'opinion publique va tout de suite présumer coupable la personnalité publique qui fait l'objet d'une allégation. La population ne lui donnera pas le bénéfice du doute. À ce stade, nous voulons protéger la réputation du Sénat le plus possible, car l'allégation grave n'a toujours pas été prouvée.

Once the inquiry is completed, the report of the SEO is immediately tabled in the Senate — the very same day. If the Senate is not in session, it's tabled with the Clerk of the Senate and is made public on the Senate site. If the Senate is in session, then the report is immediately tabled in the chamber.

Once the report is tabled or made public, the report is immediately sent to the Standing Senate Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators. In this report, it's not for the SEO to determine the sanction. The SEO may recommend a sanction on the basis of the facts that she has had an opportunity to review, but the SEO could recommend a sanction, stay mute on the sanction or explain additional circumstances that should be taken into account by the committee when the committee again offers an opportunity to the senator to explain the reason for his or her breach, as well as the sanction that should ensue.

The committee, in so doing, will offer the senator the same opportunity that the senator had with the SEO under the inquiry; that is, the senator will have an opportunity to testify and bring forward any additional elements that he or she would want to add to the report that has been tabled. He or she could be accompanied by counsel and he or she could offer to be examined by the members of the committee, and all of that is in camera. There is no publicity at this stage of the audience or the exchange that takes place between the members of the committee and the senator in question.

Following that, and upon the conclusion of the deliberations of the committee, a sanction might be recommended to the Senate as a whole.

I'll outline it again: It's not the committee that imposes the sanctions; the sanctions are recommended by the committee to the Senate in its report.

Following the tabling of the report by the SEO, the committee will table its report. In that report, there will be a sanction or no sanction, or an explanation of why there should not be any sanctions in relation to the particulars of the situation that has been the object of the preliminary investigation and, of course, the inquiry.

It is on that basis, following the hearings of the senator who is the object of the allegation and the object of the report that the committee will have to choose among a list of sanctions. They are not limited to that list of sanctions.

I will read section 49.4 of the Conflict of Interest Code. It states the following:

Where the Senate Ethics Officer has determined that the senator has breached his or her obligation under the Code, the Committee shall recommend, in a report to the Senate, the appropriate remedial measures or sanctions taking into account section 31 of the *Constitution Act, 1867*. The recommendations available to the Committee include, —

And I underline —

Lorsque le conseiller termine son enquête, il dépose son rapport au Sénat le jour même. Si le Sénat ne siège pas, le rapport est déposé devant le greffier du Sénat et publié sur le site Internet du Sénat. Si le Sénat siège, le rapport est immédiatement déposé en chambre.

Lorsque le rapport est déposé ou rendu public, il est envoyé sur-le-champ au Comité sénatorial permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs. Dans son rapport, le conseiller ne détermine pas la sanction à appliquer. Il peut recommander une sanction au vu des faits examinés, ne mentionner aucune sanction ou expliquer les circonstances qu'il faudra prendre en compte lorsque le sénateur s'expliquera au comité de nouveau et qu'il faudra établir la sanction appropriée.

Le comité permet au sénateur de se défendre, tout comme l'enquête du conseiller sénatorial en éthique. Le sénateur témoigne et fournit les renseignements supplémentaires qu'il veut ajouter au rapport. Il peut être accompagné de son avocat ou offrir de répondre aux questions des membres du comité. Les discussions entre le comité et le sénateur se déroulent à huis clos et ne sont pas rendues publiques à cette étape-là.

Après cela, sur conclusion des délibérations du comité, une sanction est éventuellement recommandée au Sénat en comité plénier.

Je le répète encore : ce n'est pas le comité qui impose les sanctions; le comité recommande les sanctions au Sénat dans son rapport.

À la suite du dépôt du rapport par le conseiller sénatorial en éthique, le comité dépose son rapport. Y figure une sanction, pas de sanction ou une explication de la raison pour laquelle il ne devrait pas y avoir de sanction, étant donné les circonstances de la situation ayant fait l'objet de l'enquête préliminaire et, bien sûr, de l'enquête.

C'est sur cette base, après avoir entendu le sénateur ou la sénatrice faisant l'objet des allégations et faisant l'objet du rapport que le comité doit choisir une sanction dans une liste. Mais le comité n'est pas limité à cette liste.

Laissez-moi lire la disposition 49(4) du Code régissant les conflits d'intérêts, qui indique :

Lorsque le conseiller sénatorial en éthique a conclu qu'un sénateur a manqué à ses obligations aux termes du présent code, le Comité formule, dans un rapport au Sénat, des recommandations quant aux mesures correctives et aux sanctions appropriées en tenant compte de l'article 31 de la Loi constitutionnelle de 1867. Le Comité peut notamment formuler l'une ou l'autre des recommandations suivantes :

Je souligne « notamment ».

— but are not limited to, the following:

- (a) the return of any gift or other benefit;
- (b) any remedial measure;
- (c) the reduction or removal of access to Senate resources;
- (d) the removal of assignments, duties or powers conferred by the Senate;
- (e) a limitation on the right to speak or vote;
- (f) an invitation or order to apologize;
- (g) a censure, admonition or reprimand; or
- (h) a suspension.

It is within, as you can see, the gradation of the sanction, of the seriousness of the sanction that the committee advises which amongst those sanctions, or any other remedial measure, the committee may want to recommend to the Senate. It is on that basis that the report is tabled in the chamber. Like any report stemming from a committee, it is for the chamber to decide which effect to give to the report.

Of course, when the committee tables its report in the chamber, the senator who was the object of the report and the recommendations of sanctions can stand up. They may want to make a statement or rebut the recommendations of the committee. That is clearly provided for in the code, because the court of last resort is the Senate. As I mentioned, as with any procedure in the court, we try to maintain the same rights for all senators.

There are four different steps, as a matter of fact: preliminary investigation, inquiry, the committee's hearing and then the Senate hearing. It always allows the senator an opportunity to state his or her facts or the reasons why he should not be sanctioned, why the sanctions should not be the ones recommended by the committee, or why the Senate should conclude that there might have been a breach of the code, or there was no breach of the code, or that, on the basis of the breach of the code and all the circumstances surrounding it, the Senate lift any sanction.

So it is at the last step. The Senate has the last word.

I will conclude on that, honourable senators, because it gives you the context into which a sanction may be imposed.

My recommendation to this committee is that if this committee wants to adopt, in the *Rules of the Senate*, some sanctions, the *Rules of the Senate* should be very concerned about providing the senator, who might be the object of a leak — because that's what we're talking about — a fair procedure that would parallel or be inspired by what we have in the code.

... Mais elles ne se limitent pas à ce qui suit :

- a) le retour de tout cadeau ou autre avantage;
- b) toute mesure corrective;
- c) la restriction ou la suppression de l'accès aux ressources du Sénat;
- d) la révocation des affectations, fonctions et pouvoirs conférés par le Sénat;
- e) la limitation du droit de parole ou de vote;
- f) l'invitation ou l'ordre de présenter des excuses;
- g) le blâme, la semonce ou la réprimande;
- h) la suspension.

Comme vous pouvez le constater, il existe une gradation de sanctions et de leur gravité. C'est au comité de suggérer laquelle de ces sanctions ou toute autre mesure corrective lui semble appropriée. La recommandation est faite au Sénat et c'est sur cette base que le rapport est déposé en Chambre. Comme tout rapport issu d'un comité, c'est à la Chambre de décider quelle suite y donner.

Bien entendu, quand le comité dépose son rapport à la Chambre, le sénateur ou la sénatrice ayant fait l'objet du rapport et de la recommandation de sanctions peut prendre la parole. Libre à lui ou à elle de faire une déclaration ou de contester les recommandations du comité. Le code prévoit clairement cette étape, parce que le Sénat est le tribunal de dernier ressort. Je l'ai déjà indiqué : comme pour toute procédure judiciaire, nous nous efforçons d'accorder les mêmes droits à tous les sénateurs.

Il y a quatre étapes différentes, en fait : l'enquête préliminaire, l'enquête, l'audience du comité, puis l'audience du Sénat. À chaque étape, le sénateur ou la sénatrice a l'occasion d'établir sa version des faits ou les raisons pour lesquelles il ou elle ne devrait pas faire l'objet de sanctions ou pour lesquelles les sanctions ne devraient pas être celles recommandées par le comité. C'est l'occasion aussi pour le sénateur ou la sénatrice d'indiquer pourquoi le Sénat devrait conclure qu'il y a eu contravention ou pas au code et, s'il y a eu contravention au code, étant donné les circonstances attendantes, pourquoi le Sénat devrait abroger une sanction.

C'est donc la dernière étape; le Sénat a le dernier mot.

J'en resterai là, honorables sénateurs, ayant ainsi établi le contexte dans lequel une sanction est susceptible d'être imposée.

Si votre comité souhaite adopter certaines sanctions dans le *Règlement du Sénat*, ma recommandation est la suivante : il serait très important d'avoir dans le *Règlement du Sénat* une procédure parallèle à celle qui existe dans le code ou inspirée par celle-ci, afin de donner au sénateur ou à la sénatrice ayant peut-être fait l'objet d'une fuite — vu que c'est de cela dont on parle — une procédure équitable.

I think what we have in the code has been proven to be just. Before the code was amended in April 2014 with the list of sanctions, there was a breach of the code that had been the object of an inquiry. The SEO at the time recommended no sanctions. The committee, after having heard the senator who was the object of the report, concluded that some remedial measures were needed. The committee recommended that to the Senate, and the Senate accepted the recommendation. The senator, who was the object of the recommendation, stood up in the Senate and accepted it.

We already have a precedent in the procedures that shows the system works fairly. That's essentially the object of the presentation.

I could come back on the various sanctions, but I thought it was essential to situate the whole perspective of sanctions. A sanction is not something you take in the air and put in the rules and say that it's going to be fine. We have to be an exemplary chamber.

You may ask on which basis we chose that list of sanctions. Honourable senators, we thought that the best way for us to get reliable sources was to look into the disciplinary sanctions that are in effect in The Law Society of Upper Canada, in the Barreau du Québec and in the professional orders of doctors. We wanted to know the structure of sanctions in those professional orders to serve as a point of reference in determining which sanctions and how to graduate them, because the sanctions are very serious.

I mentioned some of them are very serious. A senator may be suspended through such procedures. That has a lot of consequences for the Senate as a whole and for the senator in question. Because of that, we must be very concerned about how we respect the presumption of innocence of any senators, how we respect the reputation of the senator in question and how we protect the institution of the Senate.

This is the overall objective of the code; we should never forget. Fundamentally, the code exists to protect the institution of the Senate, the integrity of the institution of the Senate and, of course, the reputation of individual senators.

Thank you.

The Chair: Thank you very much, Senator Joyal. That was very helpful.

Senator Jaffer: Thank you, Senator Joyal, for coming today. I also want to formally thank you for all the work you've done around the code and also with the conflict.

I have a number of clarification questions. You live this all the time, I don't, on the issue of the code. When you were talking about sanctions, you would only be talking about sanctions for senators, right?

Senator Joyal: Exactly.

On a pu voir que le code est juste et équitable. Avant que la liste de sanctions soit ajoutée au code en avril 2014, le conseiller sénatorial en éthique avait enquêté sur une infraction. Il n'avait pas recommandé de sanction. Après avoir entendu le sénateur qui faisait l'objet d'un rapport, le comité a conclu que des mesures correctrices s'imposaient. Le comité a ensuite présenté une recommandation qui a été acceptée par le Sénat et par le sénateur en question, dans un discours en chambre.

Un précédent dans la procédure montre que le système fonctionne de façon équitable. Mon exposé porte surtout là-dessus.

Je pourrais reparler des diverses sanctions, mais il convient de les mettre en contexte. On ne peut pas inclure n'importe quelle sanction dans le code et penser que tout va bien aller. Notre chambre doit donner l'exemple.

Laissez-moi vous expliquer sur quoi se fondent les sanctions que nous avons choisies. Honorables sénateurs, nous pensions que les sources les plus fiables se trouvaient au Barreau du Haut-Canada, au Barreau du Québec et dans les ordres professionnels des médecins. Nous nous sommes servis de leur structure de sanctions disciplinaires comme point de référence afin d'établir les sanctions et de les échelonner, car il s'agit de sanctions très graves.

Je répète que certaines sanctions sont très graves. Cette procédure peut mener à la suspension du sénateur. Elle peut entraîner bien des conséquences pour le Sénat et le sénateur visé. Nous devons donc faire très attention de respecter la présomption d'innocence et la réputation des sénateurs, ainsi que protéger l'institution du Sénat.

C'est l'objectif général du code; ne l'oublions pas. Fondamentalement, le code sert à protéger le Sénat en tant qu'institution, son intégrité et, bien sûr, la réputation de chaque sénateur.

Merci.

La présidente : Merci beaucoup, sénateur Joyal. C'était très utile.

La sénatrice Jaffer : Merci d'être ici aujourd'hui, sénateur Joyal. Je veux également vous remercier officiellement pour tout le travail que vous avez fait au sujet du code et des conflits.

J'ai des questions pour éclaircir un certain nombre de points. Vous vous occupez du code tout le temps, mais pas moi. Lorsque vous parliez de sanctions, vous ne parliez que de sanctions pour les sénateurs, n'est-ce pas?

Le sénateur Joyal : Exactement.

Senator Jaffer: Here we are talking about a leak of the Auditor General's report, so it would only be a sanction if we found that it was a senator who released the report. If it was someone else then we would have to have another process. What would that process look like?

Senator Joyal: You're totally right. The code was essentially to sanction the conduct of senators themselves. In the case of a leak, there might be other persons in the institution of the Senate, an employee for instance in a senator's office, or the service of the Senate. Let's imagine the translation service, the printing service, the distribution service. There are many services that enter into the publication of a report.

If that was so, then the Senate might want to instruct Internal Economy, who has the responsibility for the general administration of the Senate, to be in sync with the procedure that the Rules Committee might want to adopt in relation to a senator. The code is essentially centered on the conduct of a senator, even though the code provides that the senator has a responsibility for his spouse or immediate family. There is a responsibility within that group because it's quite clear to avoid, of course, originally financial conflict, and then the general conduct of senators.

In the context of a breach of confidentiality in relation to a document of the Senate, of course the sanctions or the procedure would have to take into account the general responsibility of the Internal Economy Committee over the administration of the Senate. It would be their responsibility to determine a fair procedure. They would be the ones charged with concluding what would be the best for the institution.

Senator Jaffer: Thank you very much, Senator Joyal.

You've said this, but I want to clarify: If there is a complaint it would first go to the Senate Ethics Officer; right?

Senator Joyal: Absolutely.

Senator Jaffer: It is only after she has investigated that it would come to your committee?

Senator Joyal: First of all, let me mention the section of the code in question; it's section 47:

- (2) The Senate Ethics Officer shall conduct a preliminary review if he or she:
 - (a) has reasonable grounds to believe a Senator has not complied with his or her obligations under the Code; or
 - (b) receives a request to conduct an inquiry from a Senator who has reasonable grounds to believe another Senator has not complied with his or her obligations under the Code.

La sénatrice Jaffer : Nous examinons une fuite du rapport du vérificateur général, donc il n'y aurait de sanction que si nous découvriions que c'est un sénateur qui a envoyé le rapport. Si c'était quelqu'un d'autre, il nous faudrait un autre processus. À quoi ce processus ressemblerait-il?

Le sénateur Joyal : Vous avez tout à fait raison. Le code sert essentiellement à régir la conduite des sénateurs. Dans le cas d'une fuite, il pourrait y avoir d'autres personnes du Sénat, par exemple, un employé du bureau d'un sénateur, ou du service du Sénat. Cela pourrait être le service de traduction, d'impression ou de distribution. Il y a de nombreux services qui s'occupent de la publication d'un rapport.

Si c'était le cas, alors le Sénat pourrait ordonner à la régie interne, qui est responsable de l'administration générale du Sénat, de se fonder sur la procédure qu'adopterait le Comité du Règlement pour un sénateur. Le code est vraiment axé sur la conduite des sénateurs, même s'il prévoit que le sénateur est responsable de son époux et de sa famille immédiate. La responsabilité pour ce groupe existe, car il fallait évidemment éviter, initialement, les conflits financiers, et puis encadrer la conduite générale des sénateurs.

Dans le contexte d'un bris de confidentialité relativement à un document du Sénat, bien sûr les sanctions ou la procédure devraient tenir compte de la responsabilité générale du comité de régie interne à l'égard de l'administration du Sénat. Ce serait de sa responsabilité de déterminer une procédure équitable. Les membres du comité seraient chargés de conclure ce qui serait le mieux pour l'institution.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie beaucoup, sénateur Joyal.

Vous l'avez déjà mentionné, mais j'ai besoin d'éclaircissements : advenant une plainte, elle serait d'abord transmise au Bureau du conseiller sénatorial en éthique. Est-ce exact?

Le sénateur Joyal : Tout à fait.

La sénatrice Jaffer : Une fois que le conseiller sénatorial en éthique aurait fait enquête, le dossier serait transmis à votre comité?

Le sénateur Joyal : D'abord j'aimerais mentionner l'article du code en question. Il s'agit de l'article 47 :

- (2) Le conseiller sénatorial en éthique procède à un examen préliminaire dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - a) il a des motifs raisonnables de croire que le sénateur a manqué à ses obligations au terme du présent code;
 - b) il reçoit une demande d'enquête d'un sénateur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un autre sénateur a manqué à ses obligations au terme du présent code.

Those are the only two sources of privilege for the SEO to conduct an inquiry.

Senator Jaffer: That's only within the purview of the Senate Ethics Officer. The committee can't look at prima facie cases. It would be the Senate Ethics Officer who would look at that; is that correct?

Senator Joyal: Absolutely.

Senator Jaffer: You spoke articulately about the protection of the institution. How long does the process take? How long does the Senate Ethics Officer take to look into whether there is a prima facie case? I'm confused about how long that takes.

Senator Joyal: It's a very good question because that's sometimes a source of frustration. There is no provision in the code that limits the time the SEO takes to come to conclusion on an inquiry. In relation to a preliminary investigation, that is what we call — in language you will understand — a prima facie case of a breach of the code. Then, if the elements of fact in the letter of allegation are clear, the SEO will conclude rather quickly on the necessity to launch an inquiry.

The preliminary phase is normally faster than the second. The one that is lengthier is the inquiry, on which there is no specific term or time limit by which the SEO is requested to give his or her conclusion.

When the report is tabled in the Senate, as far as the committee is concerned, it has to act as quickly as possible. If we are not in session, the committee will be called back in the days after. That's what happened in the precedent that I mentioned. It was during the summertime, and I remember coming back on July 27 and staying in Ottawa for three days during our study of the report and the preparation of our recommendations.

In that part of the implementation of the SEO's obligation to conduct an inquiry, we have no control over the time it takes. The committee is very leery about publicly pressing the SEO for a conclusion, even if we are still waiting after six months to a year. As you know, there is pressure from the media, which will follow a case of public allegations, and it is for the SEO alone to control the speed with which he or she conducts the inquiry.

Senator Lankin: Thank you for your presentation. I take from your comments that the ethics committee has given a great deal of thought to, and places a great deal of importance on, principles of fairness, natural justice and due process. Part of that is respecting the right to confidentiality on certain items until there is a threshold met with respect to a case being brought forward to the committee.

C'est uniquement dans ces deux situations où il y a violation du privilège où le conseiller sénatorial en éthique peut mener une enquête.

La sénatrice Jaffer : Et cela ne relève que des compétences du conseiller sénatorial en éthique. Le comité ne peut pas examiner les cas prima facie. C'est le conseiller sénatorial en éthique qui se pencherait sur ce type de dossier. Est-ce exact?

Le sénateur Joyal : Tout à fait.

La sénatrice Jaffer : Vous vous êtes très bien expliqué sur la protection de l'institution. Combien de temps prend le processus? Combien de temps prend le conseiller sénatorial en éthique pour déterminer s'il s'agit d'un cas prima facie? Je suis confuse quant au délai.

Le sénateur Joyal : C'est une très bonne question, parce que c'est quelquefois une source de frustration. Il n'y a aucune disposition du code qui limite le temps que le conseiller sénatorial en éthique peut prendre pour conclure son enquête. Dans le cas d'une enquête préliminaire, c'est ce que nous appelons — et vous reconnaîtrez le terme — une preuve prima facie d'un manquement au code. Ensuite, si les éléments de fait qui figurent dans la lettre d'allégation sont clairs, le conseiller sénatorial en éthique pourra conclure assez rapidement de la nécessité ou non de mener une enquête.

L'étape préliminaire est habituellement plus rapide que la deuxième étape. Ce qui prend davantage de temps, c'est l'enquête, et le conseiller sénatorial en éthique n'a pas de temps limite pour rendre ses conclusions.

Lorsque le rapport est déposé au Sénat, en ce qui concerne le comité, il doit agir le plus rapidement possible. Si nous ne sommes pas en session, le comité sera rappelé dans les jours suivants. C'est ce qui s'est produit dans le précédent que j'ai mentionné. Cela se passait en été, et je me souviens avoir été rappelé le 27 juillet et être resté à Ottawa pendant trois jours pour l'étude du rapport et la préparation de nos recommandations.

Dans la mise en application de l'obligation du conseiller sénatorial en éthique de mener une enquête, nous n'avons aucun contrôle sur la durée. Le comité est très hésitant à faire publiquement pression auprès du conseiller sénatorial en éthique pour qu'il présente ses conclusions, même si les sénateurs attendent toujours après six mois ou un an. Comme vous le savez, nous subissons des pressions de la part des médias à la suite d'une allégation publique, mais il incombe uniquement au conseiller sénatorial en éthique de contrôler la vitesse à laquelle il mène son enquête.

La sénatrice Lankin : Merci de votre exposé. Vos remarques indiquent que le comité de l'éthique a beaucoup réfléchi au principe d'équité, de justice naturelle et d'application régulière de la loi, et y attache beaucoup d'importance. Il s'agit en partie de respecter le droit à la confidentialité sur certains points, jusqu'à atteinte d'un certain seuil, quand une affaire est soumise au comité.

It strikes me, then, that one aspect of gravity of the Auditor General's report leaks is the undermining of individuals' rights to due process — or an undermining of rights as a group, as in this case where there are a number of audits going on — which includes some reasonable expectation of privacy during parts of the process.

Could you speak to that issue of the gravity of leaks of confidential documents when they are respecting matters subject to natural justice and due process?

Senator Joyal: The case of the Auditor General is very distinct from a case, for instance, of a report of a committee that might have financial impact and might serve a group in society to benefit from, say, financial privilege or financial information — more or less the same as budget leaks. We understand very well that if the government is to move to impose a tax in a domain or invest in some kind of activities or order equipment of some sort, there might be groups in society that are very much concerned by those actions.

We understand that, in that case, a leak would privilege a certain group of people, and that is totally against what we call fair access to the same information at the same time.

In the case of the Auditor General's report the problem, as I personally saw it and lived it, was that the name of a senator was presented to the public as wanting in terms of reimbursement. Since that senator had already received a letter from the Auditor General, as I had, saying we have no complaint about your use of public funds, and I was committed to refraining from disclosing any information on the audit being conducted by the Auditor General, I could not defend myself. That would have been a breach of a commitment I had given to the Auditor General to maintain confidentiality. The press could then say that I was one of those, but in fact I was not and I could not defend myself.

In other words, for a period of time there was a suspicion that I might have to reimburse, and there are all kinds of unintended consequences along the road. If there is somebody outside the Senate, in your other activities, where it is based on the trust they put in you, and they read in the paper — in that case it was on TV — the journalist mentioning your name, it may cause that person or group to say, "Maybe we should wait before asking him this or that."

I don't want to be too personal, but in my case it was my candidacy to the Royal Society of Canada, which is submitted to a very demanding jury. It was at the very time that the jury was sitting. I was very concerned about that because somebody on the jury might have said, "Let's stand the candidacy of Senator Joyal. We do not know exactly what is going on, so we will wait." Then they pass on your candidacy and it is delayed until the next year.

Il me semble donc que, si les fuites du rapport du vérificateur général sont graves, c'est en partie parce qu'elles minent le droit d'un individu à l'application régulière de la loi ou celui d'un groupe de personnes, vu qu'il y avait, dans ce cas, plusieurs vérifications en cours, où les gens étaient en droit de s'attendre à un certain respect de leurs renseignements personnels durant une partie du processus.

Pourriez-vous nous parler de la gravité des fuites de documents confidentiels, au vu de la justice naturelle et de l'application régulière de la loi?

Le sénateur Joyal : Le rapport du vérificateur général est un cas bien différent de celui d'un rapport de comité susceptible, par exemple, d'avoir des répercussions financières et de faire bénéficier un groupe de la société de privilèges financiers ou de renseignements financiers, un peu comme une fuite du budget. Nous comprenons parfaitement que si le gouvernement envisage d'imposer un impôt dans un certain domaine, d'investir dans certaines activités ou encore de commander un équipement quelconque, il y a des segments de la société directement concernés par ces actions.

Nous comprenons aussi que, dans ce cas, une fuite pourrait avantager un certain groupe de personnes et aller totalement à l'encontre d'un accès équitable à de mêmes renseignements au même moment.

Dans le cas du rapport du vérificateur général, le problème, tel que je l'ai vécu et perçu personnellement, était que le nom d'un sénateur était divulgué comme fautif en matière de remboursement. Même si ce sénateur avait, comme moi, déjà reçu une lettre du vérificateur général affirmant que son usage des fonds publics ne donnait pas matière à plainte, il était tenu de s'abstenir de divulguer tout renseignement ayant trait à la vérification effectuée par le vérificateur général et n'était pas en mesure de se défendre. Si je l'avais fait, j'aurais failli à un engagement de maintien de la confidentialité pris auprès du vérificateur général. Autrement dit, la presse pouvait indiquer que mon nom était du nombre, sans que ce soit vrai, mais sans que je puisse le nier.

Autrement dit, il y a eu une période où j'étais soupçonné de devoir peut-être rembourser de l'argent, et cela a entraîné toutes sortes de conséquences imprévues. Supposons que vous ayez des activités hors du Sénat axées sur la confiance qu'on vous porte, et supposons que les personnes concernées voient votre nom dans le journal — dans ce cas-ci, c'était à la télévision; ces personnes pourraient bien être tentées d'attendre avant de vous demander quelque chose.

Sans vouloir être trop personnel, dans mon cas, il s'agissait d'une candidature à la Société royale du Canada, que j'avais soumise à un jury très exigeant. Or, c'est arrivé exactement au moment où siégeait le jury. Et je craignais vraiment qu'un membre du jury ne dise : « Pour la candidature du sénateur Joyal, mettons-la de côté. On ne sait pas exactement ce qui se passe. Mieux vaut attendre. » Dans ce cas, votre candidature est repoussée jusqu'à l'année suivante.

There is damage that could be inflicted upon a person, a senator, while you're not able to defend yourself. I was not the only one. There were other senators who were exactly in the same position as I was.

In that case, there was no capacity for me to ask the Auditor General to say publicly that I am not. The Auditor General would have said no, because it will be in the final report. For the period of three strategic months I was left hanging, waiting for the final report to make sure there was no reproach. You can see that the damage that can be inflicted on somebody is really serious in relation to that person.

I have explained my case here to show why I insist that the reputation of a senator is so important. When you're a public figure and debate issues that are publicly contested and so forth, the credibility you bring to that debate is essential to convince people that what you propose as elements of public discussion are responsible.

It is very serious and, in that case, there was no due process. I could not even seek redress. The redress came at the end when the report was published in June.

Senator Ogilvie: Senator, I want to pursue this line started by Senator Jaffer, but to do so specifically with regard to the privilege of Parliament as it reflects or arises from the actions of committees and so on that Parliament strikes to ultimately look into an issue and bring advice on important issues before Parliament.

I'm speaking in an area where there is unlikely to be any damage or benefit, monetarily or to reputation, as you've just described, or anything else, to a leak of the in-camera work of the committees or the bodies struck by Parliament to advise it on an important area.

In my own view, one of the most important and valuable areas of privilege is to ensure that parliamentary discussion, directed by Parliament itself before an established body of Parliament, that the information of in-camera sessions of those bodies, not be released prior to the determined point at which Parliament will receive the information.

I won't use any specific example, but if anything I'm about to say appears to relate to something that you may have been aware of over the last six months, that may be totally coincidental.

If we do value such a privilege of Parliament there must be sanctions when it is violated, and in my experience here there has been no such sanction.

Second, a challenge arises when there is more than one individual character involved and holding different positions. For example, let's suppose there is a committee in which there are both members of Parliament and senators, and let's suppose that there is a deliberate and proven leak — an interview of individuals

Un sénateur peut pâtir de la situation, sans être en mesure de se défendre. Je n'étais pas le seul. Il y avait d'autres sénateurs exactement dans la même position que moi.

En l'occurrence, je n'étais pas en mesure de demander au vérificateur général de déclarer publiquement que je n'étais pas suspect. Il aurait refusé, puisque cela devait figurer dans le rapport final. Durant une période stratégique de trois mois, l'affaire est restée en suspens et j'ai dû attendre la publication du rapport final avant de pouvoir être considéré sans reproche. Vous constatez donc combien cela peut nuire à la personne concernée.

J'ai expliqué mon cas afin d'illustrer pourquoi j'insiste sur le fait que la réputation d'un sénateur est tellement importante. Lorsque vous êtes un personnage public et que vous débattiez de questions qui sont contestées publiquement, la crédibilité que vous apportez à ce débat est essentielle pour convaincre les gens que ce que vous proposez dans le cadre de cette discussion publique est responsable.

C'est très sérieux et, en l'occurrence, les règles n'ont pas été respectées. Je ne pouvais même pas demander réparation. Ma réputation a été rétablie à la fin, lorsque le rapport a été publié en juin.

Le sénateur Ogilvie : Sénateur, j'aimerais poursuivre dans la même veine que la sénatrice Jaffer, mais du point de vue surtout du privilège parlementaire qui se reflète dans les actions des comités que le Parlement crée pour examiner une question et formuler des conseils sur des questions importantes dont le Parlement est saisi.

Je veux parler de cas où il est peu probable que la divulgation des travaux à huis clos des comités ou autres instances créées par le Parlement pour le conseiller sur une question importante est peu susceptible de nuire ou de profiter à quelqu'un financièrement, ou encore de ternir ou de flatter sa réputation, comme vous venez de le décrire.

À mon avis, l'un des aspects les plus importants et les plus précieux du privilège est l'assurance que l'information fournie pendant les discussions à huis clos d'instances créées et dirigées par le Parlement ne sera pas rendue publique tant que le Parlement lui-même n'aura pas reçu cette information.

Je ne citerai pas d'exemple, et si ce que je vais dire semble se rapporter à quelque chose dont vous êtes au courant depuis six mois, ce sera peut-être pure coïncidence.

Si nous attachons de l'importance à ce privilège parlementaire, il faut qu'il y ait des sanctions parce que quelqu'un le viole, et d'après mon expérience, il n'y a eu aucune sanction.

Deuxièmement, il y a un problème lorsque la réputation de plus d'une personne est mise en cause et que celles-ci font des dépositions différentes. Par exemple, supposons qu'il y a un comité composé de députés et de sénateurs et supposons qu'il y a une fuite délibérée et prouvée — les entrevues de certaines

— prior to an agreed-upon time at which Parliament will receive a report. However, there is identified a member of Parliament and a senator separately involved in a similar action.

How do you see dealing with that? As you have already suggested, we are only dealing with the Senate's ability to act, but here two houses of Parliament implicated. Do you see that the Senate has an opportunity to deal with its part of the breach in the absence of or in spite of whatever is happening on the other side?

Senator Joyal: That's a very interesting question. Let me state first that each house has the same privilege to discipline its members. As I stated in my opening remarks, no outside authority is able to intervene in the exercise of that discipline. The House of Commons could not intervene in the Senate and say, "Could you sanction Senator Ogilvie because he leaked a special joint report on medical assistance in dying?"

Senator Ogilvie: By coincidence.

Senator Joyal: Yes, but you will remember, senator, that I advised the members of the committee in camera, because we have members of Parliament as well, to be very mindful that everything we were saying in camera had to stay in camera. Fortunately, we didn't have to face a situation of a leak.

As I say, the principle is that each house has the sole and exclusive privilege of the discipline of its members. However, it's quite clear in the case that you just described, if the Senate was seized with the clear conclusion that a senator was the one responsible for the leak with a member of Parliament, the Senate, in its intervention, would invite the chamber to impose a sanction on that senator in question. With the details of the situation being made public, there would be strong pressure, not by the Senate but by the public opinion generally, on the other house to intervene also in a similar fashion.

But there is no way that the Senate could, at the same time it was sanctioning the senator, sanction the other member. There is a clear delineation of the exercise of the privileges of discipline that is exclusively within the purview of each chamber. That's written down in section 18 of the Constitution.

Senator Ogilvie: But you would see that the Senate could well move on its own?

Senator Joyal: Oh, absolutely.

Senator Seidman: Based on your experience on the committee and with the code, which is far more than most of us have for sure, my understanding is that you consider a leak of a confidential document to be a breach of the code. Is that right?

Senator Joyal: No.

Senator Seidman: You don't?

personnes — avant le moment convenu pour le dépôt de rapport au Parlement. Cependant, deux personnes sont ciblées, un député et un sénateur.

Que faudrait-il faire dans un tel cas? Comme vous l'avez déjà dit, nous discutons seulement de la capacité du Sénat d'agir, mais, dans le cas qui nous occupe, les deux chambres sont concernées. Pensez-vous que le Sénat peut agir à l'égard de l'atteinte à son privilège malgré ce que fait l'autre chambre ou même si celle-ci ne fait rien?

Le sénateur Joyal : C'est une question très intéressante. Permettez-moi de dire tout d'abord que chaque chambre a le même privilège pour ce qui est de discipliner ses propres membres. Comme je le disais dans mon exposé, aucune autorité externe ne peut intervenir dans l'exercice de cette discipline. La Chambre des communes ne pourrait pas s'ingérer dans les affaires du Sénat et lui demander de sanctionner le sénateur Ogilvie parce que celui-ci a divulgué le rapport du Comité spécial mixte sur l'aide médicale à mourir.

Le sénateur Ogilvie : Pure coïncidence.

Le sénateur Joyal : En effet, mais vous vous rappellerez, monsieur le sénateur, que j'ai rappelé aux membres du comité, où il y avait également des députés, de faire très attention de ne pas répéter en public ce que nous disions à huis clos. Heureusement, il n'y a pas eu de fuite dans ce cas-là.

Comme je le disais, le principe est que chaque chambre a le privilège exclusif de discipliner ses propres membres. Cependant, il est très clair, dans le cas que vous venez de décrire, que si le Sénat était informé qu'un sénateur et un député étaient responsables, sans l'ombre d'un doute, d'une fuite, le Sénat pourrait inviter l'autre chambre à imposer elle aussi une sanction à ce sénateur. Une fois les détails de la situation rendus publics, il y aurait beaucoup de pression, pas de la part du Sénat, mais de l'opinion publique en général, pour que l'autre chambre intervienne de la même façon.

Mais ce n'est pas parce que le Sénat sanctionne un sénateur qu'il peut en faire de même avec un député. L'article 18 de la Constitution prévoit clairement que chaque chambre exerce ses privilèges de discipline de manière exclusive.

Le sénateur Ogilvie : Mais le Sénat pourrait-il agir seul?

Le sénateur Joyal : Oui, tout à fait.

La sénatrice Seidman : Vous avez beaucoup plus d'expérience au comité et vous connaissez bien mieux le code que la plupart d'entre nous. D'après ce que je comprends, vous considérez qu'une fuite d'un document confidentiel est une atteinte au code, n'est-ce pas?

Le sénateur Joyal : Non.

La sénatrice Seidman : Ce n'est pas une atteinte au code?

Senator Joyal: No. There is a clear distinction between the obligations under the code in section 2 and section 7. It is clearly stated what the obligations are of a senator and a leak. A leak is a question of privilege that is already governed by the *Rules of the Senate*, section 13 and following.

A procedure is outlined in the *Rules of the Senate* that takes the Senate to the conclusion through a Speaker's ruling that there is a prima facie case of a breach of privilege on the basis of a leak, and there are ways to remediate the damage. The Rules Committee is charged with the responsibility to conduct an inquiry.

It would be for this committee to determine how the committee wants to establish its procedure if it feels or concludes there should be a more elaborate procedure that would result in sanctions. Of course sanctions are a report to the Senate, because it would be the exercise, in a way, of a privilege that the Senate as a whole exercises in relation to sanction.

Senator Seidman: Would there be advantages and disadvantages, and what would they be, in treating such a disclosure of confidential information as a breach of the code, for example?

Senator Joyal: We would have to amend the code to do that. There is no doubt in my mind, and I would not recommend that. I would not recommend that the SEO be charged with the responsibility of conducting an inquiry in relation to that.

What I would suggest, following the questions of Senator Ogilvie and Senator Lankin, is there is merit to having a list of sanctions, and that is deterrence. If no sanctions are expressed in any way, shape or form, it seems you can do it without consequence. The sanctions, as in the Criminal Code, the ontology code or the ethics code, have an element of education that is important.

When you are a doctor you have the ontology code, which is very stringent. You learn about it, because it's part of the insurance you might want to have to cover your act if you are sued by a patient for negligence or the misconduct of your practice.

In other words, a code is an important factor of education. As I stated here weeks ago, it is very important that there are educational tools or instruments given to new senators to try to understand that. If there is no sanction, it's not a priority. In fact, senators who sit on committees on any day will be in camera with confidential documents or information. It's part of the job of senators to deal with confidential information, but if no one informs you that this is part of the way you perform your duty, no one knows.

That is why I think it would be important that this committee consider that, in the *Rules of the Senate*, there is specific mention of the breach of that responsibility of senators and the sanctions that might be attached to it, up to suspension. For example, there is the suspension or expulsion of a senator from a committee. It could be a sanction.

Le sénateur Joyal : Non. Les articles 2 et 7 du code prévoient des obligations très différentes, concernant un sénateur et une fuite. L'article 13 et les suivants du *Règlement du Sénat* portent déjà sur une fuite en tant que question de privilège.

Le *Règlement du Sénat* établit la procédure à suivre. Dans sa décision, le président va juger si à première vue la fuite constitue une atteinte au privilège. Il y a des façons de réparer les torts causés. Le Comité du Règlement doit mener une enquête.

S'il juge que c'est nécessaire, le comité va choisir une procédure plus élaborée qui mène à des sanctions. Ces sanctions découlent bien sûr d'un rapport au Sénat, car c'est le Sénat dans son ensemble qui exerce ce privilège.

La sénatrice Seidman : Quels seraient les avantages et désavantages de traiter une divulgation de renseignements personnels comme une atteinte au code, par exemple?

Le sénateur Joyal : C'est clair qu'il faudrait modifier le code pour agir de la sorte. Je ne recommande pas que le conseiller sénatorial en éthique soit chargé d'enquêter dans de telles circonstances.

En réponse au sénateur Ogilvie et à la sénatrice Lankin, l'avantage de la liste de sanctions, c'est son effet dissuasif. Si aucune forme de sanction n'est prévue, les gens pensent pouvoir s'en tirer sans conséquence. Dans le Code criminel, la déontologie ou le code d'éthique, les sanctions jouent un rôle de sensibilisation majeur.

Les médecins apprennent à respecter un code de déontologie très strict. Cela fait partie de l'assurance dont ils pourraient se prévaloir si jamais un patient les poursuivait pour négligence ou inconduite dans leur pratique médicale.

Autrement dit, le code est un important facteur de sensibilisation. Comme je l'ai dit ici il y a quelques semaines, il est essentiel que les nouveaux sénateurs disposent de ressources pour comprendre leurs responsabilités. Si aucune sanction n'est prévue, la question ne sera pas traitée en priorité. En fait, tous les sénateurs qui siègent en comité à huis clos consultent des documents ou des renseignements confidentiels. Cela fait partie du travail des sénateurs, mais ils ne seront pas au courant si personne ne les renseigne sur leurs responsabilités.

Il importe donc que le comité envisage de préciser le manquement aux responsabilités des sénateurs dans le *Règlement du Sénat* et les sanctions qui l'accompagnent jusqu'à la suspension. Comme sanction possible, le sénateur pourrait être suspendu ou expulsé de son comité.

Senator Seidman: This leads into my next question, because you mentioned in your presentation that you could expand on the sanctions. In subsection 49(4), it says clearly, “The recommendations available to the Committee include, but are not limited to, the following. . .” and there is a list.

Senator Joyal: Absolutely.

Senator Seidman: Could you expand a bit on the sanctions available and if there are any outside this list, for example? That would be helpful.

Senator Joyal: First of all, there has to be a gradation of sanctions. That’s the principle. Normally, the sanction is tailor-cut to the seriousness of the breach you want to recognize and to which you want to attach consequences: the more serious the breach, the more serious the sanction.

Normally you ask “what is the minimum?” and “what is the maximum?” The maximum we have is in section 31 of the Constitution. That’s why section 31 is in paragraph 49(4). Section 31 of the Constitution is the disqualification of senators. We cannot venture into that territory, because it is for the Senate itself for very specific reasons. In other words, we could not add a disqualification motive to the list of section 31 of the Constitution. That’s the maximum or threshold that we cannot cross.

Below that, there are all kinds of sanctions that one can think of on the basis of the seriousness of the breach:

- (a) the return of any gift or other benefit;
- (b) any remedial measure;

The committee used the heading “any remedial measure,” for instance, in the case we were seized with, to recommend to the Senate that the Senate impose that a senator follow a course of information on how to manage personnel in the context of today’s contemporary requirement for any manager of personnel — what are the obligations; what to do and not to do. That exists in the teachings of schools of administration, and they develop some procedures and so on. In that case, we recommended — beyond an apology — that the senator in question commit him or herself to attending those courses, reporting his or her attendance and an understanding of what the implications were.

In other words, the remedial measures have to reflect the particular circumstances of the breach.

Then we have:

- (c) the reduction or removal of access to Senate resources;

I think we all understand what it means.

- (d) the removal of assignments, duties or powers conferred by the Senate;

If the senator, for instance, is a member or deputy chair of a committee, the Senate might decide to recommend that the person not continue to exercise that responsibility.

La sénatrice Seidman : Cela m’amène à ma prochaine question, parce que vous avez mentionné dans votre exposé que vous pourriez en dire plus sur les sanctions. Au paragraphe 49(4), il est clairement indiqué que « Le comité peut notamment formuler l’une ou l’autre des recommandations suivantes... », et il y a une liste.

Le sénateur Joyal : Absolument.

La sénatrice Seidman : Pourriez-vous nous en dire plus sur les sanctions possibles et si, par exemple, il y en a d’autres qui ne sont pas dans la liste? Ce serait utile.

Le sénateur Joyal : Premièrement, il faut qu’il y ait une gradation des sanctions. Voilà le principe. Normalement, la sanction est adaptée à la gravité de l’infraction que l’on veut constater et punir : plus l’infraction est grave, plus la sanction est grave.

On se demande quels sont le minimum et le maximum. Le maximum se trouve à l’article 31 de la Constitution. Voilà pourquoi l’article 31 est mentionné au paragraphe 49(4). L’article 31 de la Constitution concerne les situations où le siège d’un sénateur devient vacant. Nous ne pouvons pas nous aventurer sur ce territoire, parce que c’est le Sénat qui s’en occupe pour des raisons très précises. En d’autres mots, nous ne pourrions pas ajouter un motif de vacance d’un siège à la liste de l’article 31 de la Constitution. C’est le seuil maximal à respecter.

En deçà de ce seuil, il y a toutes sortes de sanctions auxquelles on peut songer selon la gravité de l’infraction :

- a) le retour de tout cadeau ou autre avantage;
- b) toute mesure corrective;

Le comité a utilisé l’expression « toute mesure corrective », dans le cas où nous devrions, par exemple, recommander au Sénat que celui-ci impose à un sénateur de suivre un cours sur la façon de gérer le personnel dans le contexte actuel de ce qui est exigé d’une personne qui gère des employés — quelles sont les obligations, quoi faire et ne pas faire. On retrouve cela dans les écoles d’administration, et elles ont élaboré des procédures, et cetera. Dans un tel cas, nous recommandons — en plus d’une excuse — que le sénateur ou la sénatrice s’engage à assister à ces cours, faisant rapport de sa présence et de sa compréhension des conséquences.

En d’autres mots, les mesures correctives doivent refléter les circonstances particulières de l’infraction.

Il y a ensuite :

- c) la restriction ou la suppression de l’accès aux ressources du Sénat;

Je pense que nous comprenons tous ce que cela signifie.

- d) la révocation des affectations, fonctions et pouvoirs conférés par le Sénat;

Par exemple, si le sénateur est membre ou vice-président d’un comité, le Sénat pourrait décider de recommander que cette personne n’exerce plus cette responsabilité.

(e) a limitation on the right to speak or vote;

This is a very serious one, especially the right to vote. I raised the constitutionality of that recommendation here because, according to the Constitution, the Senate, at section 91, is called to give “Advice and Consent” to Her Majesty before a law is enacted. How can you prevent a senator from giving his consent or advice, which is done by voting? It is a constitutional duty.

As the interpretation that has been given is that, since section 18 of the Constitution provides we have no more privileges than the ones “exercised by the Commons House of Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland,” we went to the House of Lords. We looked to the treatment or sanction of a lord if a lord were in a serious breach. We found in the House of Lords that the *Code of Conduct for Members of the House of Lords* at section 141 provides:

. . . that the Member be sanctioned by suspension or that the Member be denied access to the system of financial support

The suspension is really depriving the person of voting, because if you are suspended you don’t take part in the debate and you don’t vote when there is a vote. That is the most serious sanction.

Our code continues:

(f) an invitation or order to apologize;
(g) a censure, admonition or reprimand;

And then, as I mentioned:

(h) a suspension.

The gradation is in sync with the seriousness, but the Senate Committee on Ethics is not limited to that. The Senate can recommend to the Senate as a whole a particular remedial initiative that fits the breach — the conclusion is that it happened and it involved that senator.

In other words, I suggest that there be some kind of correspondence with what there is in the *Conflict of Interest Code* and what there is in Internal Economy. Then a senator would know that there are different sanctions that are of a similar nature, according to the importance of the seriousness of the breach, either the administrative rules of the Senate or the privileges of the Senate to have first information on the report, on the leak, or about the breach of some sections of the obligation established in the code.

Senator Seidman: That has been very helpful.

The Chair: I have a question of my own. Senator Joyal pointed out earlier that some of us were around at the beginning of the code. I remember in particular the extraordinary resistance of

e) la limitation du droit de parole ou de vote;

C’est une sanction très grave, surtout par rapport au droit de vote. J’ai mis en doute la constitutionnalité de cette recommandation, car selon la Constitution, le Sénat, à l’article 91, doit donner « son avis et son consentement » à Sa Majesté avant qu’une loi ne soit adoptée. Comment pouvons-nous empêcher un sénateur de donner son avis et son consentement, ce que l’on fait en vote? Il s’agit d’un devoir constitutionnel.

Puisque l’article 18 de la Constitution prévoit que nous n’ayons pas plus de privilèges que ceux qui sont « exercés par la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d’Irlande », nous avons regardé du côté de la Chambre des lords pour interpréter cela. Nous avons examiné le traitement ou la sanction pour un lord s’il commettait une infraction grave. Nous avons constaté que le code régissant la conduite des membres de la Chambre des lords, à l’article 141, prévoit :

... que le membre soit sanctionné par une suspension ou qu’il se voit refuser l’accès au système de ressources financières...

La suspension consiste vraiment à retirer à la personne le droit de vote, parce que si on est suspendu, on ne participe pas au débat et on ne peut pas voter lorsqu’il y a un vote. C’est la sanction la plus grave.

Notre code poursuit :

f) l’invitation ou l’ordre de présenter des excuses;
g) le blâme, la semonce ou la réprimande;...

Et ensuite, comme je le disais :

h) la suspension.

La gradation correspond à la gravité de l’acte, mais le Comité sénatorial de l’éthique ne se limite pas à cela. Le Sénat peut recommander au Sénat dans son ensemble une mesure correctrice particulièrement appropriée en fonction de l’infraction — la conclusion, c’est bien ce qui est arrivé, et cela concernait ce sénateur.

Autrement dit, nous estimons qu’il doit y avoir une certaine correspondance entre ce que comporte le code sur les conflits d’intérêts et les règles de la Régie interne. Ainsi, un sénateur saurait que les sanctions prévues sont de nature similaire, en fonction de la gravité de l’infraction, soit au *Règlement administratif du Sénat* ou aux privilèges dont jouit le Sénat d’être le premier informé sur le rapport, sur la fuite, ou toute infraction à certains articles visant l’obligation établie dans le code.

La sénatrice Seidman : Tout cela est très instructif.

La présidente : J’ai moi-même une question à poser. Le sénateur Joyal a fait remarquer tout à l’heure que certains de nous étions déjà ici aux premiers jours du code. Je me souviens

some senators to the very concept of such a code in general and, in particular, to the disclosure provisions — and more generally to the appointment of investigative powers given to the SEO.

I remember chairing one meeting where there were senators screaming. They believed that this new system of disclosure and investigation was a breach of their privileges as senators. It's not that they wanted to go out and commit offences and do disreputable and unethical things, but they truly believed that their privileges as senators were being breached.

I do not think that that is the case anymore. Some of this change in attitude is obviously because, with the passage of time, experience has shown that things work reasonably well. Some of it is because some senators of the real old school have retired.

But I think some of it also has to do with education. That would go straight to what we're talking about here for the future.

Can you tell me, Senator Joyal, whether there are specific introductory lectures, material, explanatory material, particular efforts made to familiarize in particular new senators with their obligations under the code and the way it works?

Senator Joyal: First of all, a quick word about the period before and after the code. The period before the code was essentially a period based on the following principle: my honour is my code. In other words, a commitment to always behave according to the standards expected from an honourable person. The meaning of “honourable” being that you are a public figure, you decide upon the rights and freedoms of peoples and the legislation, and people must have trust in the institution and in its members in order to give credibility and *la croyance* that what stems from that house of Parliament is of the utmost exemplary nature. That was the concept in the period before the code.

The code didn't happen — I hate to use religious images — by an act of magic. It stemmed from a situation that happened in the Senate, criticism of some senators who have long retired from this chamber. There was a need, since there were higher expectations. It was time to have a code that would reflect the way that public opinion generally, and all other legislatures, have answered to that need of a higher expectation of conduct.

The Senate doesn't sit in a vacuum. There are legislative assemblies like the House of Commons and other parliaments of the Westminster model, such as the House of Lords and the House of Commons in Britain, Australia, New Zealand, et cetera. It was evident that the other houses of parliament of the Westminster model concluded it was appropriate to have a code of conduct.

particulièrement de l'extraordinaire opposition de certains sénateurs au concept même de ce genre de code en général et, en particulier, aux dispositions de divulgation — et de façon plus générale à l'octroi de pouvoirs d'enquête au conseiller sénatorial en éthique.

Je me souviens d'une séance de comité que je présidais, ponctuée des cris des sénateurs. Ils estimaient que ce nouveau système de divulgation et d'enquête était une atteinte à leurs privilèges de sénateur. Non pas qu'ils voulaient pouvoir commettre des infractions et faire quoi que ce soit de répréhensible ou contraire à l'éthique, mais ils trouvaient véritablement que leurs privilèges de sénateur étaient enfreints.

Je ne crois pas qu'ils pensent encore ainsi. Ce changement d'attitude peut évidemment être attribué au fait qu'avec le passage du temps, l'expérience a démontré que les choses se passent raisonnablement bien. Et c'est aussi en partie dû au fait que certains sénateurs de la vieille garde ont pris leur retraite.

Mais je pense qu'il y a aussi une part d'éducation, dans cette évolution. C'est directement lié à ce dont on parle maintenant, à propos de l'avenir de l'institution.

Pouvez-vous me dire, sénateur Joyal, s'il y a pour les nouveaux sénateurs des lectures d'introduction particulières, des documents, des guides explicatifs, ou des efforts particuliers qui sont faits pour les informer de leurs obligations précises en vertu du code, et de son application?

Le sénateur Joyal : Tout d'abord, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la période qui a précédé l'adoption du code et de celle qui lui a succédé. Avant le code, le principe général était : mon honneur est mon code. Autrement dit, c'était un engagement à toujours se comporter conformément aux normes attendues d'une personne honorable. Le sens « d'honorable » étant qu'une personnalité publique peut décider des droits et libertés des gens, et de la loi, et que la population doit pouvoir faire confiance à l'institution et à ses membres pour lui donner crédibilité et avoir la croyance que ce qui émane de cette chambre du Parlement est des plus exemplaires. C'était le concept avant le code.

Le code n'est pas arrivé — je n'aime pas évoquer d'images religieuses — par pure magie. Il est le fruit d'une situation survenue au Sénat, de critiques formulées à l'égard de certains sénateurs qui ont pris leur retraite de cette chambre il y a longtemps. Il était nécessaire, parce que les attentes avaient augmenté. Il était temps d'avoir un code qui refléterait de façon générale cette opinion du public, et toutes les autres assemblées législatives ont répondu à ce besoin d'attentes rehaussées en matière de conduite.

Le Sénat ne siège pas en vase clos. Il y a des assemblées législatives comme la Chambre des communes et d'autres Parlements du modèle de Westminster, comme la Chambre des lords et la Chambre des communes en Grande-Bretagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, et cetera. Il est évident que les autres chambres parlementaires du modèle de Westminster ont conclu qu'il était approprié d'avoir un code de conduite.

The implementation of the code of conduct was a process of education, because we went from a system whereby each one determined his or her conduct to a system whereby you would have obligations to disclose. Disclosure to an independent authority of an interest you might have was the essential element at the beginning to avoid any appearance of benefit from the position that you hold, responsible for the public trust of a legislature.

The first years were a period of accommodation with the new system, learning how it works, trusting the person responsible — essentially the Senate Ethics Officer — to maintain the confidentiality of the information you provide. If you disclose your financial assets and financial interests, the first thing is to maintain confidentiality around that and that what would be made public in the annual disclosure statement would be protected by your right to privacy. You still have a right to privacy, even though there is a duty to disclose.

There was a process of evolution, which I think has reached its maturity after 10 years. After 10 years, those who are suspicious have had an opportunity to realize — I say with a smile — that your best friend is the SEO. If there is something you are called upon to decide, if you want to protect yourself and be certain that you will not be the object of an allegation, the best thing to do is seek the opinion, in confidence, from the SEO.

You can do with the opinion what you think is proper. Of course, if the SEO advises you to act in a certain way and you decide not to, and you are found not to have acted in the advised way, it may be so but you run the risk of having a problem.

The SEO is there as an adviser to help you in that regard and to protect you from any kind of unwanted allegations or frivolous allegations.

In other words, the SEO has proved to be helpful to senators in how to conduct their affairs and public life in relation to their responsibilities. That is the sense of the evolution of the system.

As you stated, new senators will be coming. Some were sworn in less than three months ago, and there will be more. I think it would be very helpful for there to be a session with the chair, deputy chair and all the new senators where we explain the way the system works and invite senators to trust the SEO. Their best adviser is the SEO.

The SEO is not a director of conscience. The SEO has very specific responsibilities in relation to the code. He or she could tell senators who want to know about Internal Economy what the purview is of the committee, or the purview of the *Rules of the Senate*. The SEO has nothing to do with that.

La mise en œuvre du code de conduite a nécessité un processus d'éducation, parce que nous sommes passés d'un système où chacun décidait de sa conduite à un système où nous avons des obligations en matière de divulgation. La divulgation d'un intérêt que l'on pourrait avoir à une autorité indépendante a été un élément essentiel au départ pour éviter toute apparence d'avantages grâce au poste que l'on détient, celui de responsable d'une charge publique d'un Parlement.

Il y a eu une période d'accommodement pendant les premières années du nouveau système, pour apprendre comment il fonctionne, et avoir confiance que la personne responsable — en gros, le conseiller sénatorial en éthique — protégera la confidentialité des renseignements qu'on lui donne. Si vous divulguez vos intérêts et vos actifs financiers, la première chose à faire est d'en maintenir la confidentialité, et ce qui serait rendu public dans votre déclaration annuelle serait protégé par votre droit à la confidentialité. Vous avez toujours un droit à la confidentialité, même s'il y a une responsabilité de divulgation.

Le processus a évolué, et je pense qu'il a atteint sa maturité après 10 ans. Après 10 ans, ceux qui avaient des doutes ont eu l'occasion de comprendre — et je le dis avec un sourire — que le conseiller sénatorial en éthique est votre meilleur ami. Si vous devez prendre une décision au sujet d'une situation, si vous voulez vous protéger et être certain de ne pas faire l'objet d'allégations, la meilleure chose à faire est de demander l'avis, en toute confidentialité, du conseiller sénatorial en éthique.

Votre opinion variera en fonction de ce que vous estimez être adéquat. Bien sûr, si le conseiller sénatorial en éthique, ou CSE, vous conseille d'agir d'une certaine façon et que vous ne suivez pas ce conseil, vous vous exposez à un problème.

Le CSE agit à titre de conseiller pour vous aider à cet égard et pour vous protéger de toute allégation importune ou frivole.

Autrement dit, le CSE s'est avéré utile aux sénateurs dans la façon dont ils mènent leurs affaires et dans leur vie publique relativement à l'acquittement de leurs responsabilités. Voilà en quelque sorte comment le système a évolué.

Comme vous l'avez indiqué, il y aura de nouveaux sénateurs. Certains ont été assermentés il y a moins de trois mois, et d'autres le seront encore. Je crois qu'il serait très utile d'organiser une séance avec la présidente, le vice-président ainsi que tous les nouveaux sénateurs pour leur expliquer la façon dont fonctionne le système et les inviter à faire confiance au CSE. Le CSE constituera pour eux la meilleure source de conseils.

Le CSE n'est pas un directeur de conscience. Il a des responsabilités très précises relativement au code. Il peut indiquer aux sénateurs qui veulent s'informer au sujet de la régie interne de ce qui relève du comité ou du *Règlement du Sénat* du Canada. Ce conseiller n'a rien à voir avec ces éléments.

At least it will help direct new senators in the system so that they, as soon as possible, master the essential knowledge of the code and avoid finding him or herself in deeper trouble.

That would be the best way to approach it. The SEO could, of course, hold a session for new senators to introduce him or herself, since the senators will have to meet with him or her at least yearly for their annual declaration. He or she should be introducing him or herself.

They could meet in an in-camera session, with the chair and deputy chair of the committee, to have a briefing on the practicalities of how it works and how it is helpful for senators to rely on that.

The Chair: Thank you.

Senator Cools: I wanted to raise a couple of questions around the initial period of time when the conflict of interest code was created. You mentioned, chairman, some of the concerns and hesitations that many senators had at that time. I think their hesitations were just.

We must remember that it was a different time. We forget what it was like. One of the major concerns was that the Prime Minister was always pushing a single position, commissioner or officer, for both the houses. That, more than anything else, was a major concern for senators because senators did not feel that they should be subjected to any officer of the House of Commons. It is fair to say that senators defeated three different prime ministers on that very issue. We have to be mindful at all times what the centrality to senators was.

There are a couple of other questions. Yes, this thing is called *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators*, but it is not about every ethic in the world or every positive virtue that everybody should possess. It was to follow behaviour in respect of votes. That's why it's called conflict of interest.

I am told that in the United States of America huge problems related to this are developing in their different houses. I don't follow American politics that closely, but every now and again I'm somewhere with a congressman or senator and I learn a bit of information.

I have to be also mindful that those were just concerns for senators.

The point that I want to make — and one that is forgotten — is that any wrong or accused lack of virtue of a senator that is deemed to be serious has always got to be related to an act or an action that that senator took which, in effect, violates his oath of

Au demeurant, cela aiderait les nouveaux sénateurs à s'orienter dans le système de sorte qu'ils puissent maîtriser le plus rapidement possible les connaissances essentielles rattachées au code et éviter de se trouver en eaux encore plus troubles.

Ce serait la meilleure façon d'envisager les choses. Le conseiller pourrait, bien sûr, organiser une séance pour les nouveaux sénateurs afin de se présenter, puisque les sénateurs doivent rencontrer cette personne au moins une fois par année dans le cadre de la déclaration annuelle. Le ou la titulaire du poste devrait donc se présenter aux nouveaux sénateurs.

La séance pourrait avoir lieu à huis clos. La présidente et le vice-président du comité pourraient leur fournir des renseignements sur les aspects pratiques du système et pourraient expliquer aux sénateurs qu'ils peuvent se fier à cette fonction.

La présidente : Merci.

La sénatrice Cools : J'aimerais soulever quelques questions au sujet de la période où le code sur les conflits d'intérêts a été adopté. Comme vous l'avez mentionné, madame la présidente, les sénateurs à l'époque avaient émis certaines réserves, et je crois qu'ils avaient raison d'hésiter.

Il faut se rappeler qu'il s'agit d'une époque différente. On a déjà oublié le contexte dans lequel nous nous trouvions. L'une des principales préoccupations, c'était que le premier ministre essayait toujours de faire avancer la notion d'un poste unique, qu'il s'agisse d'un commissaire ou d'un agent, pour les deux chambres. Ce point, plus que tout autre, achoppait chez les sénateurs, car ils ne voulaient pas être assujettis à tout agent de la Chambre des communes que ce soit. Il faut admettre que les sénateurs ont vaincu trois différents premiers ministres sur la question. À tout moment, il faut garder à l'esprit en quoi consistait l'essentiel pour les sénateurs.

Il y a aussi d'autres points à soulever. Oui, nous sommes assujettis à un document intitulé *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs*, mais ce code ne couvre pas tous les enjeux éthiques du monde ni toute vertu positive dont chacun devrait être empreint. On visait à suivre un comportement en matière de votes. Voilà pourquoi cela porte le nom de conflit d'intérêts.

J'ai appris qu'aux États-Unis, il y a de graves problèmes rattachés à cet élément qui sont en train d'émerger dans les différentes chambres. Je ne suis pas la politique américaine de très près, mais au fil de mes rencontres avec des membres du Congrès ou des sénateurs américains, je recueille un peu d'information.

Il faut aussi se rappeler que ces préoccupations ne touchaient que les sénateurs.

Ce que je tiens à dire — et on l'oublie souvent —, c'est que lorsqu'un sénateur est accusé d'avoir mal agi ou manqué de vertu, et ce, de façon grave, c'est que l'acte qu'on lui reproche constitue une violation de son serment d'allégeance. Dans le cas de

allegiance. So there's that tie, in terms of ethical behavior. The legal profession had to work a lot of this out many, many years ago.

At all times the standard that the person — the offender or the almost offender — has to be measured against is whether that person did anything that violates Her Majesty at the same time.

In the British North America Act, the Fathers of Confederation gave this considerable thought. In section 31 they recorded the reasons they believed at the time — and still do, I think, even though they are now in Constitution heaven — and the kinds of actions we're talking about.

We must be mindful at all times that we're speaking here of very serious actions that border on treason. Everyone forgets, like in section 31(4.):

If he is attainted of Treason or convicted of Felony or of any infamous Crime. . . .

The term “felony” has disappeared from Canadian usage; Americans still use it. In those days “felony” meant a crime that was so serious that it actually offended the integrity of the Queen.

A felony doesn't mean what it means in the U.S. today; it just means a crime. A felony is a misdemeanour, but in those days a felony meant a crime that was deemed to be a crime against God and the Queen. Let us understand the reality that we're in.

On this matter, Madam Chair, I want to make a suggestion with respect to this absolute jurisdiction over its members. I have open Mr. Maingot's book at page 181, which is what the House of Commons currently relies on. We know Mr. Maingot and the limitations of this book and some of its mistakes.

He says on page 181 that the defining case is *Bradlaugh v. Gossett*, and I can read it here:

There are many examples to cite respecting to Members, but it is to be noted that the court in *Bradlaugh v. Gossett* had before it an action for a declaration that the order of the House (directing the Sergeant-at-Arms to exclude the plaintiff Member from the House —

So we have it straight, Gossett is the Sergeant-at-Arms and Bradlaugh is the MP, “— until he undertook to create no further disturbance) — “ so he was making disturbances in the house.

— was beyond the power and jurisdiction of the House and void, as well as for an order restraining the Sergeant-at-Arms from preventing Bradlaugh by force from entering the House. The court said that both *Burdett v. Abbot* and *Stockdale v. Hansard* are emphatic that “the

manquements à l'éthique, ce lien doit exister. Les juristes, il y a bien des années, ont travaillé très fort pour démêler tout cela.

En tout temps, la conduite du délinquant ou du quasi-délinquant doit être évaluée en fonction de ce qui constitue une atteinte à Sa Majesté.

Dans la Loi sur l'Amérique du Nord britannique, les Pères de la Confédération ont longuement réfléchi à cela. Dans l'article 31, ils ont consigné les critères qui leur semblaient indiqués — et qui le sont encore, je crois, même s'ils se trouvent maintenant au paradis constitutionnel — et le genre d'agissements dont il est question.

N'oublions pas qu'il s'agit d'actes qui sont très graves, presque aussi graves que le crime de trahison. On oublie, par exemple, ce que dit le paragraphe 31(4) :

Il est déclaré coupable de trahison, félonie ou autre crime entraînant une peine infamante.

Le terme « félonie » n'est plus usité au Canada, même s'il est encore employé aux États-Unis. À cette époque, le mot « félonie » s'entendait d'un crime si grave qu'il portait atteinte à l'intégrité de la Reine.

Le terme tel qu'on l'emploie aujourd'hui aux États-Unis n'a pas le même sens; il signifie simplement un crime. Une félonie est un délit aujourd'hui, mais, alors, la félonie était un crime contre Dieu et la Reine. Il faut bien comprendre la réalité où nous nous trouvons.

À ce sujet, madame la présidente, j'aimerais faire une remarque sur le droit absolu du Parlement d'imposer des mesures disciplinaires parlementaires. J'ai ouvert le livre de M. Maingot à la page 181 de la version anglaise; c'est le livre qui guide actuellement la Chambre des communes. Nous connaissons M. Maingot et nous savons que son livre porte des limites et quelques erreurs.

Il nous dit que l'arrêt ayant fait autorité est celui de *Bradlaugh c. Gosset* qui disait ceci :

On pourrait citer de nombreux exemples en ce qui concerne les députés, mais il faut noter que, dans l'affaire *Bradlaugh c. Gosset*, la cour était saisie d'une action en annulation de l'ordre donné par la Chambre (enjoignant le sergent d'armes d'expulser le député, demandeur en l'espèce...

Pour que ce soit bien clair, Gosset est le sergent d'armes et Bradlaugh est le député — « jusqu'à ce qu'il s'engage à ne plus troubler l'ordre) » — et Bradlaugh avait perturbé les travaux de la Chambre.

— parce qu'il transgressait ses pouvoirs et sa compétence. Le demandeur voulait également qu'une ordonnance interdise au sergent d'armes d'empêcher Bradlaugh par la force de pénétrer dans la Chambre. La cour a déclaré qu'il ressortait très clairement des arrêts *Burdett c. Abbot* et

jurisdiction of the Houses over their own Members, their right to impose discipline within their walls, is absolute and exclusive” and accordingly declined jurisdiction.

I’ve made it my business to look up those cases and have read them. Maybe we could ask our researchers to take a peek at those cases, but it’s not that clear. It’s not that straightforward when you look at the case.

One of the judges — one of big names, but I don’t remember his name right now — said at the end that members’ recourse for injustices done to them by the houses rests with their constituents, or something like that.

It’s not that clear that we can just apply that, in the case of the Senate, without studying it further. Maybe this is an appropriate opportunity to bring that forward.

Many of these cases, you will remember, came about as a result of the whole *Stockdale v. Hansard* case, which was the lead case at the time.

I just wanted to put that out to you.

The Chair: Your question?

Senator Cools: My question is with respect to suspensions. None of these judgments and none of these cases ever contemplated anything like a suspension of a member for three or four years, like what has happened in the Senate quite recently.

The suspension here that they imposed on this gentleman was to get him to correct his behaviour, which he did not correct in a short enough period of time. These matters have to be approached with considerable caution.

The Chair: I am assuming you’re asking Senator Joyal about — correct me if I am wrong — constitutional limits on our power to suspend.

Senator Cools: I was just throwing it in for study. Where I am right now, I think members should reach out and see where these parts have come from, and then I would be prepared to question more.

I think it’s premature. I think Senator Joyal has done a very good job and he reminded us very much of the temper of the time, and it’s very significant. Make no mistake, that was a huge fight, and I don’t mind telling you this. Senator Carstairs, in her skill, actually succeeded in persuading Mr. Chrétien to abandon a joint officer for the two houses.

The Chair: And, for that matter, a legislated code.

Senator Cools: Precisely, and, in other words, enacting it in a statute. To that extent, we owe her a great debt.

Senator Joyal: I will say this very quickly, because I see the hour.

The Chair: Time is running out.

Stockdale c. Hansard que « la compétence des Chambres sur leurs propres membres et leur droit de faire régner la discipline dans leurs murs, sont absolus et exclusifs » et s’est donc récusée.

J’ai cherché ces décisions et je les ai lues. Peut-être que nos analystes voudraient jeter un coup d’œil à ces décisions, parce que ce n’est pas clair. Quand on lit les arrêts, on constate que ce n’est pas simple.

L’un des juges — un juge bien connu dont j’ai oublié le nom — a affirmé que les parlementaires qui estimaient avoir été victimes d’une injustice de la part du Parlement devaient s’en remettre à leurs électeurs, ou quelque chose du genre.

Il n’est pas certain que nous puissions appliquer cette décision au Sénat sans l’étudier plus attentivement. Peut-être que ce serait une bonne occasion de le faire.

Vous vous souvenez peut-être que bon nombre de ces affaires ont découlé du cas *Stockdale c. Hansard*, qui avait fait autorité à l’époque.

Je tenais seulement à vous le signaler.

La présidente : Votre question?

La sénatrice Cools : Ma question concerne les suspensions. Dans aucun de ces jugements, de ces cas, il n’a le moindrement été envisagé de suspendre quelqu’un pour trois ou quatre ans, comme ce qui est arrivé au Sénat très récemment.

La suspension, ici, qui a été imposée à cette personne, visait à corriger son comportement, lequel il n’avait su corriger en un délai suffisamment court. Ces questions doivent être abordées avec la plus grande prudence.

La présidente : Je suppose que votre question au sénateur Joyal — vous pouvez me corriger si je me trompe — porte sur les limites constitutionnelles qui sont de notre pouvoir de suspension.

La sénatrice Cools : J’en parlais simplement aux fins d’étude. D’après ce que je comprends actuellement, je pense que les gens devraient s’informer d’où viennent ces éléments, et alors je serais prête à poser d’autres questions.

Je pense que la démarche est prématurée. J’estime que le sénateur Joyal a fait un très bon travail et il nous a bien rappelé l’esprit qui régnait à ce moment-là, ce qui est très important. Il ne faut pas se leurrer, si, on a causé d’énormes remous, et je n’hésite pas à vous le dire. La sénatrice Carstairs, qui était habile, a su convaincre M. Chrétien d’abandonner l’idée d’un seul commissaire pour les deux chambres.

La présidente : Aussi, d’ailleurs, un code officiel.

La sénatrice Cools : Précisément et, autrement dit, à l’enchâsser dans une loi. Nous lui devons pour cela une grande dette de gratitude.

Le sénateur Joyal : Je serai très bref, parce que le temps file.

La présidente : Nous allons manquer de temps.

Senator Joyal: Thank you, Senator Cools, for reminding me of that epic fight.

Senator Cools: It was epic.

Senator Joyal: I look at Senator Tkachuk when I say that there was no way we could have successfully defeated the bill of the government of the day in the Senate. Maybe I'm looking at Senator Lankin when I make this statement. The Senate defeated a bill of the government of the day with a majority of Liberals, where the chamber was composed of a majority of Liberal senators, on the basis of standing up for the privilege of the Senate to have its own Senate Ethics Officer and not be united under one officer for the whole of Parliament. That was on the basis that the privilege of this exercise of discipline is the sole and exclusive privilege of this chamber, per se.

As Senator Cools mentioned, the government came back in the following session with another similar project that stood again with the support of the opposition. I'm looking at Senator Tkachuk and thinking of Senator Kinsella, who happened to be the Leader of the Opposition at that time, and it was only in the third initiative of Prime Minister Martin, when he succeeded Mr. Chrétien, that it was finally recognized that there would be two different officers and that each house would have its own code.

It is a clear case whereby we exercised our veto, because it was concluded to be essential for the maintenance of the legislative autonomy of the chamber.

It happens that the Senate exercised its veto in a tailor-made situation, wherein the principles at stake were essential for the proper function of the institution.

I use this opportunity to thank Senator Cools, Senator Tkachuk and Senator Fraser, who were here in those days, for facing the pressure put on us to adopt the bill.

I think what stemmed from that decision at the time has been of benefit to the institution.

The Chair: Thank you very much, Senator Joyal.

As usual, there is enormous erudition on display here, and it is very helpful to us.

Colleagues, since we're now into the month of June and we don't know how the parliamentary calendar is going to play out, I make no promises or guarantees about this committee for next week. If we meet next week it will be, I think, for the discussion of draft reports, so it will be an in-camera meeting.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Joyal : Je vous remercie, madame la sénatrice, de m'avoir rappelé cette lutte épique.

La sénatrice Cools : C'était effectivement épique.

Le sénateur Joyal : Je m'adresse au sénateur Tkachuk quand je dis que nous n'aurions absolument pas pu rajouter le projet de loi du gouvernement de l'époque, au Sénat. Peut-être devrais-je m'adresser à la sénatrice Lankin en disant cela. Le Sénat a rejeté le projet de loi du gouvernement libéral majoritaire de l'époque, alors même que le Sénat était composé en majorité de sénateurs libéraux, parce qu'on voulait défendre le privilège du Sénat d'avoir son propre commissaire à l'éthique, ou plutôt éviter qu'il n'y ait qu'un seul commissaire dans l'ensemble du Parlement. L'argument posé était que le privilège de cet exercice de discipline relève uniquement et exclusivement du privilège de cette chambre en tant que telle.

Comme le disait la sénatrice Cools, le gouvernement est revenu à la charge la session suivante avec un autre projet de loi similaire qui, encore une fois, a eu l'appui de l'opposition. En regardant le sénateur Tkachuk, je pense au sénateur Kinsella, qui était alors le leader de l'opposition, et ce n'est qu'à la suite de la troisième initiative du premier ministre Martin, qui avait succédé à M. Chrétien, qu'il a finalement été reconnu qu'il y aurait deux commissaires différents et que chaque chambre aurait son propre code.

Voilà donc bien le cas de figure de l'exercice de notre droit de veto, parce que cette mesure a été finalement reconnue comme étant essentielle au maintien de l'autonomie législative de la chambre.

Il se trouve que le Sénat a exercé ce droit de veto dans une situation sur mesure, où le principe en jeu était essentiel au bon fonctionnement de l'institution.

Je veux saisir cette occasion pour remercier la sénatrice Cools, le sénateur Tkachuk et la sénatrice Fraser, qui étaient ici à l'époque, d'avoir résisté aux pressions que nous subissions pour adopter le projet de loi.

Je pense que ce qui a découlé de cette décision de l'époque a été avantageux pour l'institution.

La présidente : Merci beaucoup, sénateur Joyal.

Comme toujours, les fabuleux dons d'érudition illustrés ici nous sont très utiles.

Chers collègues, puisque nous sommes déjà au mois de juin et que nous ne savons pas comment se déroulera le calendrier parlementaire, je ne peux faire aucune promesse ni offrir aucune garantie en ce qui concerne la réunion de notre comité la semaine prochaine. S'il y en a une, ce sera, je crois, pour discuter d'ébauches de rapport, donc ce serait une réunion à huis clos.

(Le comité s'ajourne.)

WITNESSES

Tuesday, April 12, 2016

The Honourable Senator Céline Hervieux-Payette, P.C.

Tuesday, May 17, 2016

Office of the Auditor General of Canada:

Michael Ferguson, Auditor General of Canada;

Clyde MacLellan, Assistant Auditor General of Canada;

Jean-Charles Parisé, Principal ;

Susan Gomez, Director.

Tuesday, May 31, 2016

Senate of Canada:

Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services;

Mike McDonald, Director, Corporate Security.

Tuesday, June 14, 2016

The Honourable Senator Serge Joyal, P.C.

TÉMOINS

Le mardi 12 avril 2016

L'honorable sénatrice Céline Hervieux-Payette, C.P.

Le mardi 17 mai 2016

Bureau du vérificateur général du Canada:

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada;

Clyde MacLellan, Vérificateur général adjoint du Canada;

Jean-Charles Parisé, Directeur principal;

Susan Gomez, Directrice.

Le mardi 31 mai 2016

Sénat du Canada:

Gilles Duguay, directeur général, Services de la cité parlementaire;

Mike McDonald, directeur, Sécurité institutionnelle.

Le mardi 14 juin 2016

L'honorable sénateur Serge Joyal, C.P.